

2023.

RAPPORT ANNUEL

de Monceau Assurances



Comptes sociaux et combinés établis
par la Mutuelle Centrale de Réassurance.



Photo de couverture : 24 rue de Calais Paris 9^{ème}





SOMMAIRE



Édito (Marc Billaud, Président et Jérôme Sennelier, Directeur général)	06
Dates et chiffres clés du groupe	08
Conseil d'administration, comité d'audit et direction générale	10
1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023	13
2. CONJONCTURE FINANCIÈRE ET POLITIQUE DE PLACEMENT	17
Conjoncture financière : 2023, une année de résistance	18
Politique de placements : une politique stable et robuste	20
3. FOCUS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS	23
Épargne et retraite	24
Réassurance	28
Monceau Générale Assurances	31
Activités à l'international : développement, bilan et perspectives	34
4. LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE	39
5. LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	45
6. ENJEUX ET PERSPECTIVES	49
7. ORGANISATION ET HISTOIRE	53
Les valeurs PEPS	54
La gamme de produits proposés	55
L'organisation des réseaux de distribution	57
L'histoire	58

8. ETATS FINANCIERS 2023 63

RAPPORT DE GESTION	64
COMPTES COMBINÉS	78
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS	100
COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE	108
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	130
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	138

9. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024 143

Liste des délégués sociétaires	144
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 26 juin 2024	146



Marc Billaud, Président

Chers sociétaires, mutuelles associées, partenaires et collaborateurs,

L'année 2023 a été marquée par un contexte économique in fine favorable, avec des défis et des opportunités, qui ont façonné notre secteur.

Malgré quelques inquiétudes qui ont jalonné l'année, **2023 aura été une année de performances satisfaisantes pour la plupart des classes d'actifs**. Le très fort et rapide durcissement des politiques monétaires des banques centrales, amorcé en 2022, a permis de maîtriser l'inflation, qui recule à 3,7% en année glissante en France. La récession redoutée n'a pas eu lieu et la croissance mondiale est restée positive, même si le produit intérieur brut (PIB) européen n'a progressé que de 0,5%. La perspective d'un retour à une politique monétaire plus accommodante des banques centrales en 2024 et la solide performance des entreprises, ayant préservé leurs marges, ont été les moteurs d'une fin d'année enthousiaste sur



Jérôme Sennelier, Directeur général

les marchés financiers. Entre début novembre et mi-décembre, sept semaines consécutives de progression ont été enregistrées.

Cependant, notre activité n'a pas été épargnée par les événements exceptionnels. Les tempêtes, les épisodes de grêle et les inondations ont impacté fortement notre portefeuille d'assurance, événements à mettre en perspective du réchauffement climatique, l'année 2023 ayant été la deuxième plus chaude depuis le début du XXe siècle. Mais ce sont surtout les émeutes qui ont marqué cette année et qui resteront en mémoire. Survenues pendant cinq jours en début d'été, elles ont causé d'importants dégâts, entraînant des charges exceptionnelles pour notre groupe combiné, à hauteur de 30 millions d'euros.

L'activité d'assurance dommages a connu en France une deuxième année consécutive marquée par une forte sinistralité due aux événements climatiques. Malgré ces défis, elle a maintenu une croissance du chiffre d'affaires,

notamment grâce à la montée en charge du portefeuille souscrit en Belgique, Aedes s'inscrivant dans une croissance maîtrisée, tous porteurs de risques confondus, de 7,4%.

Si **l'activité de réassurance** a globalement maintenu son chiffre d'affaires, elle aura donc été marquée par une série de sinistres catastrophiques en France, notamment des inondations dans le nord du pays et des émeutes dans plusieurs villes. Notre filiale de réassurance luxembourgeoise, Monceau Euro Risk (MÉR), n'a heureusement pas été affectée et a contribué positivement à nos résultats.

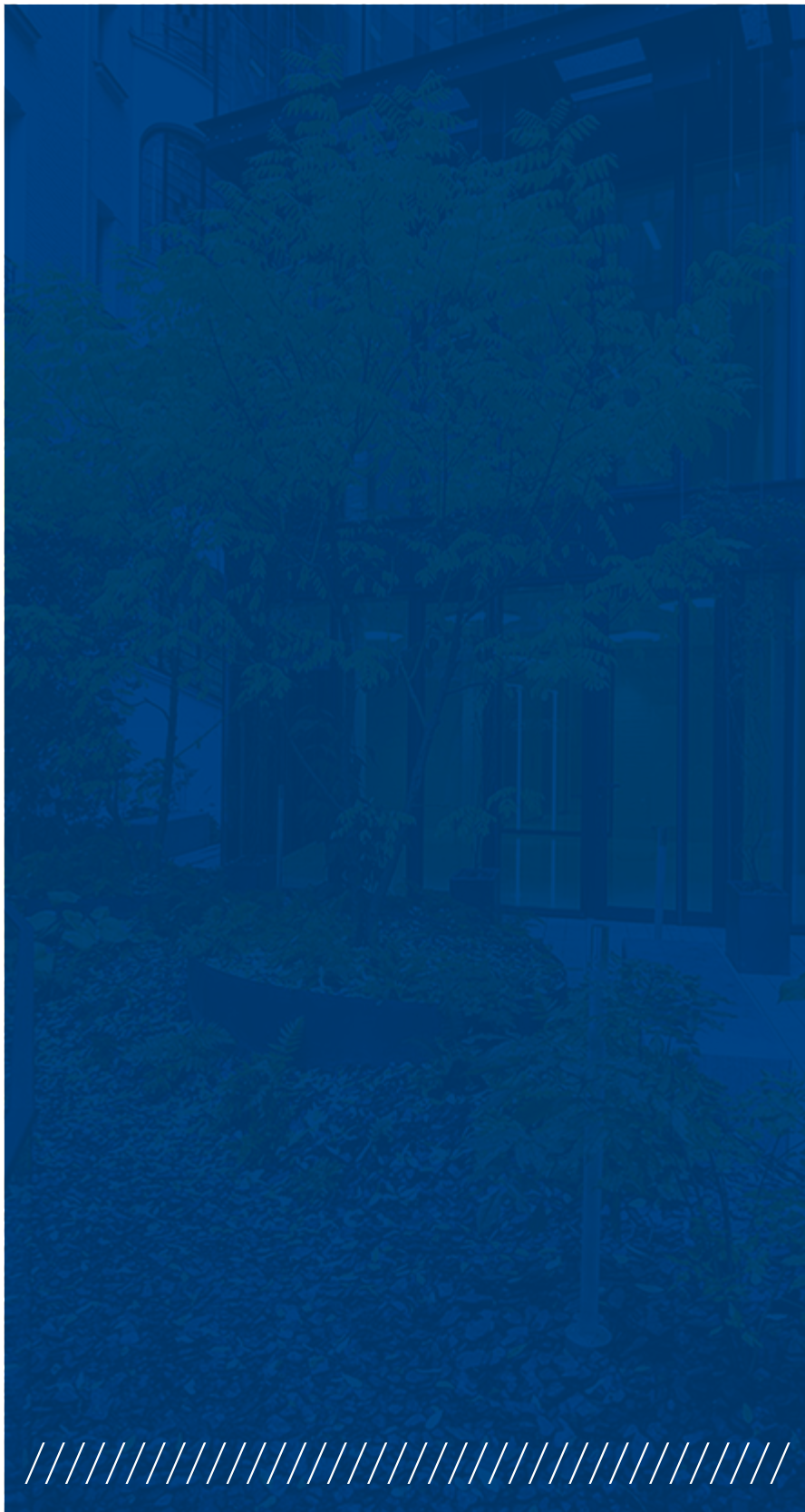
Dans cet environnement contrasté, **la collecte en assurance vie** s'est maintenue en légère croissance à l'international alors que les taux d'intérêts restés élevés, défavorisaient les contrats en unités de compte face aux dépôts à terme, jugés plus rémunérateurs par les clients. En revanche, en France, elle a connu un recul, marqué principalement par la désaffection de nos sociétaires aux unités de compte immobilières. Malgré cela, nous sommes encouragés par la dynamique positive observée dans nos activités de retraite et d'unités de compte mobilières pour Capma & Capmi. Ces supports continuent d'attirer de manière croissante nos sociétaires et affichent une belle progression, la collecte en unités de compte restant toutefois modeste. Le chiffre d'affaires global en assurance vie s'établit à 595 millions d'euros, enregistrant une baisse de 7 %.

Notre diversification, en termes d'offres, d'investissements ou d'implantations géographiques, autant que la dynamique com-

merciale de nos différents réseaux de distribution, l'investissement au quotidien de nos collaborateurs et l'amélioration constante de nos outils de travail, sont autant de vecteurs de soutien à la pérennité de notre modèle stratégique et économique, produisant des résultats au service de nos sociétaires et clients.

Après impôts, l'excédent du résultat comptable s'élève à 13,6 millions d'euros, à comparer à l'excédent de 27,4 millions d'euros affiché au terme de 2022. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 1 363 millions d'euros contre 1 353 millions d'euros à fin 2022, en progression de 1 %.

Au-delà des résultats, 2023 aura été marquée par la formalisation d'une ambition réaffirmée de pérenniser le groupe dans son ADN mutualiste autour d'une gouvernance rassemblée. Renforcer la proximité avec les sociétaires et clients, promouvoir une distribution omnicanale et accroître notre efficacité opérationnelle seront, pour les prochaines années, nos ambitions au service de notre objectif central de renouvellement et de croissance. Notre modèle devra être modernisé dans le but de réaffirmer notre indépendance et de renforcer notre attractivité.



CHIFFRES CLÉS DU GROUPE



1

milliard d'euros
de chiffre d'affaires
combinés

1,4

milliard d'euros
de fonds propres
combinés

311%

marge de solvabilité
pour la Mutuelle Centrale
de Réassurance

Près de
11 milliards
d'euros d'actifs
sous gestion.

253%

Marge de solvabilité
de la Mutuelle Centrale
de Réassurance
et ses filiales



© lechatnoir



Chronologie et dates-clés

Création de la Mutuelle
de Loir-et-Cher.

Naissance de la Caisse d'Assurance
et de Prévoyance Mutuelle
Interprofessionnelle (Capmi).

MGA (Mutuelle Générale
d'assurances),
née de la fusion de la Mutuelle
de Loir et Cher, de la Mer et
de la Mutuelle de Lyon, rejoint
Monceau Assurances.

1821

1907

1955

1976

1992

1994

Naissance de la Caisse
Centrale de la Mutualité
Agricole d'Afrique du Nord

Naissance de la Caisse
d'Assurance et de
Prévoyance Mutuelle
Agricole (Capma) à Alger.

Les deux entités
fusionnent pour
donner naissance à
Capma & Capmi.

300 000

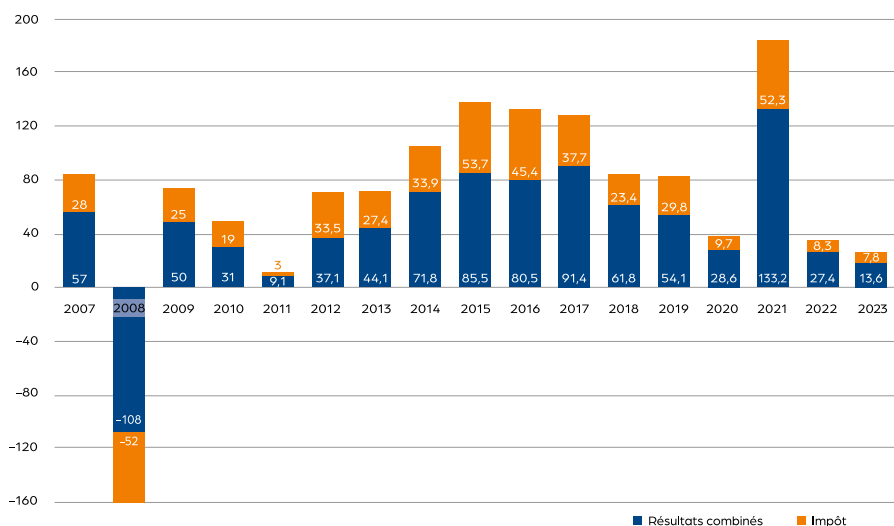
sociétaires et clients nous font confiance à fin 2023



Implantés dans 3 pays en Europe

France, Belgique, Luxembourg

UN RÉSULTAT DE QUALITÉ AU NIVEAU DU GROUPE COMBINÉ



En millions d'euros

Création de Monceau Générale Assurances (MGA) par transfert du portefeuille de contrats de la Mutuelle Générale d'Assurance.

Création de Monceau Euro Risk (réassurance) à Luxembourg.

Monceau Assurances s'associe à une coopérative belge New B

Création de Monceau Retraite, Plan d'Épargne Retraite en points

2001

2002

2012

2015

2016

2020

2021

Création de Monceau Retraite & Épargne (MR&É).

Acquisition de Vitis Life, filiale d'assurance vie luxembourgeoise de la banque KBL epb

Création du produit Monceau Multifonds, incluant des fonds immobiliers

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2023

PRÉSIDENT

- Marc Billaud

VICE-PRÉSIDENTS

- Hicham Belmrah
- Bruno Depeyre

SECRÉTAIRE

- Abed Yacoubi Soussane

ADMINISTRATEURS

- Pierre Ducrohet
- Patrice Marchand
- Fatou Salma M'Baye
- Paul Tassel
- René Vandamme
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole, représentée par Lamjed Boukhris, Directeur général

- Monceau Générale Assurances, représentée par Jean-Pierre Thiolat
- Mutuelle d'Assurances de la Boulangerie, représentée par Danièle Crouzet, Vice-président
- Mutuelle d'Assurances des Professions Alimentaires (Mapa), représentée par Philippe Dubois, Président
- Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mutedaf), représentée par Bernard Bouny, Président
- Promutuel Ré, représentée par Yvan Rose, Président
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM), représentée par Diouldé Niane, Président
- Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), représentée par Dominique Davier
- Vitis Life, représentée par Nicolas Limbourg, Administrateur délégué

DIRECTION GÉNÉRALE

- Jérôme Sennelier, Directeur général
- André Janmart, Directeur général délégué
- Nicolas Limbourg, Directeur général délégué

COMITÉ D'AUDIT

PRÉSIDENT

- René Vandamme

MEMBRES

- Daniel Bucheton
- Pierre Ducrohet
- Patrice Marchand
- Jean-Pierre Thiolat



Photo AG juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

(de gauche à droite)

Paul Tassel, Marc Billaud, Jérôme Sennelier, Yvan Rose, Jean-Pierre Crouzet,
André Janmart, Dominique Davier, Fatou Salma M'baye, Philippe Dubois,
Abed Yacoubi Soussane, Nicolas Limbourg, Bruno Depeyre, Jean-Pierre Thiollat,
René Vandamme et Patrice Marchand





© andreswd





FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

L'année 2023 restera marquée par les émeutes intervenues en France et par un contexte économique in fine favorable, qui a fait émerger des opportunités, alors que les mesures de durcissement des politiques monétaires des banques centrales ont permis de maîtriser l'inflation.

1

FAITS MARQUANTS

DE L'ANNÉE 2023



L'année 2023 a été marquée par un contexte économique in fine favorable, avec des défis et des opportunités, qui ont façonné notre secteur.

La collecte en assurance vie en France n'a pas eu le dynamisme de l'an dernier, qui avait été une année record. La désaffection des sociétaires pour les unités de comptes immobilières fut flagrante sur l'année avec une baisse de plus de 50%. L'inverse les unités de compte mobilières, même si la collecte reste modeste, ont progressé de plus de 47%. Les contrats de retraite ont connu une belle progression de près de 14% en 2023.

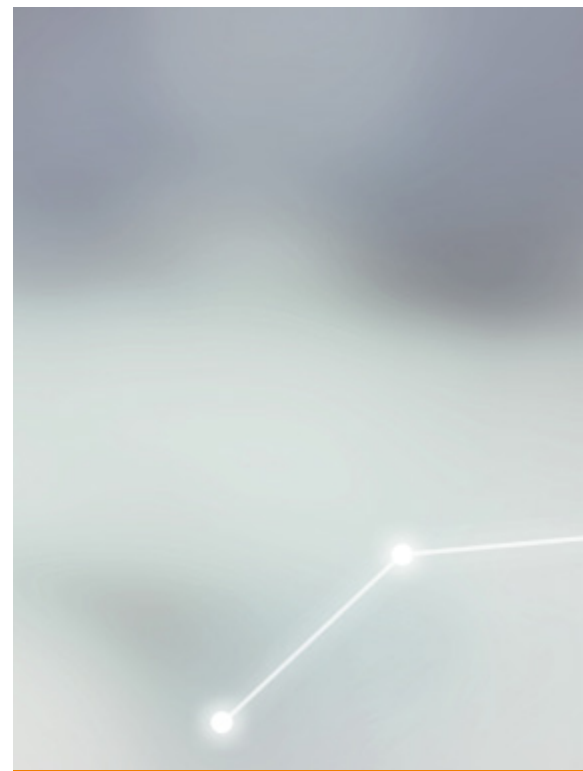
A l'international, le maintien des taux d'intérêts élevés, n'a pas été propice au développement des contrats en unités de compte, les clients privilégiant les dépôts à terme jugés plus rémunérateurs. L'encaissement des primes s'élève sur l'année à 361 millions d'euros, en légère croissance de 3%.

L'ensemble de l'assurance vie, (Vitis Life, Monceau Retraite & Épargne et Capma & Capmi) affiche une baisse de la collecte de 7% du chiffre d'affaires total du groupe combiné, qui diminue de 1,9% pour atteindre 1,04 milliard d'euros fin 2023.

En assurance non vie, toujours portée par la montée en charge du portefeuille souscrit en Belgique, et les revalorisations tari-

fares des mutuelles associées, le groupe affiche une croissance de son chiffre d'affaires de 5,2% pour atteindre 439 millions d'euros. Cependant, l'activité en France a connu de nouveau une année très marquée par les événements climatiques. Le début d'année paraissait prometteur avec une légère baisse du nombre de sinistres enregistrés, mais sur la seconde partie de l'année 2023, le territoire a subi des tempêtes, un séisme, des inondations et des épisodes de grêles, qui n'ont pas permis de confirmer la bonne tendance du début d'année. Au niveau du groupe combiné, l'un des événements marquants de l'année 2023 reste les émeutes de juin où sur 5 jours, plusieurs millions de dégâts sont à déplorer. La MUDETAF, particulièrement touchée par ces émeutes, contribue négativement aux résultats combinés de l'année.

L'activité de réassurance a globalement maintenu son chiffre d'affaires : elle a supporté cet environnement social et climatique défavorable avec des augmentations tarifaires sur cette activité, appliquées par le marché dans son ensemble. L'équilibre a donc été maintenu, et a été renforcé par l'activité de la filiale de réassurance luxembourgeoise Monceau Euro Risk, qui a contribué positivement aux résultats. La réassurance pour le groupe est par ailleurs tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques. En effet, les activités opé-



rationnelles recouvrent trois domaines : la réassurance des associés français et étrangers dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle ; la réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ; enfin, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi.

Même si la liquidation favorable de provisions constituées lors des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, l'augmentation des sinistres, en particulier les émeutes, vient dégrader les résultats techniques de MCR, déjà impactés l'année dernière par les événements climatiques, avec un ratio combiné brut de réassurance qui grimpe à 126% contre 116% en 2022.

595 millions d'euros

de collecte en vie pour le groupe combiné



© catavia



**En assurance non vie,
le chiffre d'affaires
du groupe combiné
progressé de 5,2%
pour 439 millions d'euros**

Sur le plan financier, l'année 2023 aura été une année de performances satisfaisantes pour la plupart des classes d'actifs, l'inflation a été maîtrisée et la récession n'a pas eu lieu sur l'exercice. A titre d'illustration, les produits financiers pour l'exercice 2023 ont bonifié les comptes de MCR à hauteur de 18,6 millions d'euros.

Les paramètres de marché ont été favorables en 2023 : en effet, la bonne tenue des bénéfices des entreprises a permis aux marchés actions de réaliser des performances satisfaisantes. La hausse des taux, une bonne partie de l'année, et les décisions des banques centrales ont finalement généré une baisse des taux longs sur l'ensemble de l'année. Des mouvements ont été opérés sur les portefeuilles des sociétés du groupe tant sur les marchés actions qu'obligataires. Les plus-values latentes ont connu

une progression positive par ces effets de marché portant le total pour le groupe prudentiel à plus de 290 millions d'euros.

Toutes activités confondues, prenant donc en compte des résultats produits par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, qui opèrent en dehors des métiers de l'assurance, et après impôts, l'excédent de l'exercice s'élève, pour la part du groupe, à 13,6 millions d'euros, en retrait par rapport aux 27,4 millions d'euros de l'exercice 2022.

Bonifiés par ce résultat, les fonds propres comptables, progressent de 1,35 milliard d'euros au 31 décembre 2022, à 1,36 milliard d'euros à la fin de l'exercice 2023. Hors plus-values latentes sur les portefeuilles de placements, ces fonds propres représentent plus d'un quart des provisions techniques nettes de

réassurance et hors provision en unités de compte. Ce montant élevé dans notre secteur professionnel, confirme la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances.

Enfin, au 31 décembre 2023, les portefeuilles d'actifs détenus par les sociétés composant le périmètre de combinaison recelaient ensemble des plus-values latentes pour un total de 243,7 millions d'euros, contre 46,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.





© PeopleImages





CONJONCTURE FINANCIÈRE ET POLITIQUE DE PLACEMENTS

Conjoncture financière :	
2023, une année de résistance	18
Politique de placements :	
une politique stable et robuste	20

2

CONJONCTURE FINANCIÈRE :

2023, UNE ANNÉE DE RÉSISTANCE

Contrairement à de nombreuses prévisions, l'année 2023 aura été une année de performance satisfaisante pour la plupart des classes d'actifs, dans un environnement de désinflation, de résistance de la croissance et de bonne surprise sur les bénéfices des entreprises. Les récents discours accommodants des banquiers centraux devraient prolonger cet environnement sur le premier semestre 2024.

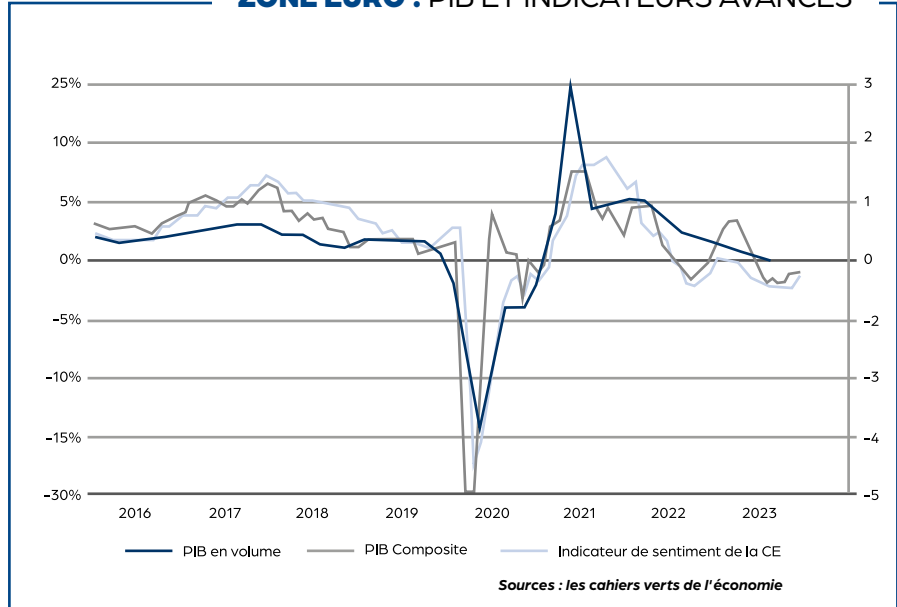
Une inflation persistante mais en net reflux

L'inflation européenne, ayant atteint un pic à plus de 10% dans le courant de l'année 2022 est en train de refluer vers des niveaux bien plus acceptables, de l'ordre de 3% à la fin de l'année 2023. Les différentes prévisions des économistes convergent vers une inflation de 2% à la fin de l'année 2024, plus conforme à l'objectif long-terme de la Banque Centrale Européenne (BCE).

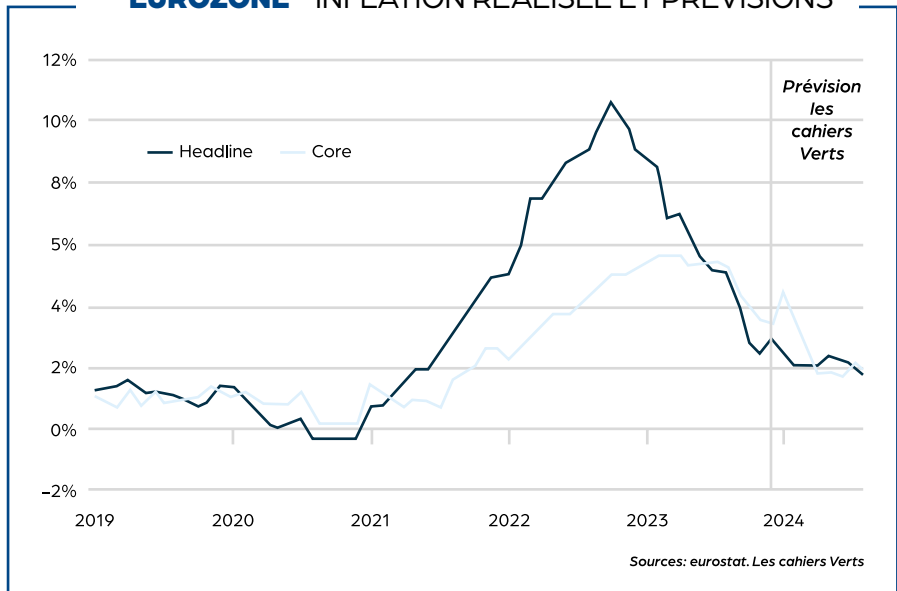
Grâce à l'action correctement proportionnée des banques centrales

Cette désinflation a été permise grâce à la réaction des différentes banques centrales. En effet, la BCE a monté les taux d'intérêt directeurs de 4,5%, les faisant évoluer de -0,5% à 4%. Si la maîtrise de l'inflation se confirme, la politique monétaire actuellement restrictive devrait être assouplie dans le courant de l'année par des baisses de taux d'intérêt directeurs.

ZONE EURO : PIB ET INDICATEURS AVANCÉS



EUROZONE - INFLATION RÉALISÉE ET PRÉVISIONS



Dans une vision à long terme, **les investissements en actions et en immobilier** représentent toujours un pan important de notre politique financière.

Permettant à l'économie de résister

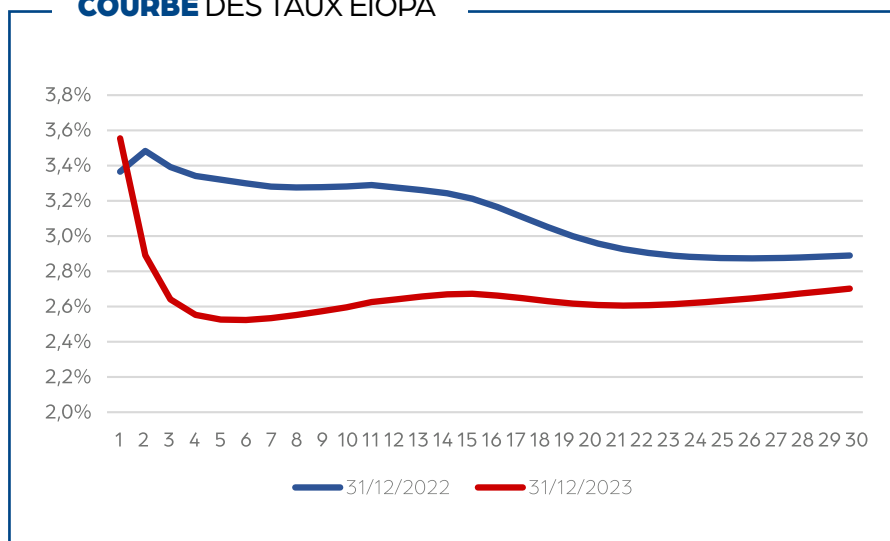
Malgré la politique monétaire restrictive, l'économie européenne a continué de croître en 2023, à un rythme faible de 0,5% sur l'année, grâce notamment à la bonne tenue de la consommation américaine. Actuellement sur des niveaux de contraction, les indicateurs avancés de l'activité – tels que les Petites et Moyennes Industries (PMI) ou l'indicateur de sentiment de la Commission Européenne – sont en train de rebondir. Dans le même temps, les bénéfices des entreprises ont nettement surperformé la croissance, justifiant la hausse à deux chiffres des bourses mondiales.

Justifiant une baisse des taux d'intérêt et une repentification de la courbe des taux

La désinflation et le discours plus accommodant des banquiers centraux expliquent la translation vers le bas de la courbe des taux. La résistance de l'économie demeure en croissance, contre les attentes de certains économistes, explique quant à elle la normalisation de la courbe qui retrouve une pente positive au-delà de la quatrième année.



COURBE DES TAUX EIOPA



© Kirill Smyslov

POLITIQUE DE PLACEMENTS

UNE POLITIQUE STABLE ET ROBUSTE



© QUENTIN CALVINHAC

Valentin Bulle
Directeur des investissements

L'environnement macroéconomique de 2023 a permis à l'allocation d'actifs d'exprimer sa résilience à long-terme. Les lignes directrices de la politique de placement n'ont pas évolué mais les mouvements des taux d'intérêt justifient des implications différentes dans les portefeuilles. Les orientations de l'année 2023 ont été respectées, à savoir : donner la priorité aux actifs réels et profiter d'une revalorisation des rendements obligataires pour repondérer les produits de taux, en se préoccupant du niveau atteint par le ratio de couverture de la marge de solvabilité.

Les principes directeurs suivis ///

Les lignes directrices de la politique d'investissement sont la recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre des variations brutales des taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs qui ne comportent pas de risque

de crédit. Le but principal de cette politique d'investissement, réservant une place prépondérante aux actifs réels, est de maximiser le ratio performances financières / marge de solvabilité.

Un environnement favorable //

Après le pic d'inflation à plus de 10% en fin d'année 2022, l'action tardive mais énergique des banques centrales a permis un reflux continu de cette inflation durant toute l'année. En effet, les taux directeurs de la banque centrale européenne sont passés de -0,5% à 4% en l'espace de quelques mois. A la fin de l'année 2023, l'inflation ressort autour de 3% en zone euro, niveau beaucoup plus conforme à l'objectif structurel fixé par la Banque Centrale Européenne (BCE) de 2%. En dépit de l'atonie de l'activité mondiale, les entreprises ont réussi à améliorer leurs bénéfices durant le millésime 2023. Cette bonne tenue des bénéfices des entreprises, confirmée par la série de résultats annuels sortis sur les trois premiers mois de l'année 2024, ont permis aux marchés actions de réaliser une performance satisfaisante de +19% en 2023 pour l'indice Eurostoxx 50. La hausse continue des taux sur les dix premiers mois de l'année a été brutalement stoppée par le discours accommodant des banquiers centraux de novembre, générant finalement une baisse des taux longs souverains d'environ 0,30% sur l'ensemble de l'année.

L'évolution de la répartition des encours de MCR, MR&E et MGA

Sur l'année, deux mouvements significatifs ont été opérés. Tout d'abord, la vente de fonds d'investissement actions pour 33 millions d'euros, ce qui n'a pas empêché l'encours sur cette classe d'actifs de progresser puisque

l'effet des marchés a généré une progression de plus de 54 millions d'euros du montant investi.

Le second mouvement d'ampleur est la hausse de l'encours obligataire grâce aux achats de 37 millions d'euros réalisés au fil de l'année 2023, compensés en partie par les 5,2 millions d'euros de remboursements. Ces achats ont été réalisés sur des obligations d'entreprises bien notées ayant une maturité moyenne en décembre 2025 et un taux actuariel moyen pondéré de 3,42%.

L'évolution des plus-values latentes et réalisées //

Grâce aux marchés financiers favorables et au positionnement important de la classe d'actifs actions, les plus-values latentes sont en hausse de l'ordre de 55 millions d'euros, portant le total des plus-values latentes de MCR, MR&E et MGA à plus de 290 millions d'euros.

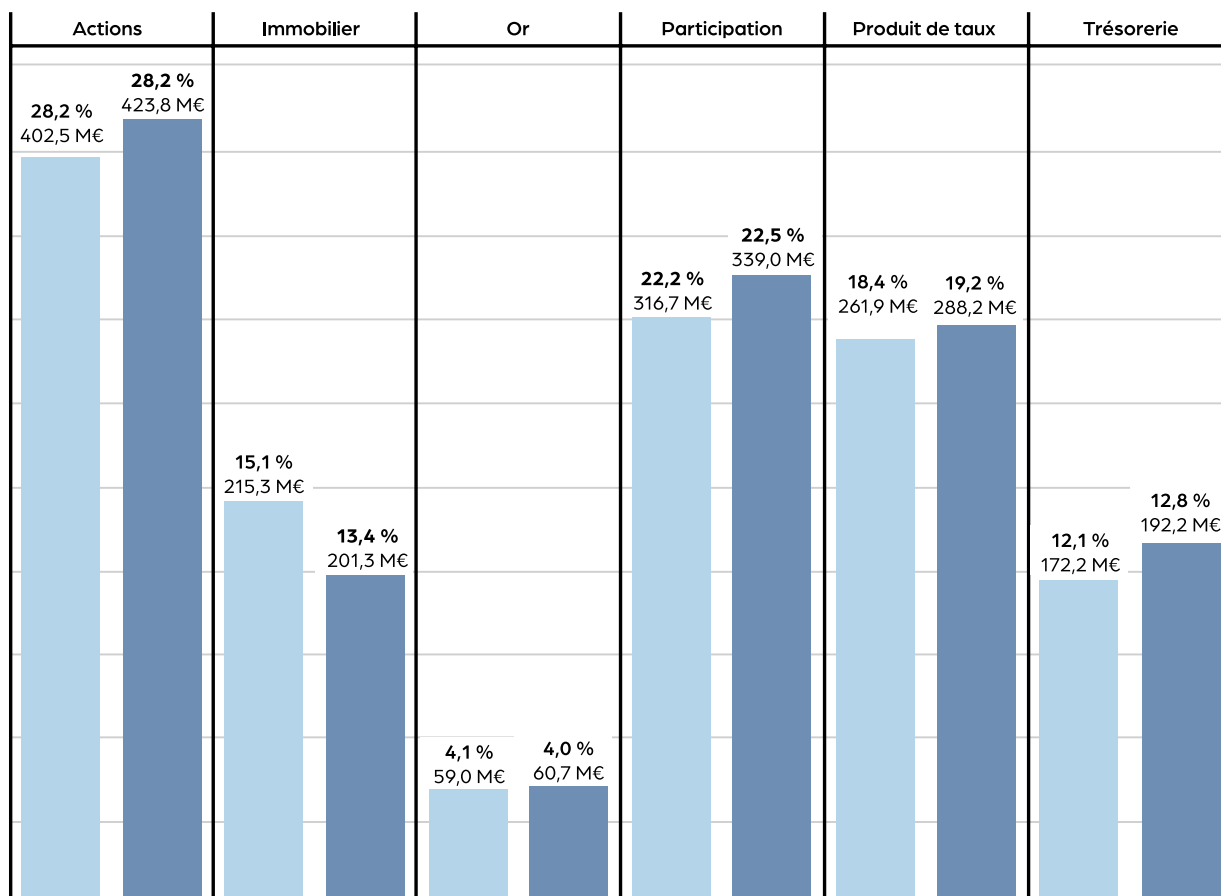
Il est à noter que ces plus-values latentes sont présentes en particulier dans les participations et l'immobilier. Dans ce cadre, les plus values réalisées se limitent à 5,5 millions d'euros sur l'ensemble des trois entités.

La politique d'investissement privilégiée par la Mutuelle Centrale de Réassurance n'a pas pour but de favoriser les revenus courants. Le niveau de solvabilité de la mutuelle permet, quant à lui, une diversification plus importante que la moyenne des allocations des entreprises du secteur. C'est pourquoi le rendement courant peut paraître faible en absolu, et en relatif à l'année précédente, à cause principalement de l'absence de dividendes versés par les filiales en 2023 contre plus de 14 millions d'euros en 2022.

Pour MCR, le niveau atteint par les plus-values latentes atteste

VENTILATION DES ENCOURS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE ET SES FILIALES FRANÇAISES MR&E ET MGA

■ 31/12/2022 : 1 427,6 M€ ■ 31/12/2023 : 1 505,3 M€ (+ 77,7M€)



de cette stratégie d'accumulation de résultat laissé en réserve : elles atteignent 272 millions d'euros à fin 2023, en hausse de 30 millions d'euros sur l'année.

Les orientations pour les prochains mois

Dans un contexte de désinflation et de croissance faible avec des conditions financières devant s'améliorer, si la maîtrise de l'inflation ainsi que l'absence de récession se confirment sur le premier semestre de l'année, le marché des actions devrait continuer à se comporter favorablement. En

effet, les deux principaux moteurs de performance des bourses étant les anticipations de bénéfices des entreprises et la dynamique des conditions financières, un tel environnement activerait positivement ces deux facteurs de hausse. Par conséquent, une position structurelle d'actions sera conservée tout au long de l'année. Les biens immobiliers, répondant au besoin de protection des actifs contre l'érosion monétaire, continueront de constituer un pilier important de l'encours global. Le segment obligataire, en constante augmentation sur l'an-

née 2023, prend une place plus importante que ces dernières années. C'est le résultat de la gestion opportuniste mise en place par le comité des investissements. Aussi, si les taux d'intérêt continuent de monter, la pondération de ce segment devrait augmenter graduellement. Enfin, la trésorerie globale sera maintenue à un niveau confortable afin de maintenir le ratio de couverture de la marge de solvabilité à un niveau satisfaisant. Cette partie de liquidités est de fait une résultante des opportunités trouvées sur les autres classes d'actifs.





© Bim

FOCUS 2023 // **SUR LES DIFFÉRENTES** **ACTIVITÉS**

Épargne et retraite	24
Réassurance	28
Monceau Générale Assurance	31
Activités à l'international	34

3

ÉPARGNE ET RETRAITE : UNE ÉTHIQUE MUTUALISTE

Monceau Assurances suit fidèlement les règles d'éthique mutualiste, gages d'une relation de confiance pérenne avec nos sociétaires et clients. Les fonds euro 2023 font partie des plus hauts du marché et les régimes de retraite en points ont pu être revalorisés au 1^{er} janvier 2024 pour préserver le niveau de revenus des retraités. Le tout, en conservant des principes directeurs de gestion stables, sains et diversifiés pour obtenir des performances régulières et durables.

Capma & Capmi et Monceau Retraite & Epargne (MR&E) maîtrisent toutes les composantes du métier d'assureur vie, dans l'intérêt de leurs clients et sociétaires : couverture du risque décès, retraite et revenus viagers, gestion de l'épargne, qui s'inscrivent dans un cadre fiscal faisant du contrat d'assurance vie un outil irrempla-

çable de la gestion patrimoniale en France.

Le chiffre d'affaires de l'année 2023 s'élève à 232 millions d'euros en France, en baisse de 20% par rapport à celui de l'exercice 2022, qui était une année record. Le chiffre d'affaires provient à 78% de l'épargne, à 21% de la retraite et à 1% de la prévoyance.

Focus sur les contrats d'assurance vie

Concernant l'assurance vie, en 2023, Capma & Capmi et MR&E ont réalisé une collecte donnant la part belle au fonds en euros, les unités de compte immobilières sont en baisse à la différence des unités de compte mobilières en progression tout au long de l'année.

Depuis près de quarante ans, Capma & Capmi propose à ses sociétaires des contrats s'appuyant sur les parts de la société civile immobilière Monceau Inves-

tissements Immobiliers. Depuis début 2021, le contrat collectif multisupport à versements libres Monceau Multifonds propose, à côté du support Monceau Investissements Immobiliers, sept supports mobiliers adossés aux compartiments de SICAV gérées, principalement par Monceau Asset Management.

Parallèlement un outil de dématérialisation, a été mis à la disposition des réseaux commerciaux, permettant ainsi à l'assureur d'avoir d'une part une bonne connaissance de ses assurés et d'autre part, des dossiers de souscription conformes. Quant au sociétaire, il bénéficie ainsi d'une offre adaptée à son profil de risque.

En outre, en matière de participation aux excédents, un sociétaire n'est pénalisé ni par la taille de son contrat ni par la proportion de son investissement en unités de compte. Ce choix, fait de longue date, est le gage d'une relation pérenne, équitable et performante.

Focus sur les contrats retraite

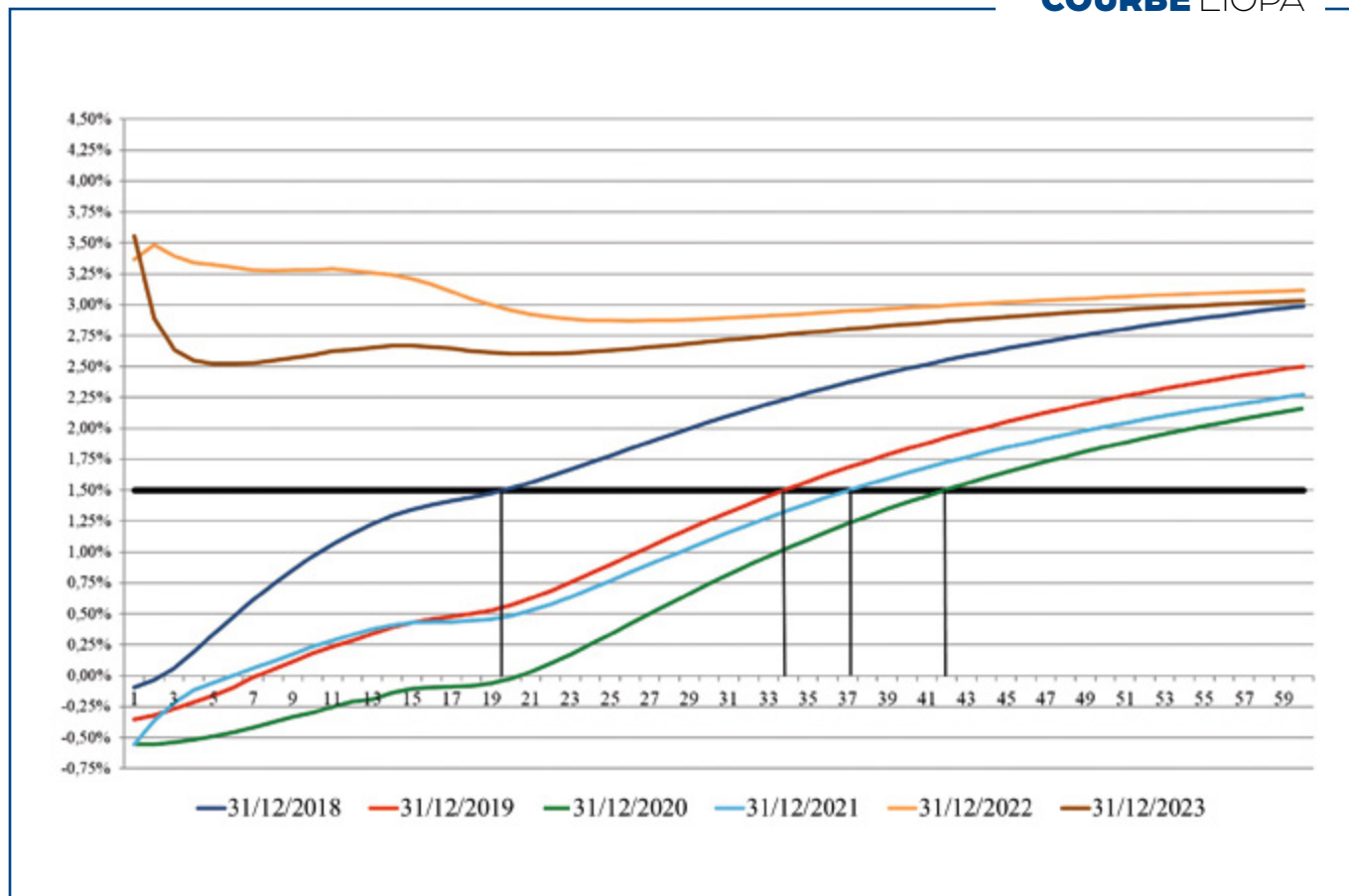
La retraite, cœur des métiers pratiqués depuis des décennies, que ce soit sous forme de contrats de rente viagère, différée ou immédiate, ou de régimes en points, occupe toujours une place très importante dans l'activité et représente plus de 20% des encours géré.

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice par les différents contrats retraite progressent significativement de près de 9%, atteignant plus de 48 millions d'euros en 2023.

Dans ce cadre, le développement de l'activité retraite en points est stratégique, en particulier pour assurer le renouvellement du sociétariat, indispensable à la pérennité de l'entreprise.



48 millions de cotisations encaissées en retraite pour 2023



Le sujet majeur de préoccupation concernant cette activité de retraite en points par capitalisation reste le pilotage technique des régimes au travers de leur taux de couverture, rapport entre leurs réserves et la valeur des droits acquis par leurs adhérents. L'évolution de ce taux constitue un point d'attention majeur, tant sont lourdes les conséquences qui en découlent sur la politique de revalorisation des prestations de retraite, d'évolution des cotisations et sur les résultats annuels de la Caisse.

En raison des aménagements apportés à la réglementation en 2017 sur le calcul des droits acquis par les adhérents aux régimes de retraite en points, avec des effets significatifs sur leur équilibre, tous les

régimes, même s'ils préexistaient, doivent se conformer à cette réglementation, avec des conséquences lourdes sur les mécanismes de fixation des tarifs et de revalorisation des prestations, qui sont à la fois contraints et encadrés.

Tout d'abord, parce que le taux de couverture s'apprécie depuis lors en ajoutant les plus ou moins-values latentes au montant de la provision technique spéciale.

Ensuite, l'actualisation des flux futurs pour évaluer les droits acquis par les adhérents s'appuie sur la courbe des taux publiée par l'Eiopa, l'organe européen en charge du contrôle du secteur de l'assurance. Sur l'année 2023, les taux courts ont fortement monté alors que les taux longs ont baissé. Nous avons donc eu une pen-

tification de la courbe des taux négative sur les cinq premières années, situation contre-intuitive puisque l'investisseur est mieux rémunéré pour prêter aux Etats à court terme qu'à moyen terme, alors que le risque de défaut est évidemment plus élevé à échéance plus lointaine

Cette évolution de la courbe des taux, conjuguée aux résultats de la gestion financière, a maintenu la couverture des différents produits de retraite en point au-delà des 110 %, ce qui a permis de revaloriser de nouveau les prestations. Ainsi, soucieux d'accompagner au mieux les rentiers face à l'inflation, les Conseils d'administration ont décidé, à effet du 1^{er} janvier 2024, de revaloriser les rentes de service entre 2,5% et 5,5%.

ÉPARGNE ET RETRAITE : L'ÉTHIQUE MUTUALISTE PRIME

Focus sur 3 thèmes

avec Christophe Dumont,
Directeur des opérations vie

Qualité du conseil

La qualité du conseil apporté aux sociétaires est l'une des priorités de Monceau Assurances avec des objectifs ambitieux, notamment en matière de formation de ses collaborateurs. Ainsi, le budget consacré à ce poste représente plus de 5 % de la masse salariale. Tout nouveau collaborateur rejoignant les réseaux salariés est accompagné durant six semaines sur notre campus de Vendôme.

Une cellule qualité a été créée pour assurer le suivi de la satisfaction de nos sociétaires. Ce service peut s'appuyer sur un premier indicateur de satisfaction par enquête SMS. Ainsi, dans les 24 ou 48 heures suivant le rendez-vous, il est demandé aux sociétaires ou prospects de noter la pertinence des informations et des conseils prodigués en retournant une note de satisfaction. Un très bon taux de participation proche de 30% de réponses et une excellente note moyenne de 4,85/5 ont été observés avec une belle régularité sur l'ensemble de l'exercice 2023.

Ces efforts ont été récompensés par un Label du Meilleur Conseil Épargne décerné par le magazine Challenges en association avec le site Retraite.com.

83 acteurs de l'épargne ont été audités dans 5 catégories : banques, assureurs, mutuelles, conseillers en gestion de patrimoine et acteurs en ligne. L'évaluation s'est appuyée sur l'approche digitale pour 30 % de la note et téléphonique pour 70 % de la note.

Poursuite de la dématérialisation

Monceau Assurances accélère ses projets de dématérialisation et s'engage dans le « zéro papier » en proposant dorénavant à ses sociétaires de dématérialiser leur relation client. Une première sollicitation de nos sociétaires à l'occasion d'une campagne



Christophe Dumont

emailing a permis d'initier nos sociétaires à cette démarche responsable. Certains documents Monceau Assurances les concernant seront désormais mis à leur disposition dans leur espace personnel Monceau-et-moi en ayant été simultanément averti par un mail d'information.

La dématérialisation existe aussi dès l'entrée en relation avec nos sociétaires avec l'utilisation d'un outil de souscription digitalisée dédié à nos réseaux commerciaux. Le recours à ce type d'outil a fortement augmenté en 2023. Le taux d'affaires nouvelles dématérialisées est passé de 25% au 1^{er} trimestre 2023 pour progressivement franchir le seuil des 65% en fin d'exercice. Limitée aux souscriptions en épargne en début d'année, la possibilité de souscrire en retraite a fortement contribué à cette dynamique

Opération commerciale

Monceau Assurances a renoué avec une dynamique commerciale plus active au travers de l'opération « Boostez votre épargne en euros », qui s'est déroulée du 16 octobre au 31 décembre 2023. Celle-ci a immédiatement trouvé un écho très positif auprès du sociétariat. Ainsi, la collecte en euros sur le produit Dynavie a progressé significativement en fin d'année pour atteindre les 74 % en décembre par rapport à décembre 2022. Cet investissement pris sur les fonds propres pour accroître la dynamique de conquête a permis à Capma & Capmi de remercier les sociétaires qui lui font confiance



BILAN RÉASSURANCE : //

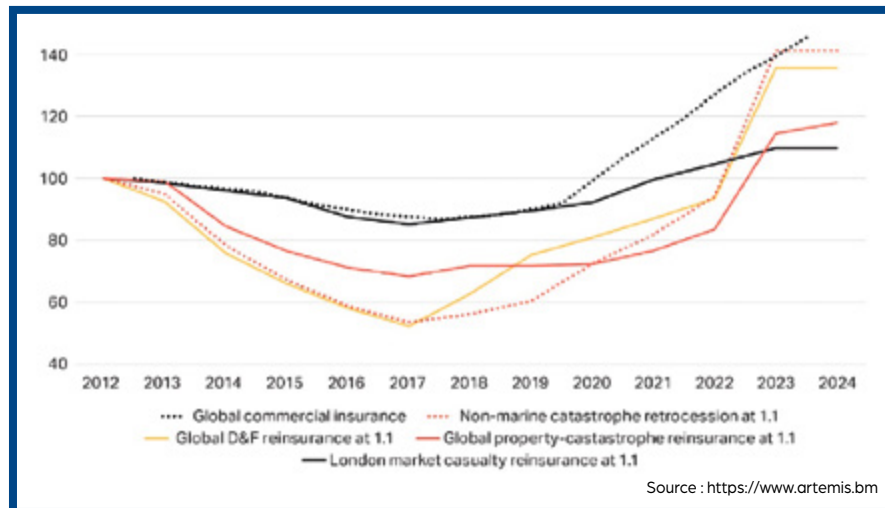
PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

Grâce à l'activité d'acceptation et à Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) a su tirer son épingle du jeu dans un marché devenant progressivement favorable aux réassureurs, dans un contexte inflationniste et de mauvais résultats des compagnies de réassurance, qui ont fait renchérir les prix.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, l'activité de réassurance de MCR s'articule autour de deux missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques, par la cession de différents traités de réassurance. D'autre part, diversifier les risques par une activité d'acceptation en réassurance, en lien avec des assureurs français ou des mutuelles associées.

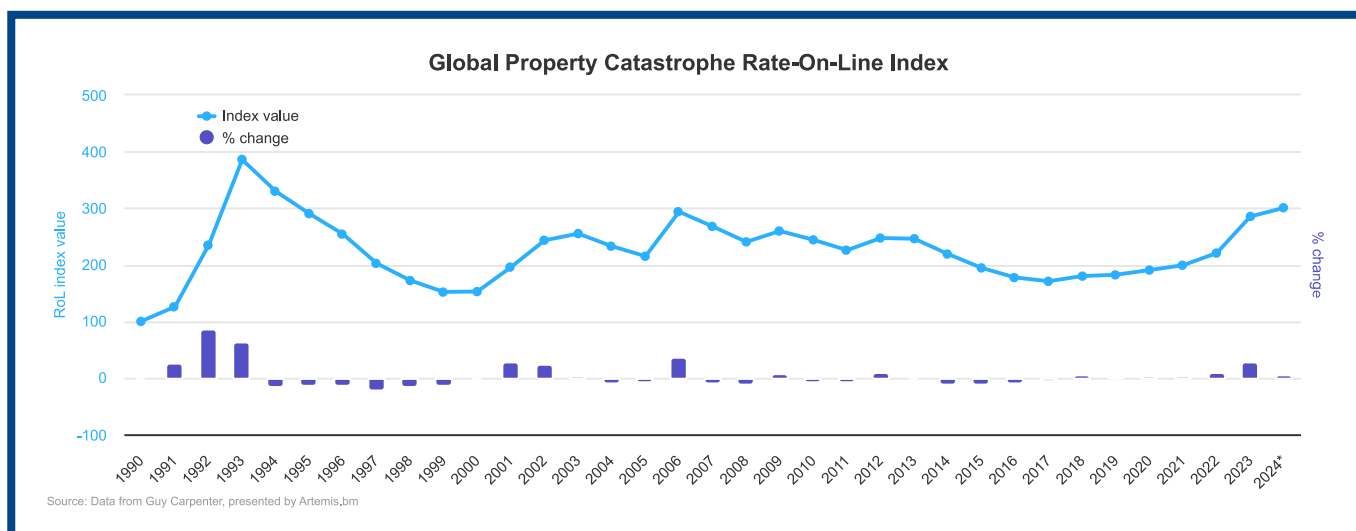
La réassurance des mutuelles associées //

L'activité de réassurance conventionnelle a été recentrée depuis 2007, pour n'intervenir aujourd'hui qu'aux côtés de ses associés historiques en France, au Maroc, au



Québec, au Sénégal et en Tunisie, auprès de cédantes de taille petite ou moyenne, appartenant le plus souvent au secteur mutualiste. De son passé, MCR a en effet conservé des relations avec ses anciennes Caisses régionales, devenues mutuelles associées. Elle a noué par la suite des relations avec la mutualité agricole du Québec. Ces relations se matérialisent par des traités de réassurance et de concours technique, permettant l'accès au statut d'associé de MCR. Celle-ci participe de manière significative aux côtés d'autres opérateurs du marché à la réassurance de ses associés.

Cette coopération contribue dans le long terme à la stabilité de MCR. La réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance et représente un chiffre d'affaires de 81,5 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de l'activité traditionnelle de réassurance s'élève en 2023 à 22,2 millions d'euros en augmentation de 7% par rapport à l'exercice 2022. Autre mission : MCR gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liqui-





Thomas Chapuis

© Julien GRESPE

3 questions à **Thomas Chapuis**, Directeur de la réassurance

Quelles sont les conséquences des émeutes pour le groupe ?

Les buralistes assurés par la Mudetaf et réassurés par la MCR, ont été fortement touchés par ces émeutes. Cet événement a conduit à revoir la politique tarifaire pour mieux observer ce type de risque. Cela passe par une augmentation tarifaire générale mais aussi segmentée sur les zones sensibles ainsi qu'une meilleure sélection du portefeuille. Par ailleurs, sur le portefeuille en acceptation, certaines affaires considérées comme trop exposées à ce risque et venant cumuler à celui couvert au titre de l'activité d'assurance ont été résiliées.

Quel est le rôle de MÉR dans ce contexte ?

Monceau Euro Risk (MÉR), notre filiale de réassurance basée au Luxembourg, nous permet de piloter notre risque. Avec un marché de la réassurance qui a souhaité pour le renouvellement 2024 réduire son exposition aux émeutes et augmente le coût de la réassurance du risque émeute, MÉR a augmenté sa participation aux risques cédés par le groupe et a joué ainsi son rôle d'amortisseur et de lissage aux évolutions du marché.

Quels sont les enjeux à venir pour l'activité de réassurance du groupe ?

Réassureur mutualiste indépendant, doté de fonds propres conséquents, proche de ses cédantes, MCR dispose d'un beau potentiel de développement. On peut évoquer les perspectives qu'elle peut offrir par l'admission au statut d'associé ; elle peut arguer d'une expérience opérationnelle qu'elle peut partager avec nombre d'opérateurs de taille petite ou moyenne et leur apporter une approche personnalisée. Nous avons par ailleurs un projet de modernisation de nos outils de gestion de réassurance.

dation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi. Traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996 et qui n'est plus alimenté : l'encours réassuré décroît du fait du décès des souscripteurs et de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses sociétaires de transformer leur contrat, d'un mono-support en euro en un contrat multi-support permettant de reverser des cotisations et génère un chiffre d'affaires en 2023 de 0,9 million d'euros.

En 2022, élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, la réassurance contribue au chiffre d'affaires

combiné à hauteur de 33,8 millions d'euros, en augmentation de 6% par rapport aux 32 millions d'euros affichés pour 2022.

Marché 2023 : une année de transition confirmé par le renouvellement 2024 avec des ajustements tarifaires significatifs

Après de nombreuses années avec un marché très stable, l'année 2023 a été marquée par un durcissement important des conditions de réassurance, amplifié par la réduction des capacités en récessions.

La pression des réassureurs a été plus forte sur les programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques conservés dans les

un chiffre
d'affaires de
**81,5 millions
d'euros.**

récessions des programmes catastrophes. La structure des programmes est restée stable et ce durcissement s'est traduit par des augmentations des primes cédées.

BILAN RÉASSURANCE :

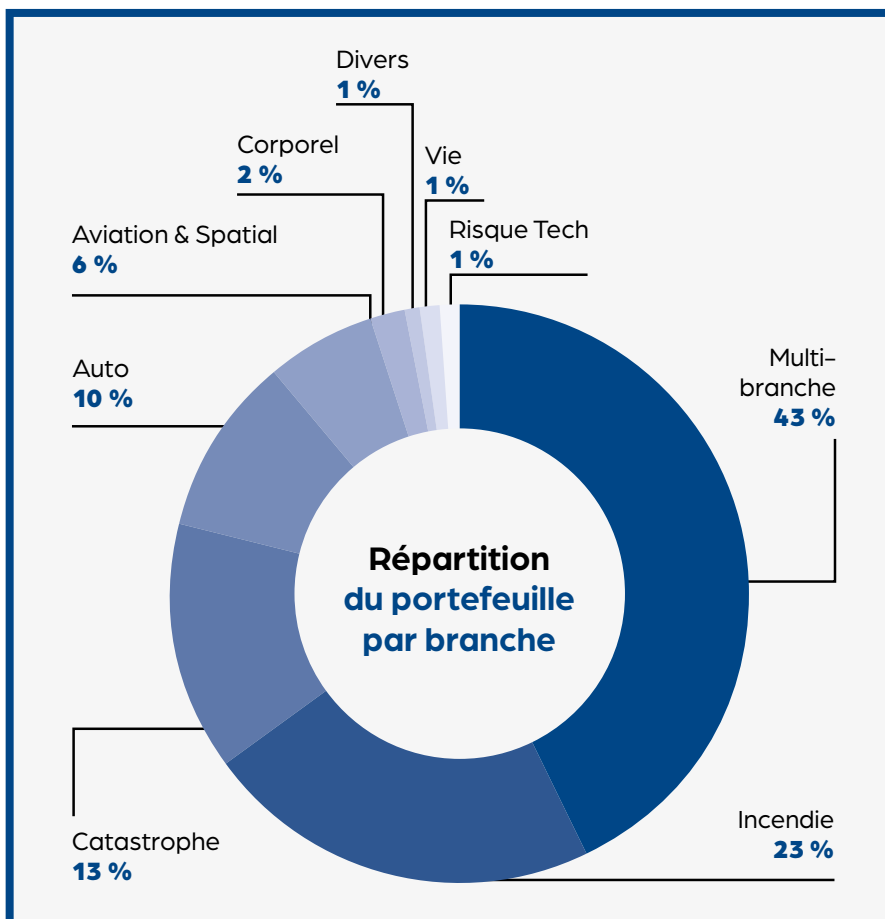
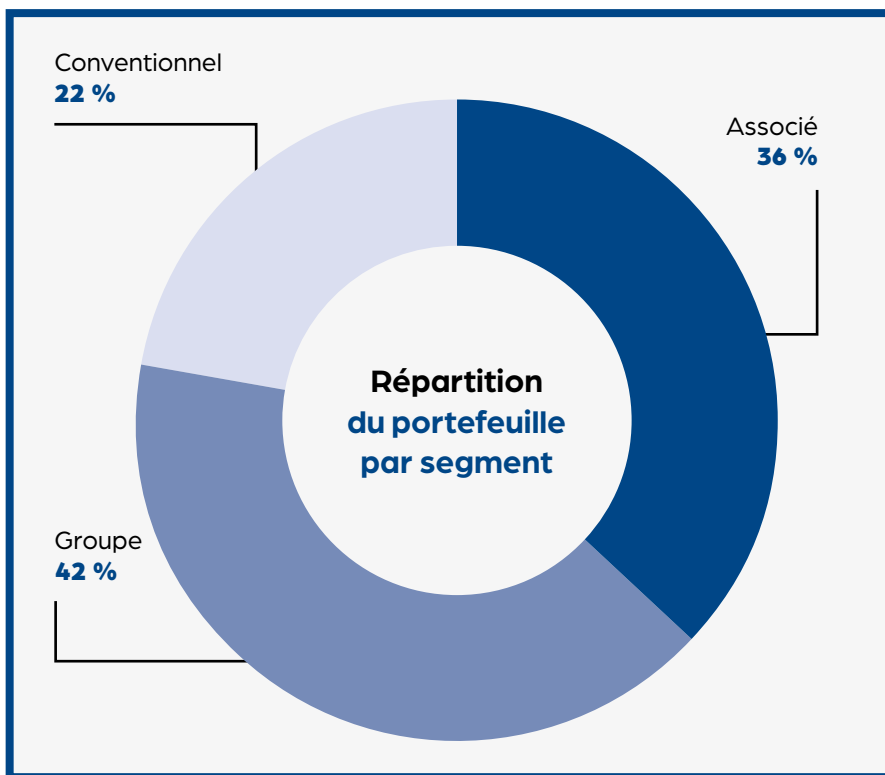
PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

Le renouvellement des traités au 1^{er} janvier 2024 est venu confirmer ce durcissement puisque le prix de la réassurance a continué à augmenter - avec des capacités stables fournies par la rétrocession. Pour autant, le premier semestre 2023 a montré que le marché de la réassurance redevenait profitable. Ainsi Gallagher Re estime un ratio combiné marché de 87,6 % et un ratio combiné sous-jacent de 95,4%, en lissant la charge des événements naturels et retraitant des boni/mali de liquidation. L'agence de notation Fitch considère quant à elle que 2024 marquera un pic en termes de rentabilité.

2023, une année avec une activité climatique toujours importante et marqué aussi par des mouvements sociaux.

La sinistralité a été forte sur le marché international, avec notamment les tremblements de terre en février en Turquie et Syrie puis au Maroc en septembre. L'ouragan Otis en octobre a fortement touché le Mexique et la ville d'Acapulco. En France, le cyclone Belal touche l'île de la Réunion en janvier et génère 100 millions d'euros de sinistres selon France Assureurs, les tempêtes Ciaran et Domingos ont touché la France entre le 1^{er} et le 5 novembre pour un coût estimé par France Assureurs à 1,3 milliards d'euros. Les inondations de novembre 2023 dans les Hauts-de-France ont déjà conduit à régler plus de 60 millions d'euros. Début 2024, de nouvelles inondations ont touché ce territoire.

A la sinistralité liée aux événements climatiques, s'ajoute les mouvements sociaux. Ainsi les violences urbaines de fin juin ont conduit à des dégradations évaluées, selon France Assureurs, à 730 millions d'euros.



MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES : // // // // //

UNE ANNÉE 2023 COMPLEXE, MARQUÉE PAR LES ALÉAS CLIMATIQUES ET DE NOUVELLES AMBITIONS POUR 2027 !

L'année 2023 s'est avérée plus clémente que l'année 2022 pour Monceau Générale Assurances en termes d'intensité des aléas climatiques. L'exercice aura néanmoins été impacté par des épisodes assez exceptionnels, avec notamment un séisme dans la région centre ouest de la France et des événements grêles qui ont touché tout le pays durant l'été 2023. A cela, s'ajoutent plusieurs tempêtes (Gérard, Domingos, Ciaran) qui ont touché les côtes bretonnes et normandes ainsi que plusieurs épisodes pluvieux qui ont généré de fortes inondations dans le Pas-de-Calais.

Au-delà des risques climatiques, nous avons connu un contexte social complexe avec le vote définitif de la nouvelle réforme sur les retraites mais surtout des émeutes qui sont intervenues en début d'été, durant 5 jours et qui ont causé de nombreux dégâts occasionnant des charges exceptionnelles pour les assureurs (730 millions d'euros estimés pour tous les assureurs au niveau national).



6,5 milliards d'euros en 2023 pour les sinistres liés au climat en France.

Sources : France Assureurs

C'est dans cet environnement complexe et instable que Monceau Générale Assurances affiche, pour l'exercice comptable 2023, un résultat déficitaire de -7,3 millions d'euros. Ce chiffre intègre des résultats financiers à hauteurs de 2,63 millions d'euros en augmentation par rapport à 2022 (0,81 millions d'euros).

Nous constatons une évolution positive des primes acquises qui repose essentiellement sur l'ap-

port des activités belges (activités libre prestation de service -LPS), les revalorisations tarifaires sur le marché français ainsi que sur notre portefeuille des risques statutaires avec de nombreux renouvellement d'appels d'offres avec les SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) que nous assurons pour une grande majorité. Au total, la valeur des primes acquises s'élève à 133 millions d'euros versus 123 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 8%.



Vendôme

MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES : // // // // // // //

UNE ANNÉE 2023 COMPLEXE, MARQUÉE PAR LES ALÉAS CLIMATIQUES ET DE NOUVELLES AMBITIONS POUR 2027 !

Les primes moyennes augmentent de 5% sur l'ensemble du périmètre MGA en France.

Le développement de l'assurance de personne et notamment du produit Santé dépasse les objectifs fixés en début d'année avec une valorisation du portefeuille qui progresse de 11%.

La charge globale des sinistres s'élève à 110 millions d'euros versus 107 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 3%. Les charges d'acquisition restent stables à 15,89% versus 15,84% en 2022.

La première partie de l'année 2023 laissait entrevoir une évolution positive de l'activité avec une légère baisse de la fréquence des sinistres sur le périmètre France. Malheureusement, cette tendance ne s'est pas confirmée sur le second semestre 2023, avec une succession de tempêtes et d'épisodes de grêles.

Au global, la charge des événements climatiques s'élève à 7,7 millions d'euros (vs 12,9 millions d'euros en 2022). Cette charge des aléas climatiques se décompose comme suit :

- Tempête Gérard en janvier (181 milliers d'euros pour 76 sinistres),
- Séisme en juin (86 milliers d'euros pour 13 sinistres),
- Episodes de grêle et d'orages durant l'été (2,1 millions d'euros pour 673 sinistres),
- Tempêtes Ciaran, Domingos (3,7 millions d'euros pour 1 254 sinistres),
- Inondations dans le nord de la France (environ 1,7 millions d'euros pour 93 sinistres).

De plus, l'année 2023 a été marquée par un grand nombre de sinistres majeurs sur le périmètre

France (73 sinistres de plus de 60 milliers d'euros enregistrés sur l'année) qui représentent une charge globale de 14,3 millions d'euros.

En revanche, la sinistralité attritionnelle reste stable malgré l'augmentation des coûts moyens de l'ordre de +2% sur l'année 2023. Toutefois, nous notons une absence de sinistre grave et d'évènement climatique d'ampleur qui aurait impacté notre portefeuille belge, illustrant l'intérêt pour MGA de cette diversification géographique. Les résultats sont bons sur ce périmètre.

.....

La charge globale des sinistres s'élève à **110 millions d'euros** versus **107 millions d'euros** en 2022



5%

d'augmentation de primes moyennes en 2023



Raphaël Briand

3 questions à **Raphaël Briand**, Directeur des opérations IARD

Quels sont les éléments qui ont marqué votre activité en 2023 ?

L'ensemble du marché français a de nouveau été impacté par une forte sinistralité en termes d'événements naturels avec des charges de sinistres qui s'élèvent à plus de 6,5 milliards d'€ et une dégradation du résultat technique de 0,6 point pour l'assurances de biens (source France Assureurs)

En ce qui concerne les activités Dommages du groupe Monceau, nous n'avons pas été épargnés sur notre marché français par les aléas climatiques, notamment sur la seconde partie de l'année 2023, avec les tempêtes et les inondations dans le Pas-de-Calais. Ces événements naturels pèsent sur nos résultats nets avec un reste à charge qui augmente de 1 million d'euros en 2023 pour 7,7 millions d'euros de charges alors que le coût des aléas climatiques était supérieur sur l'exercice 2022 (15 millions d'euros)

Toutefois, notre stratégie de diversification des risques IARD porte ses fruits puisque le marché belge qui représente environ un quart de notre activité en assurances Dommages, n'a pas

subi d'impact majeur sur l'ensemble de l'année 2023. Il faut ajouter à cela une inflation qui est restée conséquente à +4,9%, avec des indices de réparation et des coûts d'indemnisation qui s'envolent sur ces dernières années notamment sur le bris de glace (+13% sur 2023). Ces variations ne permettent pas de compenser nos revalorisations tarifaires qui sont restées mesurées.

Quelles seront vos priorités pour le projet Horizon 2027 ?

Dans le cadre de notre plan stratégique à moyen terme, nous nous sommes fixés une ambition de croissance maîtrisée et rentable en activité non-vie d'ici fin 2027.

Cet objectif est notamment porté par une refonte d'une partie de notre gamme de produits et par une évolution de notre modèle relationnel au service de nos clients.

La diversification de nos activités en assurances de personnes et vers une clientèle professionnelle restent au cœur de nos ambitions. Cette diversification d'activité s'effectuera également par une variété de zones géographiques afin de développer l'activité avec une croissance rentable. Pour cela, nous avons déjà lancé plusieurs chantiers afin de respecter notre feuille de route.

Quels sont les points clés de votre projet de transformation ?

En 2023, nous avons lancé un projet de transformation dont l'objectif est de renforcer l'efficacité de nos activités de distribution et de back-office. En effet, ce projet consiste à mieux gérer l'intégralité des flux entrants avec la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités, telles que la détection de fraude avec des processus de gestion centralisés.

Ces avancées nous permettront d'accroître notre efficacité opérationnelle pour le compte de notre réseau d'agents généraux, ainsi que pour l'ensemble des services du siège.

Ce projet de transformation prévoit également de livrer de nouveaux services pour le compte du développement commercial. Ce projet nous permettra notamment de prendre de nouveaux engagements en termes de réactivité vis-à-vis de nos clients et de nos agents généraux.

ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL : ////////////////

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ 2023

1. La stratégie de développement international ////////////////

Dans le but d'obtenir une meilleure diversification géographique, le Groupe Monceau a décidé fin 2011 d'étendre ses activités hors de France.

Dans un premier temps, la défense des encours français en matière d'assurance-vie, ainsi que la recherche d'une nouvelle clientèle au travers d'un réseau de distribution différent se sont concrétisées en 2015 par l'acquisition de Vitis Life, entreprise luxembourgeoise possédant une offre en contrat d'assurance destinée à une clientèle « haut de gamme ». Ce développement a été accompagné de la création d'une société de gestion des risques au travers de la société de réassurance Monceau Euro Risk en 2012 et d'une entité de gestion Sarp Europe.

Dans un second temps, le plan de développement a eu pour objectif d'amplifier la politique de diversification des risques.

Tout d'abord en matière immobilière, en particulier en cherchant à tirer profit des caractéristiques de la place de Luxembourg, sur laquelle on continue à observer des taux de vacances de surfaces de bureaux inférieurs aux autres villes européennes, ainsi qu'une offre inférieure à la demande, avec de réelles perspectives de valorisation à long terme et une rentabilité courante supérieure à celle observée dans les quartiers d'affaires parisiens.

Ensuite, en développant l'assurance IARD afin de rééquilibrer la nature des activités internationales. En obtenant une exclusivité de distribution de ses produits pour une durée de 10 années, le groupe est devenu coopérateur institutionnel de NewB, coopérative belge souhaitant développer une activité bancaire. Une opportunité s'est présentée en 2019 d'acquérir en

Belgique Aedes, société ayant développé une plateforme de souscriptions de risques IARD, principalement automobile et distribuant ses produits au travers d'un réseau de courtage belge. Cette acquisition fut complétée par la participation à des pools de souscription aux affaires gérées via plusieurs intermédiaires partenaires, tels April Belgium (anciennement Elitis) en assurance de personnes ou IBIS en assurance de biens.

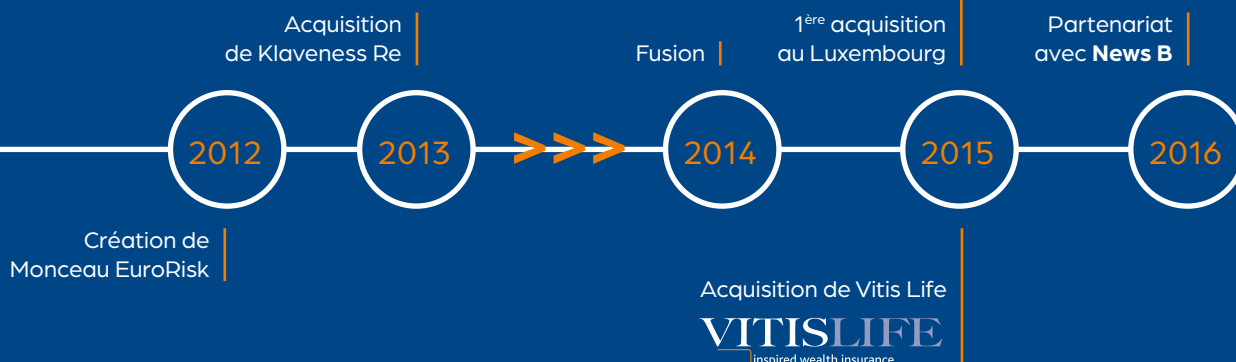
Au vu des nombreux projets de développement menés avec succès ces dernières années tant en vie qu'en non-vie, les connaissances se sont enrichies et les équipes, gérées à partir du siège de Luxembourg, se sont étoffées.

2. Les investissements immobiliers : acquisitions et suivi du patrimoine ////////////////

La politique de diversification géographique du patrimoine immobilier a été amorcée en 2014 avec l'acquisition de maisons de maître situées en plein cœur de Luxembourg.



Chronologie de notre développement à l'international



Cette politique s'est ensuite accélérée avec l'acquisition de plusieurs biens immobiliers à Luxembourg, jusqu'à la livraison en 2023 d'un immeuble de 3 100 m² et d'un dernier, dont la livraison est prévue en 2024.

Tous les contrats de construction ou de reconstruction relatifs à ces immeubles ont été signés sur base de prix fermes et définitifs, sans clause d'indexation, ce qui, compte tenu de l'inflation des coûts de construction entamée dès 2022, a permis aux sociétés immobilières détenues par le groupe de ne pas être impactées financièrement.

Le patrimoine immobilier actuellement détenu représente en conséquence aujourd'hui une surface construite ou en construction de 36 300 m² (35 800 m² de surfaces bureaux et 580 m² de résidentiels), sans tenir compte des locaux d'exploitation de la filiale informatique, la société Digital Vision, située au nord du Luxembourg, ainsi que des bureaux de AEDES situés à Oudenaarde et à Namur, en Belgique.



© flaminio vincent

Nicolas Limbourg
Directeur général délégué
de la Mutuelle Centrale de Réassurance



© flaminio vincent

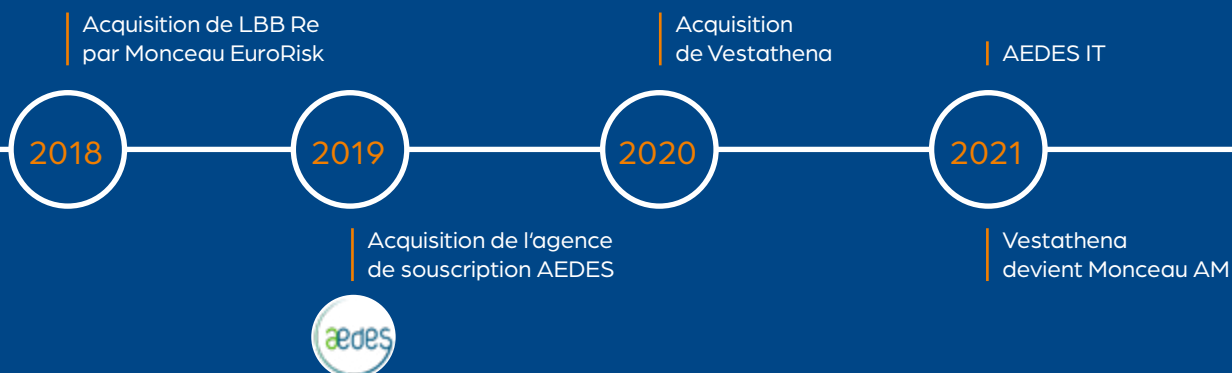
André Janmart
Directeur général délégué
de la Mutuelle Centrale de Réassurance



© Laurent ANTONELLI

White Pearl – Luxembourg

7 acquisitions au Luxembourg



ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL : ////////////////

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ 2023

Il a été décidé de consolider les participations immobilières détenues par Monceau International S.A. en regroupant celles-ci au sein d'une structure juridique unique, la société Monceau International Real Estate Sàrl (MIRE) et ce afin de faire bénéficier au groupe d'une plus grande visibilité sur son activité immobilière à Luxembourg et de contribuer à faciliter la direction du pôle immobilier. Cette décision a été concrétisée au travers de la constitution fin décembre 2023 de MIRE détenant un patrimoine immobilier évalué en 2023 à 188,8 millions d'euros.

3. L'activité des filiales opérationnelles ////////////////

L'assurance vie développée par Vitis Life

En 2023, le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois a fortement souffert du maintien des taux d'intérêts élevés. Ainsi de nombreux clients ont reporté leur décision de souscrire à des contrats d'assurance, plus particulièrement à des contrats en unités de compte, notamment en vue d'investir dans des dépôts à terme jugés plus rémunérateurs. Pour la seconde année consécutive, l'encaissement des primes dans le secteur de l'assurance-vie a en conséquence diminué. Il s'est ainsi réduit de -17,52% par rapport à l'année 2022. La hausse de 6,55% des primes versées au profit de contrats à rendement garantis n'a pas permis de compenser la chute de l'encaissement primes de -24,38% pour les contrats en unités de compte.

Malgré ce contexte difficile pour le secteur de l'assurance-vie en 2023 et plus particulièrement pour les contrats en unités de compte, la société, avec 361 millions d'euros de

primes nettes encaissées, a pu faire croître son encaissement primes de 3% et ses encours de 12% pour atteindre 3,1 milliard d'euros grâce notamment à une balance positive de 136 millions EUR.

Cette croissance de son activité pour les contrats d'assurance de type « épargne / investissement » s'est également accompagnée de la poursuite de la distribution des contrats d'assurance de type « protection / prévoyance » au travers des partenariats noués avec des souscripteurs-mandatés sur le marché belge. Même si le nombre des nouveaux contrats souscrits a diminué en 2023, les revenus générés au travers de

cette activité ont augmenté de plus de 50% par rapport à 2022. Le résultat de cette activité commerciale a en conséquence permis à la société de bénéficier d'une croissance de ses revenus, 1 million d'euros, contribuant à amortir la hausse de ses coûts (867 milliers d'euros résultant d'une inflation élevée et des mécanismes d'indexation des salaires).

Enfin, la société a recruté en octobre 2023 un directeur commercial, afin qu'il aide la société à atteindre les objectifs ambitieux fixés, au travers de son expérience et ses nombreux contacts.



Quatuor – Luxembourg

L'activité IARD en Belgique

Le groupe **Aedes** continue son développement inscrit dans une croissance maîtrisée. Tous porteurs de risques confondus, les primes acquises s'élèvent à 42,9 millions d'euros, en progression de 7,4 % sur le chiffre équivalent de 2022. Toutes branches confondues, en incluant les affaires protection juridique souscrites par contrat séparé, le portefeuille réunit environ 105 000 polices.

En application des accords signés avec AXA Belgium et de l'aval des entités de contrôle belges et françaises fin 2023, ce portefeuille alimente dans sa totalité Monceau

Générale Assurances depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les résultats techniques sont positifs dans les quatre lignes d'affaires principales : Auto, Incendie, Vélo, PJ Auto.

L'exercice génère une marge technique de l'ordre de 8,4 millions d'euros, de 4,3 millions d'euros au profit d'AXA Belgium, de 4,1 millions d'euros pour Monceau Générale Assurances, dont le portefeuille, plus récent, produit logiquement de moins bons résultats techniques. Les sinistres graves des années antérieures sont analysés dans le cadre de la revue semestrielle par le comi-

té des sinistres majeurs, conduite sous l'égide des services du groupe à Vendôme.

IBIS continue sa croissance organique avec un resserrement des politiques de souscription et de remaniement. 2023 a délivré un S/P de bonne facture à hauteur de 52% pour un montant de primes acquises de près de 3,4 millions d'euros.

Enfin, concernant les inondations catastrophiques de juillet 2021, la charge totale de l'évènement, provenant principalement des souscriptions d'IBIS en Wallonie, est évaluée à 5 millions d'euros à la fin de décembre 2023, dont 4,7 millions d'euros pour le risque « inondations », en légère amélioration sur l'estimation effectuée à l'inventaire 2022. Pour rappel, les prestations excédantes à 2,7 millions d'euros sont prises en charge par la Région Wallonne. Celle-ci a remboursé en 2023 un montant de 2 millions d'euros

Les opérations de Monceau Euro Risk

À la clôture 2022, on constatait un prélèvement de 5,8 millions d'euros sur la provision pour fluctuation de la sinistralité (PFS), conséquence des orages survenus en juin 2021 pour un montant estimé à près de 20 millions d'euros à fin 2023 et des résultats techniques, hors évènements catastrophiques, négatifs de Monceau Générale Assurances.

Contrairement à 2022, l'exercice 2023 procure des résultats techniques et financiers positifs permettant de doter la PFS à hauteur de 7,8 millions d'euros en 2023 et de dégager un résultat bénéficiaire de 3,4 millions d'euros, sur lequel il est proposé de prélever 3 millions d'euros pour procéder au paiement d'un dividende à l'actionnaire.

Protection /
prévoyance :
Même si le nombre
des nouveaux
contrats souscrits
a diminué en
2023, **les revenus
générés au
travers cette
activité ont
augmenté de
plus de 50% par
rapport à 2022.**





© Violeta Stoimenova





RESSOURCES HUMAINES, LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE

Dans le cadre de la stratégie définie par la Direction générale, les Ressources Humaines portent la culture et les valeurs de Monceau Assurances : outre les aspects de paie, d'administration du personnel et de développement RH, elles pilotent, avec passion et professionnalisme, la politique sociale et le dialogue au sein de l'entreprise, en ayant à cœur de mettre à la disposition des collaborateurs et de leur encadrement leur expertise ainsi que leur rôle de conseil et d'assistance. Et ce, dans le souci perpétuel d'apporter le meilleur service de proximité qui soit.

4

RESSOURCES HUMAINES, //

LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE

Un accompagnement RH de proximité //

Au quotidien, l'équipe des ressources humaines accompagne les directeurs, les responsables et leurs équipes dans différents domaines, facteurs d'une mise en réussite de l'ensemble des salariés du groupe. Un engagement qui comprend le recrutement et le soutien à l'intégration des nouveaux collaborateurs, la gestion quotidienne et l'engagement des équipes, mais également la mobilité interne, la formation et le développement des compétences au regard des évolutions des métiers. Elle veille aussi à la santé et à la qualité de vie au travail, ainsi qu'à la limitation et à la gestion éventuelle de conflits au travail.

Le baromètre « **Bien-être au travail Monceau Assurances** » est devenu un rendez-vous annuel

Ces préoccupations contribuent à la qualité du dialogue social, propice à l'épanouissement de tous. Ce dialogue social permet de mettre en place un cadre de travail répondant aux attentes des collaborateurs, notamment au regard d'évolutions récentes de la société comme la flexibilité et l'équilibre vie personnelle/

vie professionnelle, avec la mise en place d'accords de télétravail pour les collaborateurs sédentaires en 2021, la révision des accords régissant le temps de travail en 2022 et la négociation d'un accord Qualité de vie et des conditions de travail pour 2024, co-construit avec les élus et des collaborateurs volontaires depuis le milieu de l'année 2023.

Monceau Assurances est également sensible à l'expression des salariés et à leur épanouissement au quotidien. Né pendant la période de gestion de la crise sanitaire Covid, le baromètre « Bien-être au travail Monceau Assurances » est devenu un rendez-vous annuel depuis 2022 pour suivre la satisfaction et l'engagement des salariés, leur permettre de s'exprimer et de remonter d'éventuels besoins ou demandes, voire d'adapter les thèmes de formation managériale selon les résultats obtenus et leur progression. Une initiative qui participe désormais pleinement à la rétention des collaborateurs.

Monceau Assurances s'est par ailleurs doté d'un nouvel outil psychométrique, le questionnaire Atman : initialement pressenti pour une utilisation dans le cadre des recrutements externes, la direction a choisi de l'utiliser également pour les mobilités internes et, sur volontariat, pour les salariés désireux de mieux se connaître, de réfléchir à leurs modes de fonctionnement ou leurs souhaits



PEPS

Passion
Exemplarité
Professionalisme
Solidarité

d'évolution, voire de gérer d'éventuels inconforts relationnels ou tensions dans leur quotidien.

Intéressement et retraite complémentaire, piliers de la politique salariale //////////////

Exigeant envers ses collaborateurs, Monceau Assurances s'attache à développer une politique sociale respectueuse des intérêts et des motivations de ceux qui les servent, attentive à leurs aspirations et généreuse, pour que tous participent aux résultats et aux fruits des efforts ensemble consentis.

Une commission tripartite de révision des salaires a ainsi été formellement mise en place depuis 2021 et permet annuellement à chaque direction d'échanger avec la direction générale et la direction des ressources humaines pour reconnaître, récompenser et promouvoir les salariés les plus méritants et les plus engagés. En mars 2024, au titre de l'année 2023, la masse salariale a ainsi été augmentée d'un peu plus de 4% (augmentations et primes exceptionnelles comprises).

L'accord d'intéressement demeure un pilier essentiel de la politique de rémunération. Le premier accord d'intéressement a pris effet le 1^{er} janvier 1998. En 2021, un nouvel accord d'intéressement pour trois ans a été signé, portant notamment l'enveloppe à répartir à 8 % du résultat combiné affiché par le groupe. Un nouvel accord d'intéressement pour les années 2024 à 2026 est en cours de négociation pour entrer en vigueur au début de l'été 2024.

Et parce que la retraite est historiquement le cœur du métier de Monceau Assurances, les salariés bénéficient d'un dispositif avantageux de retraite complémentaire maison, permettant à chacun d'entre eux de bénéficier



Monceau Assurances, un employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, Monceau Assurances accorde une pleine vigilance à l'équité interne, facteur clé du maintien d'un climat social serein et de bonnes relations professionnelles, ainsi qu'à l'égalité des traitements entre salariés, afin de lutter contre tout type de discrimination, que ce soit en termes d'âge, de genre, ou par rapport à des situations de handicap. Un accord cadre relatif à la qualité de vie et aux conditions de travail, incluant ces thématiques d'égalité, de mixité et de diversité, mais également de bien-être au travail, est en cours de négociation avec les élus des différents CSE (Comité social et économique), avec une entrée en vigueur souhaitée courant 2024.

L'accent est mis à la fois sur le bien-être au travail et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des jeunes, l'accompagnement des seniors, ainsi que sur la reconnaissance des travailleurs en situation de handicap. Cette réflexion s'inscrit dans la lignée d'actions déjà mises en œuvre depuis quelques années, avec le baromètre « Bien-être au travail Monceau Assurances », devenu annuel en 2022, et la révision des accords régissant le temps de travail, qui ont accordé plus de flexibilité dans l'organisation du travail, en cohérence avec les accords Télétravail signés fin 2021, mais qui ont aussi permis de prendre mieux en compte, par l'octroi de jours de congés supplémentaires, les collaborateurs souffrants de pathologies lourdes ou ayant des statuts d'aidants familiaux.

Ce combat contre toutes les discriminations est le gage de conditions de travail apaisées.

RESSOURCES HUMAINES, ///

LES FEMMES ET LES HOMMES AU SERVICE DU GROUPE

annuellement de fonds placés pour eux par leur employeur.

Monceau Assurances veille également à faire bénéficier ses salariés des mesures gouvernementales avantageuses, défiscalisées et exonérées de charges sociales, telles la Prime Partage de la Valeur (PPV) et toutes les mesures prévues par la loi Pouvoir d'Achat, entrée en vigueur fin 2022.

Des perspectives d'évolution pour tous : focus sur la formation ///

Tout en veillant à améliorer sa compétitivité, Monceau Assurances se préoccupe de l'épanouissement professionnel de chacun de ses collaborateurs, notamment au travers d'actions de formation adaptées.

Indispensable à une entreprise qui inscrit au premier rang de ses préoccupations la qualité du service de proximité auprès de ses sociétaires et véritable fer de lance d'une politique qui vise à fournir « le meilleur service au meilleur coût », la politique de

formation a été renforcée depuis 2022 par l'annualisation des entretiens professionnels. Les besoins de formation sont donc recueillis, analysés et validés annuellement lors d'une commission dédiée, afin de pouvoir déployer le plan de formation dès le début de l'année suivante.

La politique de formation a également été enrichie à partir de 2021 par des actions destinées à l'encadrement, aux services du siège et des collaborateurs de terrain, notamment via le développement de formations continues en e-learning, et par d'importants travaux de réflexion sur

les valeurs à promouvoir (PEPS : Passion, Exemplarité, Professionnalisme et Solidarité) par les responsables du Groupe et leurs équipes.

Monceau Assurances s'attache également à donner à chacun de ses salariés des opportunités d'évolution, soit en son sein par des mobilités internes, soit par exemple en accompagnant des projets d'installation dans une agence générale. Pour une entreprise de taille réduite, la tâche n'est pas simple, mais nombreux sont les exemples pour démontrer qu'il s'agit là d'une réalité concrète.

La formation et le développement des compétences au regard des évolutions des métiers.





Nathalie Leriche

3 questions à **Nathalie Leriche**, Directeur des ressources humaines

Qu'est-ce qui fonde votre politique RH ?

Un fort accent est mis sur la formation et la mobilité interne, sachant que la transmission des savoirs et la culture d'entreprise sont des marqueurs forts de notre politique RH. Nous apportons un soin particulier à l'accueil des nouveaux collaborateurs avec un parcours d'intégration, pour les nouveaux collaborateurs commerciaux, pensé sur un an et nous promovons fortement l'alternance, convaincus de l'intérêt de la transmission de compétences entre générations. Nous valorisons les qualités humaines et la personnalité. Cette approche permet in fine de préserver l'engagement de chacun et de stimuler la fierté d'appartenance des collaborateurs. L'écoute, la bienveillance, le droit à l'erreur, l'engagement, la reconnaissance... : voilà les valeurs que nous défendons.

Quels ont été les projets phares lancés en 2023 ?

L'année 2023 a été très intense tant sur le volet social que de l'innovation : nous avons piloté le changement de notre système d'informations RH, plus ergonomique et plus simple d'utilisation pour nos utilisateurs, sa modernisation permettant notamment à l'équipe RH de réduire le temps passé sur des tâches administratives à faible valeur ajoutée et de consacrer plus de temps à des missions à plus haute valeur ajoutée, comme l'accompagnement de proximité des équipes. 2023 était aussi une année d'élections professionnelles, et nous avons innové en utilisant pour la première fois le vote électronique pour le renou-

vellement de trois de nos CSE (Asd, Fngrp et Scm). Nous avons également poursuivi notre démarche d'amélioration de l'organisation et du cadre de travail du travail, en initiant, après l'accord Télétravail et une révision de l'accord Temps de travail, une réflexion collaborative, avec les élus des CSE, les membres de l'équipe RH, la direction et des collaborateurs volontaires, sur un futur accord Qualité de Vie et des Conditions de travail (QVCT). Ce prochain accord traitera des thématiques variées qui contribuent toutes à installer un climat serein et agréable, propice à une performance et une efficacité professionnelles renforcées : diversité et mixité, égalité professionnelle, lutte contre toutes formes de discriminations, bien-être au travail, prévention des risques psychosociaux et du harcèlement, sens et reconnaissance au travail...

Quelles sont vos prochaines étapes en 2024 ?

Les accords Qualité de Vie et des Conditions de travail sont en négociation au sein de nos différentes instances représentatives du personnel. Une commission de suivi sera ensuite mise en place pour piloter les différents projets selon les priorités de la direction et du groupe. Par ailleurs, nous continuons à soutenir les évolutions des métiers, en nous inscrivant de plus en plus dans une dynamique de gestion prévisionnelle des compétences et en travaillant sur les perspectives d'évolution, pour l'ensemble de nos collaborateurs. Plus spécifiquement pour nos populations commerciales du réseau Vie, outre le renforcement depuis 2023 de notre politique de formation continue et la refonte de notre parcours d'intégration avec un nouveau système de tutorat, nous allons également mettre à disposition de nos collaborateurs et des candidats au recrutement un nouveau contrat de travail, qui nous permettra de stabiliser les équipes et de recruter plus facilement de nouveaux talents, afin de développer notre réseau commercial et d'atteindre nos objectifs conformément au plan stratégique Horizon 2027.





© suwadee sangsrituang





LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

UNE APPROCHE PRAGMATIQUE
DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les Systèmes d'Information sont au service de la croissance et de la rentabilité de Monceau Assurances. Grâce à son agilité, l'entreprise est capable d'adopter rapidement des solutions innovantes, qu'il s'agisse de répondre aux contraintes réglementaires, aux évolutions technologiques ou aux enjeux de sécurité informatique.

5



Si les systèmes d'information sont au service et à l'écoute des différents métiers, ils sont aussi moteurs, en leur apportant des idées innovantes en étant force de proposition sur l'évolution ou l'ajout de différentes fonctionnalités.

Dans un monde où le déploiement des innovations technologiques s'accélère avec la démocratisation de l'intelligence artificielle avec ChatGPT notamment, qui va probablement autant bouleverser notre société qu'internet et le smartphone, Monceau Assurances reste attentif à la valeur ajoutée apportée aussi bien aux utilisateurs internes et externes, qu'aux impacts économiques et organisationnels. C'est cette valeur ajoutée attendue qui permet à Monceau Assurances de décider d'intégrer ou non une nouvelle solution.

Se protéger contre les actes malveillants

Depuis 2021, Monceau Assurances a accéléré ses investissements dans le domaine de la cybersécurité, pour se protéger contre des actes criminels de plus en plus nombreux, protéiformes, potentiellement très coûteux et chronophages en cas d'attaque aboutie.

La lutte contre l'obsolescence, la prévention contre le phishing, l'implémentation de la sécurité dès le développement des nouveaux logiciels (Security by design) sont des chantiers qui ont été au cœur de la stratégie de la Direction des Systèmes d'Information en 2023.

Par ailleurs, les collaborateurs sont sensibilisés de manière régulière notamment par une newsletter sur la cybersécurité ou encore par des affichages dans les espaces communs.



© PeopleImages

La vente croisée Vie - IARD un défi pour le service informatique

Monceau Assurances a historiquement séparé son système d'information VIE et NON-VIE. La nouvelle stratégie insufflée par la direction générale, et la fixation des objectifs Horizon 2027 invitent le service informatique à casser ces barrières jusqu'ici immuables. Il faut donc repenser tous les outils de vente et de gestion de la relation client en permettant la vente croisée entre les bases Vie et Non-Vie qui sont pour l'instant distinctes.

La solution va consister en une couche « front-office » qui reposera sur les 2 systèmes cœur Vie (MDPR) et Monceau Net3 (IARD) pour offrir une fiche client unique 360° ainsi qu'une vision multicanale de toutes les interactions entre le sociétaire / client et le groupe. Ceci dans le but de répondre plus facilement à l'ensemble de ses besoins et de fluidifier les échanges tout en s'affranchissant des contraintes d'organisation.

Moderniser les outils // // // // //

Outre la cybersécurité, Monceau Assurances investit dans le renouvellement de ses outils. Le site Internet du groupe, monceauassurances.com, a été livré en janvier 2024 et préfigure les interfaces des nouvelles applications du groupe.

Dans ce cadre, l'espace client sera également remodelé, pour une expérience client simplifiée et fluidifiée. Ce projet particulièrement innovant permettra aux sociétaires de regrouper dans un même espace tous leurs contrats « Monceau Assurances », tout en anticipant une nouvelle norme qui permettra à terme l'agrégation de contrats à la concurrence.

Enfin, une réflexion sur l'architecture des systèmes d'information est en cours, pour s'orienter davantage vers une architecture de services, ouverte sur l'extérieur afin de faciliter la potentielle mutualisation de nos moyens avec des partenaires.

La digitalisation est une évolution majeure,

avec un équilibre entre le numérique et l'humain pour l'avenir.



Régis Castel

3 questions à Régis Castel, Directeur des systèmes d'information

Comment définiriez-vous un système d'information de qualité ?

Un système d'information de qualité est en premier lieu un système au service de ses utilisateurs et de la stratégie d'entreprise. Il doit également être réactif, capable d'évoluer rapidement, notamment par rapport aux changements réglementaires qui s'imposent au groupe.

Il doit contribuer à l'atteinte des objectifs de croissance, de productivité mais également de protection du groupe contre des risques, qu'ils soient technologiques ou humains.

Qu'est ce qui a changé dans l'informatique ces dernières années ?

La digitalisation nous permet désormais de réaliser un grand nombre d'actes sans interaction humaine. Nous souhaitons cependant proposer à nos sociétaires la possibilité de communiquer via le canal qu'ils souhaitent. Notre objectif consiste à conserver notre ADN de proximité sans exclure ceux qui préfèrent des solutions digitales.

L'autre évolution notable est la hausse impressionnante des actes de cybercriminalité : nous investissons en continu pour nous en protéger.

Enfin, les récentes avancées technologiques de l'intelligence artificielle laissent entrevoir de nombreuses possibilités d'aide à nos utilisateurs et d'accélération de leurs tâches quotidiennes.

Quels sont les enjeux pour le futur ?

L'enjeu majeur consiste à coordonner de manière efficace l'humain et le digital. Nous devons nous efforcer d'avoir une vision globale du client et du sociétaire : quand il communique avec nous, nous devons être capables de visualiser toutes les interactions qu'il a eues auparavant, que ce soit par mail, par téléphone, par courrier, en ligne, ou lors d'un rendez-vous physique, afin de lui apporter la fluidité et la continuité dans les échanges qu'il est en droit d'attendre.

Dématérialiser en conservant l'ADN de proximité de Monceau Assurances

La digitalisation est une évolution majeure, avec un équilibre qui devrait se dessiner à l'avenir entre le numérique et l'humain : la nécessaire digitalisation ne doit pas être menée au détriment du contact et de l'échange direct entre personnes. Monceau Assurances souhaite ainsi continuer à proposer des solutions humaines, qui correspondent à ses valeurs de proximité, en misant sur le multicanal, pour que le client ou le sociétaire puisse choisir à tout moment le canal de communication qu'il préfère. Plusieurs projets de dématérialisation sont également en cours. C'est le cas pour la gestion des sinistres IARD : lors de l'initialisation d'un acte de gestion, qu'il s'agisse du traitement d'un sinistre, d'une expertise, de relances automatiques, etc., le nouvel outil d'aide à la réalisation de ces actes, couplé à un outil de Gestion Electronique des Documents (GED), permettra de mieux structurer les différentes

La stratégie des systèmes d'information de Monceau Assurances consiste en une recherche constante de l'innovation

étapes de la relation avec le client ou le sociétaire.

La progressive dématérialisation des courriers et le déploiement de la signature électronique permettent également un moindre recours au papier, répondant ainsi à notre engagement d'entreprise responsable.

Enjeux de performance et d'efficience

Les différents projets d'innovation menés portent des enjeux de performance et d'efficience : ils doivent permettre l'excellence opérationnelle et la rentabilité, comme par exemple la refonte du produit épargne ou celle de la multi risques habitation.

L'investissement dans de nouvelles technologies permet de piloter l'analyse des performances ou d'identifier les potentielles défaillances sur les différents types de contrats. Ces outils permettent ainsi d'étudier les cas de manière dynamique, en croisant l'analyse de différents critères comme les zones géographiques, les infrastructures présentes, les risques climatiques, etc...

En synthèse, la stratégie des systèmes d'information de Monceau Assurances consiste en une recherche constante de l'innovation, tout en restant pragmatique dans l'intégration de nouvelles solutions pour garder la maîtrise de la rentabilité. ■





© FangXiaNuo

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'expertise, la proximité, la qualité, la solidarité et la solidité de Monceau Assurances sont au service de nos clients et sociétaires.





Alexis Burdeau

© RVT/THOUROUDE

3 questions à Alexis Burdeau, Directeur de la stratégie et de la transformation

Quelles transformations stratégiques vont être mises en œuvre en 2024 ?

La Direction générale et les instances de gouvernance du groupe Monceau Assurances ont défini quatre principes fondateurs pour structurer la stratégie à l'horizon de 2027 : pérenniser le groupe et son ADN mutualiste, rassembler la gouvernance, rationaliser et optimiser le pilotage, et enfin accroître la capacité d'attraction pour les partenaires externes. Ces principes sont au service d'une ambition forte de maintenir l'indépendance du groupe et de réaffirmer ses valeurs. Ils sont au cœur de tous les chantiers que nous menons.

La pérennisation repose sur le développement du groupe et le renouvellement de sa base-clients et nécessite que nous excellions dans les fondamentaux de nos métiers pour être attractifs : proposer les produits les mieux adaptés aux besoins, tant de nos sociétaires et clients actuels que de ceux de demain, présenter cette offre de façon accessible et ergono-

mique, informer nos sociétaires et clients tout au long de la vie des contrats et enfin apporter un service efficace et approprié lorsque nos contrats doivent jouer. Pour répondre à ces enjeux, nous repensons toute notre démarche autour du client et sociétaire (le "Client") La refonte de la gouvernance du groupe et l'optimisation de son pilotage renvoient à des sujets d'organisation : inscrire nos décisions et nos actions dans une démarche mutualiste commune à toutes nos lignes d'activité,

mettre en œuvre le pilotage approprié à tous les niveaux pour être efficace ensemble et faire en sorte que chacun soit acteur du projet commun. Tout cela en veillant au respect d'un niveau de rentabilité compatible avec la pérennité financière du groupe à long terme.

En parallèle de tout cela, nous opérons dans un secteur fortement réglementé, avec des obligations qui évoluent rapidement en nombre et en niveau d'exigence : il est crucial non seulement d'y répondre, mais aussi de faire de ces contraintes des moteurs du changement. A titre d'exemple, la mise en œuvre dès 2024 de la Directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises, « CSRD » dans son acronyme anglais, va nous pousser à formaliser la vision de Monceau Assurances sur la durabilité et les objectifs associés. Ce chantier collectif et fédérateur va nous permettre d'apporter encore un peu plus de sens au travail de tous les collaborateurs du groupe et à la dimension mu-

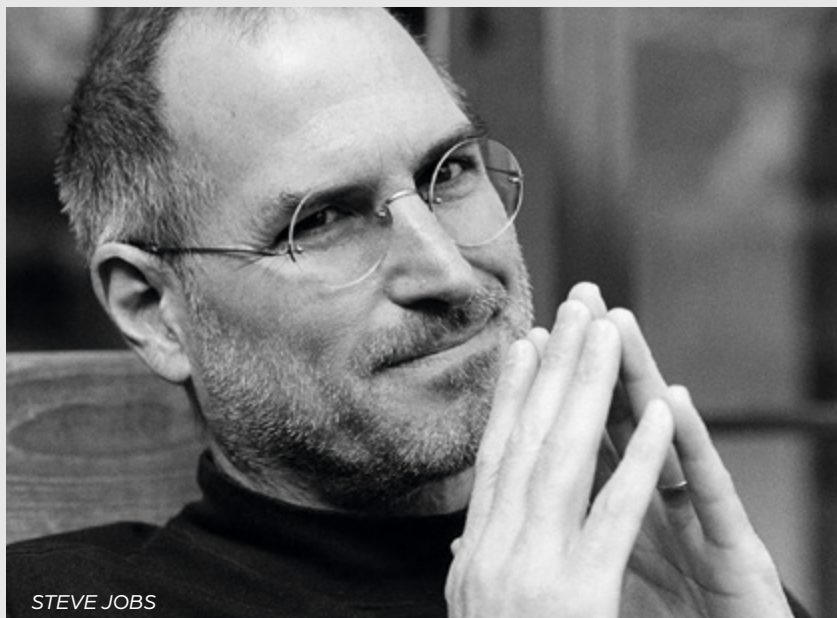
.....

La démarche ne se restreint pas à la défense de l'intérêt du Client, **elle inclut une attention toute particulière à ce qu'il ressent à toutes les étapes de sa relation**

tualiste de ce que nous proposons à nos sociétaires et clients. Forts de tout ce que nous aurons ainsi construit, nous sommes confiants sur la capacité du groupe à être une force d'attraction pour des acteurs externes qui voudront partager notre expertise dans le respect de leurs valeurs.

Quelles transformations vont être apportées à l'offre produit ?

En épargne sur le périmètre France, la loi industrie verte nous conduit à repenser notre offre pour la centrer autour de profils d'allocation et à proposer un support en unités de compte principalement investi en actions non-cotées. Nous travaillons non seulement à la construction de profils qui optimisent le couple rendement-risque, mais aussi à la façon dont les contrats sont présentés : il est essentiel de bien penser le processus de souscription et ses outils pour bien recueillir les besoins du client, évaluer son profil de risque et lui conseiller l'allocation la plus adaptée. L'introduction de fonds en actions non-cotées dans notre offre représente un changement important, nos sociétaires et clients étant historiquement attachés aux supports plus traditionnels que sont les fonds en euros et l'immobilier. Pour Monceau, ce sera une occasion de soutenir et mettre en avant le financement de projets contribuant à la construction de la France de demain. Nos clients et sociétaires seront bien sûr totalement libres d'y investir, ou non. En assurance dommages, le contrat Monceau Accidents de la Vie (MAV) est commercialisé



STEVE JOBS

« Si vous regardez avec attention, la plupart des succès obtenus du jour au lendemain prennent beaucoup de temps »

depuis mars 2024 et comme son nom l'indique, il offre de nouvelles garanties pour protéger nos clients au quotidien, avec succès. Le contrat multi-risques habitation (MRH) est, quant à lui en cours de refonte complète pour offrir les meilleures garanties au coût le plus juste. Cela passe, ici aussi, par une revue complète du processus de souscription, pour pouvoir naturellement et simplement conduire le client vers l'offre qui lui est adaptée. Côté assureur, cette modernisation inclut la mise en place d'un outil de tarification de pointe, pour permettre de souscrire les risques au prix le plus juste. L'évolution de la sinistralité liée aux changements climatiques est un défi pour tout le marché de l'assurance et nous devons

nous équiper pour y faire face. En tant qu'assureur mutualiste, il est essentiel pour nous de continuer à proposer à chacun de s'assurer tout en veillant au respect des équilibres nécessaires à la pérennité de la mutualité.

Comment se traduit la mise au centre du « Client » pour Monceau Assurances ?

Le Client est déjà au cœur du quotidien de nos collaborateurs : ils sont engagés dans une relation de proximité avec leurs sociétaires et clients et font en sorte de leur apporter le meilleur conseil. Le changement porte sur la mise en œuvre d'une méthodologie complète et cohérente allant de l'organisation du groupe au contenu de tous ses métiers : conception des pro-



duits, entrée en relation et souscription, actes de gestion des contrats, communication... La démarche ne se restreint pas à la défense de l'intérêt du Client, elle inclut une attention toute particulière à ce qu'il ressent à toutes les étapes de sa relation avec nous, c'est pourquoi nous parlons d'« expérience Client ». Chacun de nous, en tant que client dans son quotidien, apprécie que les entreprises qui le fournissent lui propose des parcours ergonomiques et fluides avec une sensation d'immédiateté dans la réponse apportée. C'est aussi ce que nous devons à nos clients et sociétaires et c'est vital pour atteindre une clientèle jeune et renouveler notre sociétariat et clientèle. Cela passe par la refonte de nos applications numériques, nos documents et nos interfaces au sens large. Nous veillerons tout particulièrement à ce que la digitalisation ne se fasse pas au détriment de la proximité mais soit bien à son

service et réponde aux besoins de nos sociétaires et clients historiques, qui peuvent avoir une appétence plus faible aux modes de communication dématérialisés.

La refonte en cours de notre Espace Client s'inscrit au cœur de cette démarche. Il présentera bientôt à nos clients et sociétaires l'ensemble de leurs contrats Vie comme IARD, conclus avec Monceau Assurances. Cet Espace va être

adapté pour pouvoir servir d'interface de référence en rendez-vous de suivi, ultimement d'interface d'entrée en relation avec nos prospects et de point d'entrée vers les actes de gestion. D'autres projets numériques sont en cours, notamment pour faciliter et optimiser la gestion des contrats, fluidifier nos processus et faciliter les transferts de documents depuis l'extérieur, en toute sécurité tout cela pour apporter le service le plus satisfaisant possible à nos sociétaires et clients tout en améliorant la qualité de vie au travail de nos collaborateurs.

Nous parlons de projets centrés sur le Client, mais les principaux acteurs en seront les collaborateurs et agents de Monceau Assurances. Ce sont eux qui font la valeur du groupe, ils sont et seront les clés de la réussite de tous ces projets et de sa transformation, qui ne pourra réussir que par le fruit d'un travail collectif. Nous avons beaucoup de projets à mener, le défi est important, mais je suis certain que nous le relèverons tous ensemble avec beaucoup de réussite.



Nous opérons dans un secteur fortement réglementé avec des obligations, **qui évoluent rapidement en nombre et en niveau d'exigence.**



ORGANISATION ET HISTOIRE :

UNE ENTREPRISE QUI A DU PEPS !

Les valeurs PEPS	54
La gamme de produits récompensée	55
L'organisation des réseaux de distribution	57
L'histoire & Dates Clés	58

7

ORGANISATION ET HISTOIRE : //

UNE ENTREPRISE QUI A DU PEPS !

LES VALEURS DE MONCEAU ASSURANCES

Monceau Assurances est un acteur engagé du mutualisme qui accompagne et défend au quotidien les intérêts de ses clients et sociétaires, à travers une culture forte, de longue date ancrée autour de l'éthique et de l'exigence. Elle a été retranscrite en 2021 par quatre valeurs et engagements : Passion, Exemplarité, Professionnalisme, Solidarité, formant l'acronyme PEPS.

Solidarité :

//
Nous portons haut les obligations morales de notre ADN mutualiste, au premier rang desquelles se trouve la solidarité. Pour nous, elle fonde le collectif humain et dépasse l'individu. Être solidaire, c'est être « avec », rencontrer, accompagner et partager. Au quotidien, nous servons l'intérêt collectif. Nous développons une relation de confiance et de convivialité, dans un respect mutuel. Notre humanité et notre proximité sont nos plus belles forces.

Passion :

//
Nous travaillons et menons nos projets avec passion au service de l'ensemble de nos clients et sociétaires, depuis plus d'un siècle. L'amour de notre métier se transmet au quotidien au sein de nos équipes, engagées et fières d'appartenir à notre entreprise mutualiste. Cette passion nous anime, donne tous les jours du sens à ce que nous faisons et nous donne le courage de prendre des décisions, de faire des choix ambitieux et audacieux pour satisfaire entièrement les attentes des différentes parties prenantes qui nous font confiance.

Professionnalisme :

//
Nous sommes déterminés à produire un travail de qualité, reposant sur une expertise et un savoir-faire reconnus, que ce soit en assurance vie ou non vie, en réassurance ou en gestion d'actifs. Nous les développons et les transmettons quotidiennement au sein de nos équipes, pour progresser et répondre aux attentes de nos sociétaires et clients avec engagement, constance et sérénité.

Exemplarité :

//
Nous nous employons chaque jour à adopter des comportements exemplaires et intègres, en respectant scrupuleusement un code de conduite exigeant que chacun d'entre nous partage. Chaque jour, nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous faisons, par souci de cohérence et de transparence. Dignes de confiance, nous respectons la parole donnée et nos engagements.



UNE GAMME DE PRODUITS

RÉCOMPENSÉE

Monceau Assurances décline des solutions en assurance vie et en IARD pour tous les besoins, qu'il s'agisse des particuliers, des professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales et gérants de société) et des petites et moyennes entreprises.

La gamme épargne-vie et retraite

Avec des activités initialement orientées essentiellement autour de la préservation des revenus et du niveau de vie une fois la retraite venue, Monceau Assurances a su progressivement élargir et diversifier ses activités d'assurance vie aux objectifs et préoccupations rencontrés à chaque étape de la vie de sa clientèle, à travers des solutions de retraite, d'épargne et de rentes viagères.



• Épargne-Vie

Monceau Multifonds*, créée en 2021, est une assurance vie multisupports en unités de compte qui permet de diversifier son épargne, et le risque attaché, sur les marchés financiers et immobiliers, en recherchant un rendement de long terme.

Dynavie est un contrat d'assurance vie monosupport en euros (multisupports pour la première génération de contrat lancé en 1997). Il offre une garantie en capital au moins égale aux cotisations versées nettes de frais de souscription et nettes de frais de gestion. Dynavie a reçu de nombreuses distinctions : ses qualités et sa gestion financière sont régulièrement récompensées par la presse spécialisée.



Pour la première année, le label "**meilleur conseil Epargne**" a été décerné par Challenges et Retraite.com

Monceau Avenir Jeunes est un contrat d'assurance vie destiné à valoriser l'épargne de personnes mineures. Par le versement d'une rente à la majorité, ce produit d'épargne permet d'accompagner les jeunes dans les premiers pas de leur vie d'adulte.

Monceau Multifonds Plus*, contrat collectif d'assurance vie, offre la possibilité de diversifier son épargne sur les marchés financiers et immobiliers, pour rechercher un rendement de long terme. Il donne accès à des fonds labellisés socialement ou écologiquement responsables, ainsi qu'à un actif immobilier de grande qualité, géré en direct par Monceau Assurances depuis plus de 60 ans.

Monceau Europlus est un contrat collectif d'assurance vie qui donne accès à une gestion financière diversifiée au travers d'un fonds en euros. Il offre une garantie en capital au moins égale aux cotisa-

tions versées, nettes de frais sur versement et de frais de gestion.



• Retraite

Monceau Retraite, PER (Plan d'épargne retraite) lancé en 2020, est un régime collectif de retraite en points qui mutualise la gestion des cotisations des adhérents. Les droits constitués par les adhérents sont garantis par les cotisations versées et les revenus accumulés. Monceau Retraite permet de disposer de ses droits constitués sous la forme d'une rente viagère, d'un capital pouvant être fractionné ou d'une combinaison des deux.

Sérénité Viagère est un contrat individuel d'assurance vie à cotisation unique. Il est destiné aux personnes âgées de 60 à 90 ans désirant utiliser leur épargne accumulée pour s'assurer un complément de revenus garantis (par la conversion du capital en rente viagère), tout en assurant la transmission d'un capital en cas de décès.

* L'investissement sur un support en unités de compte présente un risque de perte en capital. Sa valeur n'est pas garantie et est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et, ou, immobiliers.

UNE GAMME DE PRODUITS

PROPOSÉE

La gamme assurance de dommages (IARD) //

• Pour les particuliers
Automobile : Monceau Assurances a conçu pour ses clients des contrats d'assurances automobiles adaptés à de nombreuses situations, qu'il s'agisse de voiture, deux-roues, flotte d'auto-écoles, ou encore de taxis

Monceau Accidents de la vie : Monceau Assurances propose 2 formules d'assurance adaptées aux besoins de chacun, afin de préserver ses clients et leurs proches face aux aléas de la vie.

Assurance scolaire : elle offre aux enfants une assurance scolaire qui les protège à l'école comme à « la ville ». Le contrat d'assurance scolaire comporte : une protection juridique accident, une responsabilité civile, des indemnités contractuelles en cas d'accident, le bris des lunettes, le bris de bicyclette...

Habitation : le contrat multirisque habitation garantit contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, le bris de glace, la responsabilité civile. De nombreuses garanties complémentaires sont également proposées pour personnaliser le contrat.

Assurance des loisirs : le contrat d'assurance aux chasseurs, qui couvre la responsabilité civile, l'arme de chasse, le chien de chasse et la protection juridique en cas d'accident. En partenariat avec la Mutuelle d'Assurance des musiciens et des métiers de la musique, Monceau Assurances propose d'assurer les instruments de musique et les activités musicales.

Monceau Assurances dispose aussi d'offres de complémentaire santé et de couverture des Indemnités journalières.

• Pour les entreprises
Monceau Prévoyance Spécial TNS (travailleurs non-salariés) : ce contrat vise à protéger votre situation financière grâce aux indemnités journalières forfaitaires et à la rente invalidité permanente partielle ou totale. Vos proches sont également protégés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

Pour toutes les assurances multirisques de commerçants, artisans, professions agricoles ou libérales, le réseau Monceau Assur'agence a ainsi la capacité d'accompagner de nombreux professionnels pour assurer leurs biens et services, notamment les artisans du transport, les taxis, les ambulanciers (via la MAT), les auto-écoles (via la Master), les véhicules de plus de 3,5 tonnes (via la MCA), ou encore les débitants de tabac (via la Mudetaf). ■

Assurance Automobile Multirisque à options



Monceau Assurances
Assurances mutuelles associées

Conditions Générales 0-40-20.C du 01/07/2006

le Code des assurances.

CODE
Le Code des assurances.

CONTENU
Les effets personnels, objets, bagages transportés à l'intérieur du véhicule, à l'exception des espèces monnayées, métaux précieux, montres, bijoux, perles, pierres précieuses, argenterie, orfèvrerie, objets d'art, tableaux, fourrures, timbres ou monnaies de collection, manuscrits, collections, titres et valeurs de toute nature ainsi que toutes marchandises ou matériels appartenant à l'assuré ou qui lui sont confiés.

PERSONNES TRANSPORTÉES À TITRE GRATUIT
Tout passager transporté sans rémunération même si, sans payer de rétribution proprement dite, il participe occasionnellement et bénévolement aux frais de route ou est transporté par l'assuré à la recherche d'une affaire commune. **Sinistre** : événement dommageable susceptible de mettre en jeu les garanties du contrat, survenant entre la date de prise d'effet de la garantie et la cessation de ses effets.

PRESCRIPTION
Perte du droit à se prévaloir du contrat lorsque son titulaire (l'assuré ou l'assureur) n'a pas exercé celui-ci dans le délai imparti.

et couvert dans la limite du montant indiqué aux conditions particulières.

Eventuelle perte des droits à la garantie, en raison du non-respect par l'assuré de ses obligations contractuelles ou de l'application d'une exclusion prévue au contrat.

ANNUELLE DU CONTRAT
Prime, définie par son mois et son jour, à partir de la date d'effet du contrat d'assurance est renouvelée par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

La date d'expiration de la période d'assurance va de la date d'effet du nouveau contrat à la première échéance annuelle qui suit.

La date d'expiration de la période d'assurance est indiquée sur les Conditions Particulières et rappelée sur les avis d'échéance qui suivent.

COMMANDE ÉLECTRONIQUE
Le formulaire d'adhésion électronique doit satisfaire aux exigences de l'article L. 100 du code des postes et des télécommunications électroniques, en ce qui concerne l'identité de l'expéditeur et du destinataire, la preuve du dépôt et de la réception.

ACCESSOIRES SUPPLÉMENTAIRES
Les accessoires équipant le véhicule et non prévus par le constructeur ; les équipements ou installations fixes faisant corps avec le véhicule et qui ne peuvent être détachés de celui-ci sans endommager la destination.

Les accessoires supplémentaires sont couverts dans la limite du montant indiqué aux Conditions Particulières.

La prime, fixée contractuellement, restant à la charge de l'assuré en l'occasion d'un sinistre.

TRANSMISSIBILITÉ
Le contrat est transmis en cas de toute mutation ou variation de maladie du titulaire, à moins que le risque de donner lieu à épidémie, pandémie ou autre événement dommageable susceptible de mettre en jeu les garanties du contrat, survenant entre la date de prise d'effet de la garantie et la cessation de ses effets.

ASSURANCE
Le contrat prend effet à la première échéance annuelle et se renouvelle par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

L'ORGANISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Monceau Assurances s'appuie sur plus de 400 collaborateurs répartis sur toute la France, et sur ses sites d'exploitation de Paris, Vendôme et Luxembourg, qui distribuent ses contrats d'assurance vie et de retraite, par l'intermédiaire d'un réseau salarié exclusif (8 délégations sur l'ensemble du territoire), mais également via un réseau d'agents généraux, au travers de près de 80 points de vente. Monceau Assurances attache une grande importance aux compétences et au savoir-faire de ses collaborateurs. Elles s'appuient sur des experts pour répondre aux besoins de ses sociétaires et leur permettre d'accéder à des conseils personnalisés dans de nombreux domaines : fisca-

lité, succession, gestion du patrimoine, etc. La Fédération Nationale des Groupements de Retraite et Prévoyance (FNGRP), dont le siège social est à Paris, regroupe toutes les activités des Opérations Vie et le réseau commercial salarié présent sur toute la France.

Ce réseau distribue en France des régimes de retraites en points et des contrats d'assurance vie à travers Capma & Capmi.

Monceau Assur'agence est le réseau commun d'agents généraux qui distribue les contrats des sociétés Monceau Générale Assurances (MGA), spécialisée en assurances de dommages et responsabilité civile, et Monceau Retraite & Epargne (MR&E), dédiée

à l'assurance vie et la retraite. Les agences générales déclinent des solutions pour tous les besoins en assurance pour les particuliers, les professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs), et les petites et moyennes entreprises.

Au quotidien, nos 79 agences générales implantées en région Centre, à l'Ouest et au Sud-Ouest, en Rhône Alpes, en PACA et au Nord, exercent leur métier autour de 6 engagements que sont la Proximité, l'Ecoute, l'Efficacité, la Compétitivité, la Qualité, et les Services.

La distribution hors de France ///

En Belgique, le groupe opère en libre prestation de service (LPS) en assurance vie comme en lard, mais également via la succursale de Vitis Life à Bruxelles et la plateforme de gestion et de souscription en lard d'Aedes à Namur.

À travers sa filiale d'assurance vie au Luxembourg, Vitis Life, spécialisée dans la gestion privée et les contrats d'assurance en unités de compte dédiés, Monceau Assurances propose des solutions permettant de répondre aux besoins précis d'une clientèle en attente d'une gestion patrimoniale personnalisée et souhaitant bénéficier des nombreux atouts du cadre réglementaire luxembourgeois. Vitis Life opère surtout sous le régime de la libre prestation de services dans plusieurs pays européens. Les modes de distribution privilégiés de Vitis Life sont fondés sur des relations continues et de confiance avec des banquiers privés, « family office » ou gestionnaires de patrimoine.

Ces solutions haut de gamme, sophistiquées et sur-mesure, sont également proposées par le réseau d'ingénieurs patrimoniaux Monceau Patrimoine conseil (MPC) partout en France.

De nouvelles récompenses sont venues enrichir un palmarès déjà étoffé : **Dynavie s'est vu décerner, une nouvelle fois le Trophée d'or des contrats d'assurance-vie par "Le Revenu" et un grand prix sur les fonds en euros par "Mieux Vivre Votre Argent"**





Monceau Assurances fédère des sociétés d'assurance mutuelle, servant près de 300.000 sociétaires et clients. A partir des sites d'exploitation en France, en Belgique et au Luxembourg, et grâce aux différents canaux de distribution, Monceau Assurances propose des produits d'assurance IARD pour les particuliers et les entreprises, des régimes de retraite en points gérés « par capitalisation », des contrats d'assurance-vie aux performances durables et reconnues, et propose des solutions patrimoniales haut de gamme. Dynamiques et fortes de leurs expériences, les mutuelles associées sous la bannière Monceau Assurances savent combiner le mutualisme d'assurance avec des valeurs et engagements très forts.

Avec la naissance en 1907 de la Caisse Centrale algérienne d'assurance et de réassurance contre la grêle se concrétisait la volonté d'agriculteurs, entrepreneurs, soucieux d'unir leurs forces pour, ensemble, se protéger contre les aléas susceptibles d'affecter leurs activités professionnelles autant que leur vie privée.

Du fait des aléas de l'histoire, les sièges sociaux de plusieurs mutuelles, patiemment fédérées, sont transférés au 65 rue de Monceau à Paris, l'adresse donnant son nom au futur groupe.

D'autres mutuelles d'assurance ont ensuite rejoint le groupe ainsi constitué. Riche de cette histoire et de ses valeurs mutualistes, disposant d'une assise financière solide, Monceau Assurances réunit aujourd'hui trois sociétés membres : Capma & Capmi, spécialisée dans le domaine de la retraite et de l'assurance vie, la Mutuelle Centrale de Réassurance et l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau. Ces deux dernières entités ont pour vocation traditionnelle et statutaire de fédérer des entreprises mutuelles et de leur offrir, tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus

serein que si elles poursuivaient seules leur chemin, contribuant ainsi au maintien du mutualisme de proximité, recherchée par les sociétaires, et qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Au plan comptable, c'est aujourd'hui la Mutuelle Centrale de Réassurance qui remplit la mission de combinaison des comptes de l'ensemble et qui répond aux exigences de Solvabilité 2 sur les critères de groupe.

Instance collégiale de coordination et d'orientation politique, le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance réunit les présidents et des représentants des mutuelles, ainsi que des personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences parmi les sociétaires des mutuelles.

Il organise en particulier les relations financières entre les membres, et veille aux conditions de mise en œuvre des mécanismes de solidarité financière entre eux, qui constituent le premier fondement du groupe. Le second fondement repose sur la mise en commun des moyens, recherchant une utilisation optimale des ressources et savoir-faire partagés, permettant à chacun

des adhérents d'accéder à des compétences dont, seuls, ils ne pourraient pas nécessairement supporter la charge.

Parce que le groupe est attaché à la solidarité et l'échange, parce que les évolutions réglementaires en cours auront pour principale conséquence la disparition de nombre de petites sociétés d'assurance (essentiellement des mutuelles), parce que l'intérêt des assurés doit être préservé par la liberté de choisir et la transparence totale, le groupe poursuit ses recherches pour créer des liens, accueillir de nouvelles mutuelles, et travailler avec d'autres assureurs mutualistes, et ensemble développer l'activité et continuer d'offrir le meilleur service au meilleur prix.

Financièrement solides, Monceau Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance offrent des outils idéaux à la défense du mutualisme et de la diversité ■



DATES-CLÉS



Création de la Mutuelle de Loir-et-Cher, qui deviendra MGA (Monceau Générale Assurances).



Naissance de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma) à Alger, destinée à offrir aux exploitants agricoles locaux une couverture de retraite et de prévoyance. Le groupe crée dans la foulée le régime de retraite complémentaire facultatif en points géré par capitalisation. Le régime collectif de retraite (RCR) réunit toujours près de 45 000 adhérents.



Naissance d'une société mutuelle sœur, la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Interprofessionnelle (Capmi) à destination des autres professions à l'origine non salariées.



MGA (Mutuelle Générale d'assurances), née de la fusion de la Mutuelle de Loir et Cher, de la Mer et de la Mutuelle de Lyon, rejoint Monceau Assurances.

1821

1907

1955

1962

1969

1976

1992

1994

1997



Naissance de la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord.



Installation rue de Monceau à Paris.

La Capma crée le Carnet d'Épargne, contrat à taux majoré d'une durée de 10 ans, réservé à ses adhérents au régime de retraite et pour lesquels il gère encore plus de 450 millions d'euros d'encours.



Les deux entités fusionnent pour donner naissance à Capma & Capmi, aujourd'hui société d'assurance mutuelle vie labellisée Monceau Assurances.

Création du contrat multisupport Dynavie, contrat ayant obtenu le trophée de la meilleure performance sur 20 ans du magazine Le Revenu en 2017, 2018, 2019 et 2020.

DATES-CLÉS



Pour succéder au RCR, Monceau Assurances crée le Fonds Acti Retraite et le Fonrea, des contrats adaptés à la situation personnelle de chacun.



Création de Monceau Retraite & Épargne (MR&É), société anonyme, dédiée à l'assurance vie et à la retraite avec pour vocation de porter les risques proposés par les partenaires du groupes.



Création de Monceau Euro Risk (réassurance) à Luxembourg.



Monceau Assurances s'associe à la coopérative belge NewB et devient fournisseur exclusif de la coopérative en assurance vie et lard pour une durée de dix ans.

Monceau Assurances crée deux nouveaux contrats multisupports exclusivement en unités de compte, Dynaxion et Dynalux. Ils offrent à nos clients et sociétaires entre autres, de nombreux atouts technologiques (suivi des performances, arbitrages en ligne, etc.).

Création du produit Monceau MultiFonds incluant des fonds immobiliers.

1998

2001

2002

2004

2012

2015

2016

2017

2020

2021



Création de Monceau Générale Assurances (MGA) par transfert du portefeuille de contrats de la Mutuelle Générale d'Assurance. L'ensemble adopte la marque Monceau Assurances pour signer sa communication.



Monceau Générale Assurances (MGA) quitte Blois pour s'installer dans ses nouveaux locaux à Vendôme. Création de Monceau Avenir Retraite, régime de retraite complémentaire en points éligible au Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP).

Monceau Assurances franchit une étape dans le développement de ses activités vie hors de France avec l'acquisition de Vitis Life, filiale d'assurance vie luxembourgeoise de la banque KBL epb, opérant en Belgique, France, Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg. Installation du siège au Luxembourg, dans l'immeuble White Pearl.



Création de Monceau Retraite, Plan d'Épargne Retraite en points.





© Tippapatt

62.78





ETATS FINANCIERS

Rapport de gestion	64
Comptes combinés	78
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	100
Comptes annuels de la Mutuelle Centrale de Réassurance	108
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	130
Rapport spécial des commissaires aux comptes	138

8

PARTIE RELATIVE À LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA CAISSE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

UNE ACTIVITÉ DANS LA CONTINUITÉ DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Société d'assurance directe, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, ainsi que la réassurance des filiales de la Mutuelle Centrale de Réassurance constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2023 en provenance de ces associés et filiales, s'établissent à 81,5 millions d'euros, en légère hausse de +1,5% ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 22,2 millions d'euros, en hausse de 7,6 % ;
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2023 à hauteur de 0,9 millions d'euros, en baisse par rapport aux 1,1 millions d'euros qui avaient alimenté les comptes de 2022, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques réassurées.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires affiché pour 2023 s'inscrit donc en hausse de 2,6 %, à 103,9 millions d'euros contre 101,3 millions d'euros en 2022.

La contribution des opérations de réassurance au chiffre d'affaires combiné affiché par Monceau As-

surances, s'élève pour 2023 à 33,8 millions d'euros, contre 31,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 6,0%.

ACTIVITÉ DE RÉASSURANCE : PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

Grâce à l'activité d'acceptation et à sa filiale luxembourgeoise Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance a su tirer son épingle du jeu dans un environnement où le marché est devenu plus favorable aux réassureurs, dans un contexte inflationniste où les mauvais résultats en 2022 des compagnies de réassurance ont fait renchérir les prix.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'articule autour de deux missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques. Il s'agit là d'une activité de cession de différents traités de réassurance. D'autre part, diversifier le risque par une activité d'acceptation en réassurance, en lien avec des assureurs français ou des mutuelles associées.

Le chiffre d'affaires de l'activité traditionnelle de réassurance s'élève en 2023 à 22,2 millions d'euros, en progression de 7,2 % sur l'aliment de l'exercice 2022, où il s'élevait à 20,7 millions d'euros. Cette hausse est liée aux hausses tarifaires pratiquées par la société, dans la lignée de celles observées sur le marché de la réassurance, et aux revalorisations tarifaires des cédantes.

Au cours de son existence, la Mutuelle Centrale de Réassurance a noué des relations privilégiées avec d'anciennes caisses régionales, devenue mutuelles associées marocaines, tunisiennes et sénégalaises, ainsi qu'avec la mutualité agricole du Québec. Ces relations se matérialisent par des traités de réassurance et de concours technique, permettant l'accès au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Celle-ci participe de manière significative

aux côtés d'autres opérateurs du marché à la réassurance de ces associés. Cette coopération contribue dans le long terme à la stabilité de la MCR. La réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Par ailleurs, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi. Traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996 et qui n'est plus alimenté : l'encours réassuré décroît du fait du décès des souscripteurs et de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses sociétaires de transformer leur contrat d'un mono-support en euro en un contrat multi-support permettant de reverser des cotisations.

Au global, la contribution de l'activité de réassurance au chiffre d'affaires combiné 2023 s'établit à 33,8 millions d'euros, en progression par rapport aux 31,9 millions d'euros affichés pour 2022, et retrouve ainsi le niveau de l'exercice 2021.

L'exercice 2023 s'inscrit finalement dans la continuité de l'exercice 2022, qui avait été une année de transition avec des conditions de réassurance qui s'étaient durcies, après de nombreuses années où le marché était resté très stable. La pression des réassureurs est désormais plus marquée sur les programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques conservés dans les rétentions des programmes Catastrophes. La structure des programmes est restée globalement stable et ce durcissement s'est traduit par des augmentations des primes de réassurance.

UNE ANNÉE FORTEMENT MARQUÉE PAR LES ÉMEUTES DE JUIN 2023

L'exercice est fortement marqué par les émeutes de juin 2023, qui ont particulièrement touché la Mutuelle des Débitants de Tabac de France (MUDETAF), dont un grand nombre de sociétaires des sociétaires buxalistes ont été impactés, parfois très lourdement. La contribution de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'élève à plus de 17 millions d'euros pour ces événements, qui sont ainsi la principale cause de la dégradation des résultats techniques. Le ratio combiné brut de réassurance grimpe ainsi à 126 %, contre 116 % en 2022, année déjà fortement marquée par de nombreux événements climatiques intenses. Les charges de sinistres augmentent globalement de 13%, alors même que la liquidation favorable de provisions constituées à des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, à hauteur de 4 millions d'euros

après réassurance. Il convient de noter un prélèvement de 2,1 millions d'euros sur les provisions d'égalisation, dont le montant passe ainsi de 8,3 millions d'euros à 6,2 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023. Sur le plan financier, malgré quelques incertitudes qui auront jalonné l'année, 2023 aura été une année de performances satisfaisantes pour la plupart des classes d'actifs. Le très fort et rapide durcissement des politiques monétaires des banques centrales, amorcé en 2022, a permis de maîtriser l'inflation, qui ralentit pour s'établir à 3,7% en année glissante en France. La récession tant redoutée n'a pas eu lieu et la croissance mondiale est restée positive, même si le Produit Intérieur Brut (PIB) européen n'a progressé que de 0,5%. La perspective d'un retour à une politique monétaire plus accommodante des banques centrales en 2024 et la solide performance des entreprises ayant préservé leurs marges ont été les moteurs d'une fin d'année enthousiaste sur les marchés financiers. Entre début novembre et mi-décembre, sept semaines consécutives de progression ont ainsi été enregistrées.

Dans cette conjoncture, la société a pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière qui s'inscrivent sans discontinuer dans le prolongement de ceux qui sous-tendent la politique menée depuis la crise dite des « sub-primes ». La recherche de rendements réels, la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans le portefeuille d'investissements caractérisent les principes directeurs de la gestion financière de la mutuelle. Ces objectifs de recherche de rendements stables et d'adossement à des actifs réels et sûrs visent à protéger les placements des clients et sociétaires contre les poussées inflationnistes et les tensions sur les taux longs.

Les opérations de cession de l'année ont porté le niveau des plus-values réalisées sur le portefeuille de la société à 4,7 millions d'euros, à comparer aux 10,9 millions d'euros de 2022 et aux 44,3 millions d'euros de 2021. De ce fait, la contribution de la gestion financière au résultat courant, hors intérêts du dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi, revient à 11,6 millions d'euros contre 26 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Compte tenu de ces éléments, après paiement de l'impôt sur les sociétés de 1,6 millions d'euros, contre 3,0 millions d'euros acquittés au titre de l'exercice 2022, l'exercice se solde par un excédent net comptable de 2,8 millions d'euros, en forte baisse par rapport au bénéfice net de 18,3 millions d'euros de l'exercice 2022.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ASSURÉE

Les fonds propres comptables restent stables et s'élèvent désormais à 507,0 millions d'euros, contre 507,3 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils représentent 5 fois le chiffre d'affaires de l'année.

Ce niveau de fonds propres contribue à la solidité financière de la mutuelle, dont le taux de couverture du capital de solvabilité requis reste globalement stable, en légère diminution, passant de 315% à la fin de l'exercice 2022 à 311% pour l'exercice 2023. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des taux sur les maturités élevées et la hausse de l'ajustement symétrique, ces effets étant atténués par l'augmentation des plus-values latentes.

UNE TRANSFORMATION DU SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une sécurité renforcée. La mise en production sur l'exercice 2023 a permis de répondre en grande partie aux objectifs fixés. Le module d'engagement et d'achats est en cours de déploiement sur l'exercice 2024, et certaines automatisations doivent encore être développées.

CRÉATION D'UN « ASSUJETTI UNIQUE », DIT GROUPE TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA-CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Domages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASSUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilier et Monceau Investissements Mobiliers.

SITUATION ET ACTIVITÉ

DES PRINCIPALES FILIALES DE LA MUTUELLE

Sont présentées ici la situation et l'activité des principales filiales, directes et indirectes de la MCR.

Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la société, Monceau Générale Assurances (MGA), Monceau Retraite & Épargne (MR&E), Vitis Life et Monceau Euro Risk (MÉR) jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

FOCUS SUR MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES

Une année contrastée

L'année 2023 s'est avérée plus clémente que l'année 2022 pour Monceau Générale Assurances en termes d'intensité des aléas climatiques. L'exercice aura néanmoins été impacté par des épisodes assez exceptionnels, avec notamment un séisme dans la région centre-ouest de la France et des événements grêles qui ont balayé tout le pays durant l'été 2023. A cela, s'ajoutent plusieurs tempêtes (Gérard, Domingos, Ciaran) qui ont touché les côtes bretonnes et normandes ainsi que plusieurs épisodes pluvieux qui ont généré de fortes inondations dans le Pas-de-Calais. Les émeutes de juin

2023 ont relativement épargné Monceau Générale Assurances, avec des sinistres évalués autour de 0,3 millions d'euros.

Monceau Générale Assurances affiche pour l'exercice 2023 une perte nette comptable de -7,3 millions d'euros. Ce chiffre intègre des résultats financiers à hauteur de 2,6 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2022 où ils s'élevaient à 0,8 millions d'euros.

Les primes acquises sont en nette hausse, en raison essentiellement de l'apport des activités belges menées en Libre Prestation de Service (LPS), des revalorisations tarifaires pratiquées sur le marché français, ainsi que sur le portefeuille des risques statutaires avec de nombreux renouvellement d'appels d'offres avec les Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Le chiffre d'affaires global est ainsi en hausse de 8%, atteignant 133 millions d'euros pour l'exercice 2023, versus 123 millions d'euros en 2022.

Sur le périmètre France, les primes moyennes augmentent de 5%. Le développement de l'assurance de personne et notamment du produit Santé dépasse les objectifs fixés en début d'année avec une valorisation

du portefeuille qui progresse de +11%. La charge globale des sinistres s'élève à 110 millions d'euros versus 107 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 3%. Les charges d'acquisition restent quant à elles globalement stables, à 15,89% versus 15,84% en 2022. La première partie de l'année 2023 laissait entrevoir une évolution positive de l'activité avec une légère baisse de la fréquence des sinistres. Malheureusement, cette tendance ne s'est pas confirmée sur le second semestre 2023, avec une succession de tempêtes et d'épisodes de grêles : tempêtes Ciaran et Domingos à l'automne (3,7 millions d'euros pour 1 254 sinistres), épisodes de grêles et d'orages estivaux (2,1 millions d'euros pour 673 sinistres), inondations dans le nord de la France (1,7 millions d'euros pour 93 sinistres). Au global, la charge des événements climatiques s'élève à 7,7 millions d'euros, contre 12,9 millions d'euros en 2022. L'exercice 2023 a en outre été marqué par un grand nombre de sinistres majeurs : 73 sinistres de plus de 60 000 euros ont été enregistrés sur l'année, représentant une charge globale de 14,3 millions d'euros. En revanche, la sinistralité attritionnelle reste stable, malgré l'augmentation des coûts moyens de l'ordre de +2% sur l'année 2023.

Le portefeuille belge n'est quant à lui pas impacté par des sinistres graves ou par des événements climatiques d'ampleur, illustrant l'intérêt pour la mutuelle de la diversification géographique. Les résultats techniques sont bons sur ce périmètre.

Concernant les Risques Statutaires (RS), l'activité de l'exercice 2023 est sur une croissance globale de +7,2% pour MGA, pour atteindre près de 11 millions d'euros. Compte tenu des résultats en dégradation depuis quelques années sur les RS, il a été mis en place une surveillance conjointe avec notre courtier afin d'imposer des augmentations tarifaires, voire des résiliations, sur les contrats les plus dégradés.

Les charges liées aux frais de fonctionnement sont en légère diminution, passant de 10,62% en 2022 à 9,43% en 2023.

Le plan de redressement technique se poursuit en France

Le plan de redressement des activités françaises de Monceau Générale Assurances se poursuit avec le renforcement de la surveillance du portefeuille ; celle-ci s'est amplifiée en 2023 avec une automatisation de la surveillance sur les critères classiques et s'est renforcée avec une surveillance rapprochée des équipes sur les contrats dont la fréquence de sinistres est jugée trop importante. En 2023, près de 4 000 contrats sont passés en surveillance, avec pour conséquence l'application d'environ 2 800 majorations et 1 200 résiliations de contrats.

Ainsi, sur l'exercice 2023, la proportion de contrats rentables sans sinistre s'est encore améliorée en Auto et en Dommages aux biens. Cependant, cette évolution de la qualité de notre portefeuille n'est pas encore suffisante pour couvrir totalement l'inflation sur les coûts, les aléas climatiques et les sinistres majeurs. Sur les 15 agences ayant fait l'objet d'un plan d'actions dédié dans le cadre du plan de redressement, 13 sont repassées à un ratio « Sinistres / Primes » (S/P) positif sur deux années consécutives.

En fin d'année 2023, une nouvelle solution a été déployée pour réduire les charges liées au dommages électriques. Les premiers résultats laissent entrevoir une réduction de charges de sinistralité sur le dommage électrique de l'ordre de 30%. Un bilan complet sera réalisé en fin d'année 2024. Il s'agit notamment de détecter les fraudes dans les déclarations et d'orienter plus largement les clients vers le réseau de réparateurs agréés. En outre, pour les sinistres de Dommages Aux Biens, afin de réduire les charges liées aux sinistres, un nouveau partenariat a débuté pour réduire les coûts de remise en état des bâtiments, pour les particuliers comme pour les professionnels. Est en outre actuellement étudiée la faisabilité d'un déploiement d'expertise à distance, en lieu et place des expertises de terrain plus dispendieuses.

Projet de transformation du système d'informations de gestion

Une évolution majeure du système d'informations de gestion a été déployée à partir d'octobre 2023, avec la possibilité de souscrire les contrats via une signature numérique. Cette évolution, très attendue par les agents généraux, est une première étape essentielle dans la feuille de route sur la transformation des process. L'objectif recherché est la dématérialisation de l'ensemble des flux entrants et flux sortants grâce notamment au déploiement d'une solution de gestion de contenus, de nouvelles solutions de détection automatisée de fraude documentaire, et en parallèle de l'évolution des processus afin de mieux piloter les activités de souscription et de gestion, grâce à ces outils. Ces évolutions permettront d'instaurer de nouveaux engagements vis-à-vis du réseau et des clients et d'améliorer la gestion des recours, qui est au cœur des préoccupations de Monceau Générale Assurances.

FOCUS SUR MONCEAU RETRAITE & EPARGNE

Les tendances observées en 2022 se poursuivent sur l'exercice 2023

Dans un environnement économique marqué par un ralentissement de l'inflation, une atonie de l'activité mondiale et une amélioration des bénéfices des entreprises,

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

L'année 2023 est marquée par un contexte économique globalement favorable. Malgré quelques inquiétudes qui ont jalonné l'année, 2023 aura été une année de performance satisfaisante pour la plupart des classes d'actifs. Les tendances observées au cours de l'exercice 2022 se sont poursuivies en 2023 permettant de dégager des produits financiers suffisants afin de couvrir les engagements techniques et les frais de fonctionnement de la société.

Afin d'accompagner le développement commercial, un taux de revalorisation de 2,90 % nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux a été attribué aux supports en euros de Dynaplus et de Monceau Europlus, après prélèvement sur la provision pour participation aux bénéfices.

La hausse des taux d'intérêt s'est poursuivie pendant les dix premiers mois de l'année. Sur la fin d'année, l'évolution des taux courts a généré une pentification de la courbe des taux négative sur les cinq premières années. Cette situation contre-intuitive se répercute dans la courbe des taux produite par l'EIOPA, courbe utilisée pour calculer les droits acquis par les adhérents des deux régimes de retraite en points. A la fin de l'année 2023, malgré des plus-values latentes en amélioration, les taux de couverture des deux régimes baissent légèrement et ressortent à 133,3 % pour Monceau Avenir Retraite et à 183,0 % pour Monceau Perspectives Retraite. Grâce à ces taux de couverture et afin d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, la société a décidé de revaloriser la valeur de service du point applicable en 2024 de 2,5 % pour Monceau Avenir Retraite et de 3 % pour Monceau Perspectives Retraite.

Analyse des résultats comptables de MR&E

La société enregistre sur l'exercice 2023 une baisse de 14,4 % de son chiffre d'affaires, à 16,8 millions d'euros.

La collecte sur les produits d'épargne régresse fortement de 19,9%, atteignant 6,7 millions d'euros, contre 8,3 millions d'euros en 2022. Tandis que la collecte sur les fonds en euros affiche une baisse de 10,8%, c'est principalement celle sur les unités de compte qui diminue le plus, soit - 49,7% sur les unités de compte immobilières et - 54,9% sur les unités de compte mobilières.

La collecte sur les produits de retraite est en recul de 8,9%, avec 7,8 millions d'euros, contre 8,5 millions d'euros en 2022, puisque les nouvelles adhésions sur les PERP en points ne sont plus possibles depuis l'adoption de la loi Pacte en 2020.

Toutefois, le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance progresse de manière significative (+ 63,1 %), en raison d'une révision de la tarification des garanties décès des risques statutaires.

Parallèlement, l'activité non-vie des risques statutaires continue de régresser à la suite de l'arrêt de la souscrip-

tion de cette branche d'activité actée depuis 2018.

Grâce à la remontée des marchés financiers, les portefeuilles de titres sont tous en plus-values latentes. Au total, au 31 décembre 2023, les plus-values latentes atteignent 15 millions d'euros, à comparer aux moins-values latentes de 5,3 millions d'euros fin 2022. Aussi, la provision pour risque d'exigibilité, qui avait été dotée au cours de l'exercice précédent, a été reprise en totalité, représentant un produit d'un montant de 1,7 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2023.

La provision pour dépréciation durable des actifs est inchangée sur l'exercice et demeure égale à 0,5 millions d'euros.

Après réassurance, le résultat technique présente un excédent de 1,4 millions d'euros, à comparer au déficit de 245 milliers d'euros constaté en 2022.

Les différents éléments non techniques portent le résultat comptable à 1,9 millions d'euros pour l'exercice 2023, à comparer à celui affiché au terme de 2022, à savoir 1.120 milliers d'euros, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 301 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, le résultat de l'exercice permet de porter le montant des fonds propres comptables à 84,9 millions d'euros, contre 83,0 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice.

Une marge de solvabilité stable

Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge effectués au 31 décembre 2023, détaillés également dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de l'entreprise, rapport public disponible sur le site internet, conduisent à évaluer à 93,2 millions d'euros les éléments constitutifs de marge de solvabilité pour une marge de solvabilité à constituer de 32,4 millions d'euros, soit un taux de couverture de la marge de solvabilité de 287 %, contre 229 % à fin 2022.

FOCUS SUR VITIS LIFE

En 2023, le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois a fortement souffert du maintien des taux d'intérêts élevés. Ainsi, de nombreux clients ont reporté leur décision de souscrire à des contrats d'assurance, et plus particulièrement à des contrats en unités de compte, notamment en vue d'investir dans des dépôts à terme jugés plus rémunérateurs. Par conséquent, pour la seconde année consécutive, l'encaissement des primes dans le secteur de l'assurance-vie a régressé. Il diminue ainsi de 17,5% par rapport à l'année 2022. La hausse de 6,6% des primes versées au profit de contrats à rendement garantis n'a pas permis de compenser la chute de l'encaissement primes de 24,4% pour les contrats en unités de compte.

Malgré ce contexte difficile pour le secteur de l'assurance-vie en 2023 et plus particulièrement pour les

contrats en unités de compte, la société, avec 361 millions d'euros de primes nettes encaissées et grâce à une balance positive de 136 millions d'euros, a pu faire croître son encaissement primes de 3% et ses encours de 12%, pour atteindre près de 3,15 milliards d'euros.

Cette croissance de son activité pour les contrats d'assurance de type « épargne / investissement » s'est également accompagnée de la poursuite de la distribution des contrats d'assurance de type « protection / prévoyance » au travers des partenariats noués avec des souscripteurs-mandatés sur le marché belge. Même si le nombre des nouveaux contrats souscrits a diminué en 2023, les revenus générés au travers cette activité ont augmenté de plus de 50% par rapport à 2022.

Le résultat de cette activité commerciale a en conséquence permis à la société de bénéficier d'une croissance de ses revenus d'1 millions d'euros, qui lui ont permis d'amortir la hausse de ses coûts de 0,9 millions d'euros, résultant d'une inflation élevée et des mécanismes d'indexation des salaires en vigueur au Luxembourg.

Enfin, la société s'est dotée en octobre 2023 d'un directeur commercial, afin d'aider la société à atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le cadre de son ORSA 2023–2026.

FOCUS SUR MONCEAU EURO RISK

Monceau Euro Risk affiche pour l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 26,1 millions d'euros, en progression de 27% par rapport à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 22,9 millions d'euros. Contrairement à l'exercice 2022 où Monceau Euro Risk avait supporté une lourde charge liée aux orages de grêle qui avaient balayé la France, les nombreux sinistres catastrophiques qui ont touché le pays, qu'il s'agisse des émeutes de juin 2023 ou des événements climatiques tels que les inondations du nord de la France, s'ils ont un impact important au niveau du groupe, ne tombent pas dans les acceptations de la société Monceau Euro Risk.

Après imputation des sinistres, payés ou à payer, pour un total de 15,1 millions d'euros (versus 21,3 millions d'euros en 2022), et après prise en compte des commissions de réassurance, en hausse à 5,1 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2022, l'activité technique dégage un bénéfice de 5,7 millions d'euros, au lieu d'une perte de 3,5 millions d'euros. En ajoutant les frais d'administration, l'entreprise affiche un ratio combiné brut de 79%, sans rapport avec celui de 2022 (116%), et inférieur à celui de l'exercice 2021 (83%).

Le résultat financier de l'exercice ressort à 5,9 millions. Il provient d'une part des rémunérations récurrentes des dépôts d'espèces reçues des cédantes, des revenus générés par le portefeuille obligataire et des divi-

dendes des participations de Monceau Euro Risk ; et d'autre part, grâce à l'évolution favorable des marchés financiers, de réalisation de plus-values à hauteur de 2,1 millions d'euros et de la reprise de dépréciations comptabilisées en 2022 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Contrairement à l'exercice 2022, au cours duquel la provision pour fluctuation de la sinistralité avait été prélevée à hauteur de 5,8 millions d'euros, les résultats techniques et financiers permettent de la doter à hauteur de 7,9 millions d'euros en 2023, pour atteindre en fin d'exercice 56,6 millions d'euros. Le résultat net est un bénéfice de 3,4 millions d'euros et une distribution de 3 millions d'euros de dividendes est proposée pour la prochaine assemblée générale.

Monceau Euro Risk satisfait sans difficulté à ses obligations réglementaires en matière de solvabilité. Les résultats des calculs actuariels permettent d'évaluer les fonds propres au sens de la Directive Solvabilité II à 74,7 millions d'euros, dividendes à verser déduits, en prenant en compte une charge fiscale différée, pour un besoin réglementaire de marge de solvabilité à constituer de 29,3 millions d'euros, soit un excédent de marge de 45,4 millions d'euros, faisant donc apparaître un taux de couverture de 255%. Avec ce ratio de couverture du besoin de marge de solvabilité, Monceau Euro Risk appartient à la catégorie des meilleurs risques de contrepartie, classement particulièrement apprécié de ses cédantes soumises à la réglementation Solvabilité II.

FOCUS SUR AEDES

En Belgique, le groupe AEDES continue son développement inscrit dans une croissance maîtrisée. Tous porteurs de risques confondus, les primes acquises à l'exercice s'élèvent à 42,9 millions d'euros, en progression de 7,4 % par rapport à l'exercice 2022. Toutes branches confondues, en incluant les affaires protection juridique souscrites par contrat séparé, le portefeuille réunit environ 105.000 polices.

En application des accords signés avec Axa Belgium et de l'aval des autorités de contrôle des assurances belges et françaises fin 2023, ce portefeuille alimente dans sa totalité Monceau Générale Assurances depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les résultats techniques sont positifs dans les quatre lignes d'affaires principales : Auto, Incendie, Vélo, Protection juridique Auto. L'exercice génère une marge technique de l'ordre de 8,4 millions d'euros, se partageant entre Axa Belgium à hauteur de 4,3 millions d'euros et de 4,1 millions d'euros pour Monceau Générale Assurances.

En ce qui concerne les inondations catastrophiques qui avaient touchées la Belgique en juillet 2021, la charge totale de l'évènement, provenant principalement des

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

souscriptions d'IBIS en Wallonie, est évaluée à 5,0 millions d'euros à la fin de décembre 2023, dont 4,7 millions d'euros pour le risque inondations, en légère amélioration par rapport à l'estimation de 5,1 millions d'euros ef-

fectuée à l'inventaire 2022. Les prestations supérieures à 2,7 millions d'euros sont prises en charge par la Région Wallonne. Sur l'exercice 2023, AEDES a reçu des remboursements pour un montant de 2,0 millions d'euros.

EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE

UN MARCHÉ 2024 CONVENTIONNEL QUI RESTE FAVORABLE AUX RÉASSUREURS

Après de nombreuses années avec un marché très stable, l'année 2023 a été marquée par un durcissement important des conditions de réassurance, amplifié par la réduction des capacités en rétrocessions. La pression des réassureurs a été plus forte sur les programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques conservés dans les rétentions des programmes catastrophes. La structure des programmes est restée stable et ce durcissement s'est traduit par des augmentations des primes cédées. Le renouvellement des traités au 1^{er} janvier 2024 est venu confirmer ce durcissement, puisque le prix de la réassurance a continué à augmenter, avec des capacités stables fournies par la rétrocession.

Dans un futur proche, le coût des sinistres augmentant du fait de l'inflation, les prix de la réassurance devraient poursuivre leur croissance, à moins que les priorités des contrats ne suivent l'inflation. De ce fait, les assureurs ont acheté moins de réassurance et conservé davantage de risques, ce qui aura un impact sur le niveau de solvabilité et son corollaire : la plus grande sensibilité des assureurs aux risques, en particulier dans le cas d'une surfréquence d'événements d'intensité moyenne. Il faut donc s'attendre à une plus grande volatilité des résultats des compagnies d'assurance en général.

PERSPECTIVES SUR LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES POUR LES PROCHAINS MOIS

L'évolution des marchés de taux et les poussées inflationnistes qui sont apparues depuis la fin de l'année 2021 ont nécessité une surveillance renforcée sur les derniers exercices. Dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de croissance faible avec des conditions financières qui devraient a priori s'améliorer, quelles orientations donner à la politique d'investissement des prochains mois ?

Si la maîtrise de l'inflation ainsi que l'absence de récession se confirment sur le premier semestre de l'année 2024, le marché des actions devrait continuer à se comporter favorablement. En effet, les deux principaux

moteurs de performance des bourses étant les anticipations de bénéfices des entreprises et la dynamique des conditions financières, un tel environnement activerait positivement ces deux facteurs de hausse. Par conséquent, une position structurelle significative d'actions devrait être conservée tout au long de l'année.

Les biens immobiliers, répondant au besoin de protection des actifs contre l'érosion monétaire, continueront de constituer un pilier important de l'encours global, avec une attention particulière portée sur le risque de liquidité, inhérent à cette classe d'actifs.

Le segment obligataire, en constante augmentation sur l'année 2023, prend une place plus importante que ces dernières années. C'est le résultat de la gestion opportuniste mise en place par le comité des investissements. Aussi, si les taux d'intérêt continuaient de monter, la pondération de ces actifs dans le portefeuille devrait augmenter progressivement.

Enfin, les fonds monétaires générant des rendements satisfaisants, sans rapport avec ce qu'ils étaient il y a deux ans, rien ne pousse à réduire à tout prix la poche de liquidités détenues, et des volumes significatifs de trésorerie devraient être conservés. La trésorerie globale sera maintenue à un niveau suffisant afin de pouvoir rester à l'affût d'opportunités sur les autres classes d'actifs et sur les marchés. Un niveau relativement élevé permet de pouvoir diversifier le portefeuille sans trop affecter le ratio de couverture de la marge de solvabilité.

INCIDENCES DU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE MONDIAL

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertaines. La mutuelle n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

L'attentat terroriste du Hamas en Israël le 7 octobre 2023 a entraîné le Moyen-Orient dans une succession d'attaques et de crises, avec un risque d'embrasement régional voire mondial. L'impact de ces événements sur les marchés financiers ou sur l'environnement des affaires et les conséquences à long terme sur l'éco-

nomie mondiale, et en particulier sur l'économie européenne, sont incertains. La mutuelle n'a pas d'exposition directe dans les pays impliqués, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA MUTUELLE CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE R 345-1-1 DU CODE DES ASSURANCES

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de CAPMA&CAPMI.

Ainsi, outre MCR et ses filiales, CAPMA&CAPMI et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), la MUDETAF, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

DÉPENSES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES SUR L'EXERCICE DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Néant

SOMMES VERSÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES

Au cours de l'exercice 2023, les administrateurs ont perçu un montant brut de 72,2 k€ au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément

à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

LISTE DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES SIGNÉES EN 2023

Les conventions réglementées suivantes ont été signées en 2023 par la Mutuelle Centrale de Réassurance :

- Avenant n° 1 à la convention de marques et services d'image et communication avec les sociétés Sarp, Capma & Capmi, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne et l'Umam

PARTIE RELATIVE AU GROUPE COMBINÉ

SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE COMBINÉ

L'année 2023 a été marquée par un contexte économique in fine favorable, avec des défis et des opportunités qui ont façonné notre secteur. Malgré quelques inquiétudes qui ont jalonné l'année, 2023 aura été une année de performances satisfaisantes pour la plupart des classes d'actifs. Le très fort et rapide durcissement des politiques monétaires des banques centrales, amorcé en 2022, a permis de maîtriser l'inflation, qui recule à 3,7% en année glissante en France. La récession redoutée n'a pas eu lieu et la croissance mondiale est restée positive, même si le PIB européen n'a progressé que de 0,5%.

La perspective d'un retour à une politique monétaire plus accommodante des banques centrales en 2024 et la solide performance des entreprises ayant préservé leurs marges ont été les moteurs d'une fin d'année enthousiaste sur les marchés financiers. Entre début novembre et mi-décembre, sept semaines consécutives de progression ont été enregistrées.

Cependant, l'activité du groupe n'a pas été épargnée par les événements extérieurs. L'année 2023 a été la deuxième plus chaude depuis le début du XXe siècle, avec une température moyenne de 14,4°C. Les tempêtes, les épisodes de grêle et les inondations ont impacté notre portefeuille d'assurance. Mais ce sont surtout les émeutes qui ont marqué cette année. Survenue pendant cinq jours en début d'été, elles ont causé d'importants dégâts, entraînant des charges exceptionnelles pour notre groupe combiné, à hauteur de 30 millions d'euros.

L'activité d'assurance dommages a connu en France une deuxième année consécutive marquée par une forte sinistralité due aux événements climatiques. Malgré ces défis, elle a maintenu une croissance du chiffre d'affaires, notamment grâce à la montée en charge du portefeuille souscrit en Belgique, Aedes s'inscrivant dans une croissance maîtrisée, tous porteurs de risques confondus, de +7,4%.

Si l'activité de réassurance a globalement maintenu son

chiffre d'affaires, elle aura donc été marquée par une série de sinistres catastrophiques en France, notamment des inondations dans le nord du pays et des émeutes dans plusieurs villes. Malgré ces événements, notre captive de réassurance luxembourgeoise, Monceau Euro Risk, n'a pas été affectée et a contribué positivement à nos résultats.

Dans cet environnement contrasté, la collecte en assurance vie s'est maintenue en légère croissance à l'international alors que le maintien des taux d'intérêts élevés défavorisait les contrats en Unités de compte face aux dépôts à terme jugés par les clients plus rémunérateurs. En revanche, en France, elle a connu un recul, marqué principalement par la désaffection de nos sociétaires aux unités de compte immobilière. Malgré cela, la dynamique positive observée dans nos activités de retraite et d'unités de compte mobilières pour Capma & Capmi est encourageante. Ces supports continuent d'attirer l'intérêt croissant de nos sociétaires et affichent une belle progression. Le chiffre d'affaires global en assurance vie s'est établi à 595 millions d'euros, enregistrant une baisse de 7%.

Notre diversification, en termes d'offres, d'investissements ou d'implantations géographiques, autant que la dynamique commerciale de nos différents réseaux de distribution, l'investissement au quotidien de nos collaborateurs et l'amélioration constante de nos outils de travail, sont autant de vecteurs gages de la pérennité de notre modèle stratégique et économique, produisant des résultats au service de nos sociétaires et clients.

Après impôts, l'excédent du résultat comptable s'élève à 13,6 millions d'euros, à comparer à l'excédent de 27,4 millions d'euros affiché au terme de 2022. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 1 363 millions d'euros contre 1 353 millions d'euros à fin 2022, en progression de 1%.

Hors plus-values latentes sur les portefeuilles de place-

ments, ces fonds propres représentent plus d'un quart des provisions techniques nettes de réassurance et hors provisions en unité de compte. Ce ratio, exceptionnellement élevé dans notre secteur professionnel, confirme la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances.

Enfin, au 31 décembre 2023, les portefeuilles d'actifs détenus par les sociétés composant le périmètre de com-

binaison recelaient ensemble des plus-values latentes pour un total de 243,7 millions d'euros, contre 46,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le périmètre du groupe combiné, il est à noter que les sociétés immobilières luxembourgeoises ont été regroupées sous une structure juridique unique, Monceau International Real Estate, afin de donner à l'ensemble une plus grande visibilité.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE COMBINÉ

Au-delà des résultats, 2023 marquera la formalisation d'une ambition réaffirmer de pérennisation le groupe dans son ADN mutualiste autour d'une gouvernance rassemblée. Renforcer la proximité client, promouvoir une distribution omnicanale et accroître notre efficacité, seront, pour les prochaines années au service de l'objectif central de renouvellement et de croissance. Ils nécessiteront de moderniser le modèle du groupe dans le but de réaffirmer l'indépendance du groupe et de renforcer son attractivité.

EN IARD, POURSUITE DES PROJETS PHARES INITIÉS PRÉCÉDEMMENT

France

La gouvernance de Monceau Générale Assurances a élaboré une feuille de route à horizon 2025 pour l'activité IARD française, qui a été lancée début 2022. Dans ce cadre, plusieurs objectifs ont été identifiés :

- ✓ Continuer à croître sur la base de la clientèle historique, qui sont les particuliers, les professionnels et quelques segments affinitaires (agriculteurs, musiciens, chasseurs, etc.)
- ✓ Travailler sur l'équipement de la clientèle, avec l'ambition de le rendre à la fois fidélisant, multiple et plus rentable.
- ✓ Accélérer le développement en assurances de personnes

En termes d'expérience client, l'agent général reste au centre des priorités, tout en ayant une approche client multicanal. Dans cette optique, les opérations organisées en 2022 et 2023 se poursuivront : réunions régionales, réunions commerciales pour les offres santé et assurance vie. Par ailleurs, six nouveaux agents généraux ont été recrutés et formés en 2022 et ont pris leurs fonctions en 2023.

Les priorités pour 2024 sont la poursuite de la mise en œuvre de cette feuille de route « Horizon 2025 », avec trois priorités relatives aux invariants stratégiques : continuer à renforcer le lien avec le réseau d'agents généraux, en développant avec eux des relations d'exclusivité ; donner la priorité aux marges plus qu'au vo-

lume, avec une surveillance renforcée des portefeuilles, pour favoriser l'amélioration des résultats techniques ; enfin, poursuivre la diversification des portefeuilles en assurances de personnes (santé, prévoyance, garantie accidents de la vie) et en assurance vie (épargne et retraite), en s'appuyant notamment sur Monceau Retraite & Epargne.

Belgique

En application des accords signés avec AXA, ce portefeuille alimentera dans sa totalité Monceau Générale Assurances le 1^{er} janvier 2024.

QUALITÉ DE SERVICE ET DÉMATÉRIALISATION AU CENTRE DES PROJETS EN VIE

France

Depuis deux ans, la dématérialisation des actes de gestion est portée dans le cadre du projet Intactilis, avec lequel 40% des affaires nouvelles sont désormais réalisées. Le processus de souscription dématérialisée a ainsi débuté pour les contrats Dynavie et Multifonds. En 2023, le projet s'est poursuivi avec le produit retraite, pour l'adhésion et les versements complémentaires.

Depuis plusieurs années maintenant, sans renoncer à son attachement à la proximité avec le sociétaire, se développe la dématérialisation des actes de gestion. Le groupe mise sur le multicanal, pour que le sociétaire puisse choisir à tout moment le canal de communication qu'il préfère. S'il est nécessaire d'accélérer la transformation digitale, cela ne se fera pas au détriment du contact humain. Des solutions humaines qui correspondent à ses valeurs de proximité continueront d'être proposées. Des investissements sont également réalisés dans de nouvelles technologies pour piloter les différents types de contrats.

Chez Capma&Capmi, la satisfaction du sociétaire est suivie grâce à l'envoi, depuis novembre 2022, d'un SMS après la visite d'un conseiller. Cette satisfaction est suivie par le service dédié au respect des procédures de gestion, et centré sur la conformité, la qualité du devoir de conseil et la satisfaction client, créé au sein de

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

la Direction des Opérations Vie en 2022. Un très bon taux de participation proche de 30% de réponses et une excellente note moyenne de 4,85/5 ont été observés avec une belle régularité sur l'ensemble de l'exercice 2023.

C'est ainsi que la presse spécialisée a une nouvelle fois récompensé la qualité du contrat Dynavie en 2023, avec le Trophée d'or du Revenu, l'Oscar de Gestion de fortune et le grand prix Mieux Vivre Votre Argent mention Bien, mais aussi pour la première fois le prix du meilleur conseil épargne décerné par le magazine Challenges et le site Retraite.com, à la suite d'une enquête menée en situations réelles sur le site internet et par téléphone.

Luxembourg

Au Luxembourg, en dépit de perspectives de croissance faible ou atone au sein de l'Union Européenne, Vitis Life va poursuivre sa stratégie de développement de clientèle fortunée, grâce à la conclusion de nouveaux partenariats avec des banques privées ou des gestionnaires de patrimoine. En outre, Vitis Life va poursuivre sa stratégie de digitalisation et de renforcement de sa sécurité informatique, afin de continuer à gagner en efficacité et demeurer le partenaire de confiance de ses distributeurs.

REVALORISATION DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE EN POINTS EN FRANCE EN 2024

En 2023, tous les régimes en points ont un taux de couverture au moins supérieur à 110%. La politique de revalorisation des prestations des régimes de retraite en points a pu se poursuivre cette année. Toujours soucieux d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, le conseil d'administration a donc décidé, à effet du 1^{er} janvier 2024, de revaloriser les rentes de service du RCR de 5,5%, celles du Fonds Acti Retraite de 5,0%, celles de Fonréa de 4,5%, et enfin celles de Monceau Retraite de 3%.

UN RISQUE DE LIQUIDITÉ À SURVEILLER ET UNE POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE ADAPTÉE

Au-delà de l'effet sur les marchés actions et obligataires, les taux d'intérêt agissent sensiblement sur le marché immobilier, en particulier parce que la valeur des biens est déterminée par l'actualisation des flux futurs. Aussi, la hausse des taux à long terme observée sur les derniers mois a eu un effet dépressif sur la valeur du patrimoine, qui devrait être passager. Le risque de liquidité reste un risque inhérent au regard du volume important de contrats en unités de compte immobilières. La politique de gestion financière intègre ce risque en maintenant un volant de trésorerie prudent.

PERSPECTIVES SUR L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Les conditions de location des biens se sont dégradées ces dernières années sous l'effet de plusieurs facteurs : conséquences de la pandémie Covid19, effets sur l'Europe de la guerre en Ukraine, reprise de l'inflation et la remontée des taux.

En France, le marché locatif reste aux mains des preneurs, même si la pression s'est quelque peu relâchée. Le risque de vacance des biens en portefeuille, fortement accru ces dernières années, reste élevé. Les métropoles régionales et la périphérie parisienne y sont plus exposées que le Quartier Central des Affaires parisiens, expliquant pour partie l'engouement persistant pour cette localisation. Pour ces raisons, la société n'a pas donné suite aux propositions d'investissements en province qu'elle a reçues, et se refuse à acquérir des immeubles à des prix qu'elle estime surévalués. Dans ces conditions, les opportunités d'investissements sont rares, et la priorité porte d'une part sur l'amélioration du taux d'occupation des immeubles, d'autre part sur la qualité des immeubles détenus ou en construction.

Au Luxembourg, l'année a été historiquement calme, tant au niveau des investissements que de la prise en occupation, en raison notamment de l'augmentation des coûts de financement. Néanmoins, les taux de rendement restent plus élevés que la moyenne européenne sur le marché luxembourgeois, autour de 4,75%. Au Grand-Duché, le volume transactionnel est estimé à 531 millions d'euros, soit un recul de 39%, alors que 2022 avait déjà été qualifiée d'année compliquée. Les investisseurs semblent avoir reporté leurs prises de décision, et une reprise est attendue dans les prochains mois. En ce qui concerne les immeubles détenus au Luxembourg, la commercialisation ne pose pas de problème particulier, d'une part grâce à la localisation centrale des biens acquis, d'autre part grâce aux rénovations récentes entreprises, aux meilleurs standards d'économie d'énergie actuels, qui attire nombre de sociétés soucieuses de répondre aux critères ESG.

PERSPECTIVES SUR LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES POUR LES PROCHAINS MOIS

L'évolution des marchés de taux et les poussées inflationnistes qui sont apparues depuis la fin de l'année 2021 ont nécessité une surveillance renforcée sur les derniers exercices. Dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de croissance faible avec des conditions financières qui devraient a priori s'améliorer, quelles orientations donner à la politique d'investissement des prochains mois ?

Si la maîtrise de l'inflation ainsi que l'absence de récession se confirment sur le premier semestre de l'année 2024, le marché des actions devrait continuer à se

comporter favorablement. En effet, les deux principaux moteurs de performance des bourses étant les anticipations de bénéfices des entreprises et la dynamique des conditions financières, un tel environnement agirait positivement ces deux facteurs de hausse. Par conséquent, une position structurelle significative d'actions devrait être conservée tout au long de l'année.

Les biens immobiliers, répondant au besoin de protection des actifs contre l'érosion monétaire, continueront de constituer un pilier important de l'encours global, avec une attention particulière portée sur le risque de liquidité, inhérent à cette classe d'actifs.

Le segment obligataire, en constante augmentation sur l'année 2023, prend une place plus importante que ces dernières années. C'est le résultat de la gestion opportuniste mise en place par la direction des investissements. Aussi, si les taux d'intérêt continuaient de monter, la pondération de ces actifs dans le portefeuille devrait augmenter progressivement.

Enfin, les fonds monétaires générant des rendements satisfaisants, sans rapport avec ce qu'ils étaient il y a deux ans, rien ne pousse à réduire à tout prix la poche de liquidités détenues, et des volumes significatifs de trésorerie devraient être conservés. La trésorerie globale sera maintenue à un niveau suffisant afin de pouvoir rester à l'affût d'opportunités sur les autres classes d'actifs et sur les marchés. Un niveau relativement élevé permet de pouvoir diversifier le portefeuille sans trop affecter le ratio de couverture de la marge de solvabilité.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE DURABLE

Le secteur financier fait aujourd'hui face à une nouvelle vague réglementaire qui va le révolutionner fondamentalement et qui impactera chacun de ses métiers. Cette réglementation, dite CSRD, qui entrera en vigueur en 2025 (sur les données chiffrées 2024), vise notamment à faire en sorte que tous les acteurs du secteur financier, en ce compris les sociétés d'assu-

rances, participent au développement d'une finance durable au travers notamment de la prise en compte de critères extra-financiers, communément appelés critères ESG, pour « Environnementaux », « Sociaux » et « Gouvernance ».

En tant que sociétés d'assurance proposant des contrats d'assurance de long terme, Capma&Capmi, MR&E et Vitis Life notamment, se doivent de répondre aux besoins et exigences de leurs sociétaires et clients en matière de finance durable. Même si aujourd'hui force est de constater que, vu leur profil et leurs besoins, peu de clients et sociétaires souhaitent investir dans des actifs répondant aux critères ESG, le groupe est toutefois convaincu que leur demande pour de tels actifs va croître dans les années à venir.

INCIDENCES DU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE MONDIAL

L'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact de ces événements sur les marchés financiers et l'environnement des affaires a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertains. La mutuelle n'a pas d'exposition directe sur ces deux pays, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

L'attentat terroriste du Hamas en Israël le 7 octobre 2023 a entraîné le Moyen-Orient dans une succession d'attaques et de crises, avec un risque d'embrasement régional voire mondial. L'impact de ces événements sur les marchés financiers ou sur l'environnement des affaires et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont incertains. La mutuelle n'a pas d'exposition directe dans les pays impliqués, ni de placement financier émis par des banques ou entreprises des pays belligérants.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

DÉPENSES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU DU GROUPE COMBINÉ

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 JUIN 2023

ANNEXES

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(B) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
TOTAL						

ANNEXES

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(D) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(F) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
TOTAL						



BILAN COMBINE AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF	2023.12	2022.12
Actifs incorporels	57 435	57 122
Placements des entreprises d'assurances	5 623 629	5 480 355
Terrains et constructions	1 011 756	987 264
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	290 404	270 509
Autres placements	4 262 936	4 166 658
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	58 534	55 923
Placements représentant les engagements en UC	4 385 072	4 014 476
Placements des entreprises du secteur bancaire		
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
Autres placements		
Placements des autres entreprises	449 853	417 852
Titres mis en équivalence	2 593	2 494
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	136 980	125 642
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	64 184	65 827
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Créances sur les entreprises du secteur bancaire		
Autres créances	71 221	93 984
Autres actifs	170 565	280 629
Immobilisations corporelles	14 564	13 335
Disponibilités	156 001	267 295
Comptes de régularisation à l'actif	47 696	38 178
Frais d'acquisition reportés	9 384	7 786
Autres	38 312	30 392
Différence de conversion		
Actif net en cours de cession		
TOTAL DE L'ACTIF	11 009 227	10 576 559

Sauf mention contraire, les sommes portées dans le présent document sont exprimées en milliers d'euros et sont arrondies au millier d'euros le plus proche.



PASSIF	2023.12	2022.12
Capitaux propres du groupe	1 363 100	1 353 356
Capital social ou fonds équivalents	394 620	394 870
Primes		
Réserves et Report à nouveau	202 837	187 023
Résultat net (Part du groupe)	13 556	27 424
Réserves de consolidation groupe	752 087	744 039
Intérêts minoritaires		
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	4 973 684	4 939 026
Provisions techniques vie	4 150 601	4 142 662
Provisions techniques non-vie	823 082	796 364
Provisions techniques en UC	4 386 810	4 015 780
Provisions pour risques et provisions charges	7 707	8 045
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	66 897	64 470
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		
Autres dettes	138 399	140 748
Comptes de régularisation	72 630	55 135
Différence de conversion		
Passif net en cours de cession		
TOTAL BILAN	11 009 227	10 576 559



COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Activités Vie	Activités Non-Vie	Autres Activités	Total 2023
Primes émises	595 470	445 261		1 040 730
Variation de primes non acquises		-6 645		-6 645
Primes acquises	595 470	438 615		1 034 085
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			46 573	46 573
Autres produits d'exploitation	22	4 979	207	5 208
Produits financiers nets de charge	373 343	38 955	10 755	423 053
Total des produits d'exploitation courants	968 834	482 550	57 535	1 508 919
Charges des prestations d'assurances	-917 064	-387 280	-8 526	-1 312 871
Charges ou produits nets des cessions en assurance	-120	7 288		7 168
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	0	0	-38 725	-38 725
Charges de gestion	-37 372	-102 158	-84	-139 614
Total des charges d'exploitation courantes	-954 556	-482 150	-47 335	-1 484 042
Résultat de l'exploitation courante	14 278	400	10 200	24 877
Autres produits nets				615
Résultat exceptionnel				-1 335
Impôt sur les résultats				-7 807
Résultat net des entreprises intégrées				16 350
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				614
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-3 408
Résultat net de l'ensemble combiné				13 556
Intérêts minoritaires				
Résultat net des activités abandonnées				
Résultat net (part du groupe)				13 556

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Activités Vie	Activités Non-Vie	Autres Activités	Total 2022
Primes émises	642 557	419 750		1 062 306
Variation de primes non acquises		-2 924		-2 924
Primes acquises	642 557	416 826		1 059 383
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			45 184	45 184
Autres produits d'exploitation	24	4 372	322	4 718
Produits financiers nets de charge	-206 453	27 550	14 994	-163 909
Total des produits d'exploitation courants	436 128	448 748	60 500	945 376
Charges des prestations d'assurances	-380 900	-350 734	-7 748	-739 382
Charges ou produits nets des cessions en assurance	2 365	-1 421		944
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	-1	0	-34 232	-34 233
Charges de gestion	-35 211	-100 166	-369	-135 746
Total des charges d'exploitation courantes	-413 746	-452 321	-42 349	-908 417
Résultat de l'exploitation courante	22 382	-3 574	18 151	36 959
Autres produits nets				-54
Résultat exceptionnel				797
Impôt sur les résultats				-8 342
Résultat net des entreprises intégrées				29 359
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				525
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				-2 461
Résultat net de l'ensemble combiné				27 424
Intérêts minoritaires				
Comptes d'ajustement				0
Résultat net des activités abandonnées				
Résultat net -part du groupe				



COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	2023.12			2022.12		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	438 615	-41 585	397 030	416 826	-30 391	386 435
Primes	445 261	-41 585	403 676	419 750	-30 391	389 359
Variation des primes non acquises	-6 645	-	-6 645	-2 924	0	-2 924
Part du compte technique dans les produits nets de placements	23 568	-	23 568	23 644	-	23 644
Autres produits techniques	4 979	-	4 979	4 372	-	4 372
Charges des sinistres	-387 299	45 295	-342 004	-350 674	26 842	-323 832
Prestations et frais payés	-364 906	30 260	-334 646	-332 148	14 994	-317 154
Charges des provisions pour sinistres	-22 393	15 035	-7 358	-18 527	11 848	-6 678
Charges des autres provisions techniques	3 158	-2 196	962	1 297	-619	678
Participation aux résultats	18	-	18	-60	-	-60
Frais d'acquisition et d'administration	-84 724	5 775	-78 949	-78 990	2 746	-76 244
Frais d'acquisition	-61 309	-	-61 309	-58 081	-	-58 081
Frais d'administration	-23 415	-	-23 415	-20 909	-	-20 909
Commissions reçues des réassureurs	-	5 775	5 775	-	2 746	2 746
Autres charges techniques	-21 753	-	-21 753	-20 175	-	-20 175
Variation de la provision pour égalisation	1 408	-	1 408	-1 132	-	-1 132
Résultat technique non-vie	-22 028	7 288	-14 740	-4 892	-1 421	-6 313
Participation des salariés	-248	-	-248	-1 166	-	-1 166
Produits nets des placements hors part du compte technique	15 387	-	15 387	3 906	-	3 906
Résultat de l'exploitation courante	-6 888	7 288	400	-2 153	-1 421	-3 574

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	2023.12			2022.12		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	595 470	-683	594 786	642 557	154	642 711
Part du compte technique dans les produits nets de placements	133 107	-	133 107	119 134	-	119 134
Ajustements ACAV (plus-values)	260 516		260 516	71 422		71 422
Autres produits techniques	22	-	22	24	-	24
Charges des sinistres	-537 509	147	-537 362	-467 393	1 371	-466 022
Prestations et frais payés	-538 503	-824	-539 327	-460 314	1 371	-458 943
Charges des provisions pour sinistres	994	971	1 965	-7 079	0	-7 079
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-258 746	452	-258 295	169 550	681	170 230
Provisions d'assurance vie	111 380	452	111 832	112 642	681	113 323
Provisions en UC	-370 106	-	-370 106	56 873	-	56 873
Autres provisions techniques	-21	-	-21	34	-	34
Participation aux résultats	-120 830		-120 830	-83 022		-83 022
Frais d'acquisition et d'administration	-35 234	-	-35 234	-32 280	-	-32 280
Frais d'acquisition	-24 642	-	-24 642	-23 220	-	-23 220
Frais d'administration	-10 557	-	-10 557	-9 218	-	-9 218
Commissions reçues des réassureurs	-35		-35	159		159
Ajustements ACAV (moins-values)	-30 083		-30 083	-413 495		-413 495
Autres charges techniques	-1 245	-	-1 245	-1 475	-	-1 475
Résultat technique vie	5 466	-85	5 381	5 022	2 206	7 228
Participation des salariés	-906		-906	-1 333		-1 333
Produits nets des placements hors part du compte technique	9 803		9 803	16 487		16 487
Résultat de l'exploitation courante	14 362	-85	14 278	20 176	2 206	22 382



ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

Les comptes combinés de Monceau Assurances sont établis par la Mutuelle Centrale de Réassurance conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés.

1 PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le périmètre de combinaison n'a pas connu d'évolution globale sur l'exercice 2023.

Les seuls mouvements qui ont eu lieu sont des mouvements internes au groupe combiné.

En particulier, les titres des sociétés immobilières au Luxembourg ont été transférés à Monceau International Real Estate, société nouvellement créée sur l'exercice 2023 pour détenir les sociétés immobilières au Luxembourg.

1.1 INTÉGRATION GLOBALE ////

Cette méthode de combinaison est appliquée aux entités suivantes :

- Une société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le code des assurances, qui assume la responsabilité d'établir les comptes combinés :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Réassurance Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	775 364 383 00064	6512Z

- Quatre sociétés d'assurance mutuelle et une union de sociétés d'assurance mutuelles, qui ont signé avec la Mutuelle Centrale de Réassurance un traité de réassurance de longue durée. L'existence de cette relation de réassurance importante et durable en vertu de dispositions contractuelles crée, en application de l'article R 345-1-1 du code des assurances, l'obligation d'établir des comptes combinés intégrant les comptes sociaux de ces différentes entreprises :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
CAPMA & CAPMI	Assurance vie	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	775 670 482 00030	6511Z
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM)	Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	784 338 717 00027	6512Z
Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA)	Assurance I.A.R.D.	1 rue Anatole Contré, BP 30037 17411 Saint Jean d'Angély (France)	775 565 088 00066	6512Z
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB)	Assurance I.A.R.D.	27 avenue d'Eylau 75116 Paris (France)	784 647 273 000 19	6512Z
Mutuelle des Débitants de Tabac de France (MUDETAF)	Assurance I.A.R.D.	23, rue Chaptal 75009 Paris (France)	350 403 804 00049	6512Z

Ces traités de réassurance marquent l'adhésion des entreprises concernées au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. D'autres sociétés d'assurance au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, bien qu'elles jouissent d'un statut similaire, ne sont pas intégrées dans le périmètre de combinaison étant donné qu'elles ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L310-1 ou L310-1-1 du code des assurances, n'ont pas de lien en capital avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont dotées de structure de direction autonome et ne bénéficient pas des services communs proposés par les GIE du groupe.

■ Quatre Groupements d'Intérêt Economique (GIE) :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Service Central des Mutuelles (SCM)	Gestion des fonctions centrales	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	703 001 875 00011	6512Z
Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	305 303 117 00025	6511Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	451 343 602 00038	6832A
Monceau Assurances Dommages	Distribution et gestion de produits d'assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	488 099 367 00028	6512Z

■ Cinq sociétés adhérant à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (UMAM), réassurées à 100% par elle, et bénéficiant de sa caution solidaire dans les termes de l'article L 322-26-3 du Code des assurances :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)	Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	343 070 397 00058	6512Z
Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)	Assurance I.A.R.D.	14, avenue du Grand Ramier 31400 Toulouse (France)	353 454 382 00030	6512Z
Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)	Assurance I.A.R.D.	50, rue Rouget de Lisle 92150 Suresnes (France)	353 454 382 00030	6512Z
Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)	Assurance I.A.R.D.	95, rue d'Amsterdam 75008 Paris (France)	394 463 400 00017	7010Z
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)	Assurance I.A.R.D.	28, rue Cambacérés 75008 Paris (France)	333 672 293 00045	6512Z



■ Deux sociétés civiles :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Investissements Immobiliers (MIM)	Gestion d'un portefeuille de participations	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	326 494 101 00024	6430 Z
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	319 354 833 00034	6820 B

■ Dix-sept sociétés de capitaux et une société d'assurance mutuelle contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Générale Assurances S.A. (MGA)	Assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	414 086 355 00040	6512 Z
Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance SARP S.A.S	Conseil en gestion	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	310 838 081 00043	6520 Z
Monceau Retraite & Épargne S.A. (MR&E)	Société anonyme d'assurance mixte	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	443 137 500 00023	6511 Z
Domaine de Molières S.A.S	Gestion de patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	375 820 321 00103	0121 Z
AgorAssur SARL	Courtage d'assurance	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	597 020 122 00037	6622 Z
Monceau Patrimoine Conseil SASU (MPC)	Courtage d'assurance	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	528 938 665 00056	6622 Z
AEDES S.A.	Courtage d'assurance IARD	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RPM Namur BE 0460 855 809	N/A
AEDES IT	Société de prestations et conseil en informatique	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RCS Luxembourg B 182 094	N/A
Monceau Euro Risk S.A.	Réassurance	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 169151	N/A
Monceau Life & Pension Holding S.A.	Société de portefeuille Société anonyme de droit luxembourgeois	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 35 154	N/A
SARP Europe S.à.r.l.	Conseil économique	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 171 247	N/A
Monceau Participations S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 882	N/A
Monceau International S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 883	N/A
VITIS LIFE S.A.	Assurance vie	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 49 922	N/A
Monceau Asset Management SAS (Monceau AM)	Société de gestion d'actifs	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	802 985 960 00011	6612Z
RCBF Vie	Société d'assurance mutuelle vie	27 avenue d'Eylau 75116 Paris (France)	852 204 171 000 15	6512Z
Assurance & Prévoyance de Guyane SAS (APG)	Courtage d'assurance	10, rue Léopold Heder 97344 Cayenne (Guyane, France)	3272361700038	6622Z

■ Trois sociétés immobilières :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Agences Immobiliere S.C.I (MAI)	Gestion immobilière des agences Monceau	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	431 955 046 00021	6820B
SOGIMME II S.A.	Société portant l'immeuble « White Pearl »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 155020	N/A
Monceau International Real Estate S.à.R.L.(MIRE)	Gestion immobilière	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		

1.2. SOCIÉTÉS COMBINÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE ET PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE ////////////////

1.2.1. Intégration proportionnelle

Néant.

1.2.2. Sociétés combinées par mise en équivalence

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Société Immobilière Toulouse Entrepôt S.A. (SITE) Détenue à 50%	Entreposage	22, rue Henri Barbusse 92110 Clichy (France)	550 800 965 00059	6820B

1.3. REMARQUES SUR L'ÉTENDUE DU PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON ////////////////

En accord avec l'article 212-2 du règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), n'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles ou sociétés immobilières utilisées comme support de contrats à capital variable. Il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII). Pour les mêmes raisons, la société Monceau Stratégies Durables, utilisée comme véhicule pour porter l'or, support des contrats d'assurance-vie distribué par Monceau Assurances, n'est pas intégrée dans le périmètre de combinaison.

Les sociétés immobilières qui ne sont pas détenues en contre-

partie d'engagements d'assurance entrent dans le périmètre de combinaison au 31 décembre de l'exercice considéré dès lors qu'elles sont en exploitation depuis le 1^{er} janvier dudit exercice et que les actifs immobiliers qu'elles détiennent ont une valeur brute supérieure à 10 millions d'euros.

Ainsi, Monceau LuxImmo 46 Sàrl et Monceau LuxImmo 48 SA qui détiennent pour seuls actifs des immeubles situés respectivement au 44-46 et 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte à Luxembourg, dont la valeur brute comptable est inférieure à 10 millions d'euros, sont exclues du périmètre de combinaison des comptes.

Les sociétés immobilières luxembourgeoises Curve, Valencia (Immeuble Quatuor), Centre Étoile (Immeuble Nova) et Partim (Immeuble

Ultimate) répondent au critère de taille mais ne génèrent pas d'activité significative sur l'exercice; elles sont donc exclues du périmètre de combinaison au 31 décembre 2023.

L'entité NewB n'est pas intégrée au périmètre de combinaison des comptes, car le groupe n'exerce aucun contrôle sur cette entité, étant donné les statuts de cette coopérative et ses caractéristiques de fonctionnement.

Le maintien de ces sociétés en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés.

Le maintien de ces sociétés en dehors du périmètre de combinaison ne modifie pas de manière significative la physionomie des comptes combinés.



2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

3 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE COMBINAISON

Les comptes combinés ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés. Les comptes annuels des entités, qui sont établis à partir du règlement de l'ANC n°2015-11 relatif aux comptes annuels pour les entreprises d'assurance, du règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général pour les entreprises commerciales et des règles comptables en vigueur localement pour les entreprises ayant leur siège social en dehors de France, ont été retraités en conséquence.

3.1.1 Clôture des comptes

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre, à l'exception du groupe Monceau Gestion Immobilier, qui arrête ses comptes au 30 septembre. Ces comptes sont établis conformément aux articles L123-12 à L123-24 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

3.1.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Terrains et constructions – Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement

Placements représentant les engagements en unités de compte

Conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances et à l'article 222-1 du règlement ANC n° 2015-11, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les variations positives ou négatives résultant de la comparaison de cette valeur avec leur prix d'acquisition ou leur valeur de réévaluation à la clôture précédente sont inscrites séparément au compte de résultat en ajustements des contrats à capital variable (ACAV) en plus-values ou moins-values.

Les réévaluations sont donc enregistrées de manière symétrique à la variation des provisions techniques des contrats en unités de compte. Elles viennent compenser la part de cette variation résultant de l'évolution de la valeur des supports.

3.1.3 Évaluation des placements

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

En application des recommandations de l'Autorité des Normes Comptables, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est constitué une dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une dépréciation à caractère durable est également comptabilisée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actifs, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, intégrées dans les capitaux propres. En conséquence, les mouvements sur ces provisions, à l'exception de celui affectant les provisions constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités pour l'établissement du compte de résultat combiné.

3.1.4 Provisions techniques vie

Les provisions mathématiques sont calculées à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés conformément au règlement de l'ANC n°2020-01. Le montant des provisions mathématiques et techniques vie, constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison, est repris à l'identique dans les comptes combinés. Par ailleurs, les entreprises d'assurance vie diffusant le produit mixte Vis-à-Vie retiennent les tables de mortalité en cas de décès pour évaluer leurs engagements d'inventaire, à la place des tables en cas de vie retenues lors de la conception du produit. La charge technique d'ajustement n'est pas retraitée pour l'établissement des comptes combinés. Ce retraitement serait en tout état de cause peu significatif, en raison des rachats importants enregistrés en 2009 sur ce portefeuille, à l'initiative du courtier AlsAss.

Les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont depuis l'inventaire 2006 calculées en appliquant les tables TGH 2005 et TGF 2005, sans recourir à la possibilité d'étalement sur 15 années de l'effort d'ajustement par rapport aux résultats obtenus en appliquant la table TPG utilisée précédemment. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, les Provisions Mathématiques Théoriques sont également calculées depuis l'inventaire 2006 à partir des tables différenciées par sexe TGH 05 et TGF 05, sans recourir aux possibilités d'étalement autorisées par la réglementation. En outre, l'excédent éventuel des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui présentent toutes les caractéristiques qui permettraient de les assimiler à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraitées pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement de l'ANC n°2020-01, n'aurait pas d'effet si-



gnificatif sur les fonds propres et le résultat combiné ; en revanche, la mise en œuvre de la méthode induirait un coût administratif disproportionné.

3.1.5 Provisions techniques non-vie

Les provisions d'égalisation sont éliminées en combinaison si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé conformément à l'article 272-32 du règlement de l'ANC n°2020-01. De ce fait les provisions relatives aux risques atomiques, au risque de terrorisme et aux risques spatiaux ne sont pas retraitées. Lorsque la provision ne peut être individualisée par type de risque, elle est retraitée en totalité dans les comptes combinés.

Les autres provisions techniques constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes ne sont pas retraitées pour les besoins de la combinaison des comptes. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison.

Les frais d'acquisition reportés afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

3.1.6 Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptations en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes

des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les opérations de réassurance entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

3.1.7 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.1.8 Impôts différés

Après imputation d'une partie des déficits fiscaux générés sur les pertes antérieures, le montant inscrit qui s'élevait à 2.140 k€ au 31 décembre 2022 a été porté à 3.350 k€ au 31/12/2023 en impôt différé actif. Par prudence, ce montant ne prend pas en compte les déficits fiscaux dont disposent certaines sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, lorsque des doutes existent sur la capacité desdites entreprises à imputer effectivement ces déficits sur des excédents futurs.

Par ailleurs des impôts différés ont été constatés en cas de différence temporaire entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur fiscale conformément à l'article 272-8 du règlement de l'ANC n° 2020-01 notamment sur l'élimination de la provision d'égalisation.

Par ailleurs des impôts différés ont été constatés en cas de différence

temporaire entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur fiscale conformément à l'article 272-8 du règlement de l'ANC n° 2020-01 notamment sur l'élimination de la provision d'égalisation.

3.1.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie sont inscrites dans les réserves propres. Ces réserves ne devant pas, dans un avenir prévisible, être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'est pas constaté de droit des assurés. Par ailleurs les dispositions de l'article 23 de la Loi de Finances pour 2011 ont modifié le statut fiscal de cette provision : les dotations (respectivement reprises) futures ne sont plus déductibles de l'impôt (respectivement réintégrées dans l'assiette taxable). En conséquence il n'y a pas lieu de constater d'impôt différé à l'occasion du retraitement des réserves de capitalisation inscrites dans les comptes sociaux.

3.2 RETRAITEMENTS DE COMBINAISON

Les comptes combinés respectent les dispositions du plan comptable qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

3.2.1 Homogénéisation des comptes annuels

Les comptes annuels des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans la quasi-totalité des cas, des sociétés d'assurance.

3.2.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes annuels des sociétés d'assurance vie sont, pour l'établissement des comptes combinés, retraités en résultat.

3.2.3 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'ancien article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions, entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, de placements admis en couverture des engagements réglementés sont maintenues dans les comptes combinés.

3.2.4 Prêts et emprunts intra-groupe

Les prêts ou opérations assimilées consentis par une société incluse dans le périmètre de combinaison à une autre société du même périmètre, et les rémunérations qui y sont attachées sont éliminés pour l'établissement des comptes combinés.

3.2.5 Autres opérations internes

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés incluses dans ce même périmètre ;
- les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3.2.6 Traitement des écarts d'acquisition

Lorsque le prix payé pour l'acquisition d'une société intégrée dans le périmètre de combinaison est supérieur aux capitaux propres de ladite société, l'écart est inscrit à l'actif du bilan dans les « Actifs incorporels ».

Pour les sociétés immobilières, pour lesquelles il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, cet écart n'est pas amorti.

Pour les autres sociétés, on considère qu'il existe une durée prévisible d'utilisation de cette survalueur. Il arrive que cette durée ne puisse forcément être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, conformément aux prescriptions du règlement de l'ANC n°2020-01, cet écart est amorti sur une période de dix ans à partir de la date d'acquisition. Un test de dépréciation est effectué chaque année permettant de vérifier que la valeur nette comptable de chacun des actifs incorporels inscrit au bilan est inférieure à sa valeur de marché. Dans le cas contraire, une dépréciation de cet écart d'acquisition est comptabilisée, à hauteur de la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné et sa valeur de marché. Ces éventuelles dépréciations ne sont jamais reprises. En cas d'écart d'acquisition négatif, si cet écart peut être rapproché d'un marché actif permettant une éva-

luation de celui-ci, une provision est constituée, et est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

3.2.7 Retraitement de la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement depuis plusieurs exercices

Conformément à l'article 211-11 du règlement n°2020-01 de l'ANC relative à la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement et détenue depuis plusieurs exercices, lorsqu'une entité contrôlée exclusivement et non consolidée ne peut plus être considérée comme non significative, elle est incluse dans le périmètre de consolidation. Son entrée dans le périmètre est alors comptabilisée comme si elle avait été consolidée depuis la date de prise de contrôle par l'entité consolidante. Toutefois, les résultats accumulés de cette entité depuis sa prise de contrôle ne sont pas comptabilisés en réserves à l'ouverture de l'exercice mais en résultat, après déduction des dividendes reçus par le groupe et le cas échéant de l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition.



4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DE RÉSULTAT ET DE BILAN

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

	2023.12	2022.12
France	703 014	733 146
Luxembourg	372 130	363 698
Belgique	12 159	10 647
Italie		
Total	1 087 303	1 107 490

4.2. COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

4.2.1. Chiffre d'affaires – non-vie

	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	411 650	33 610	445 261	387 982	31 767	419 750
Primes cédées ou rétrocédées	-29 489	-12 096	-41 585	-22 405	-7 985	-30 391
Chiffre d'affaires net	382 162	21 514	403 676	365 577	23 782	389 359

4.2.2. Cessions et rétrocessions (non-vie)

	Exercice 2023.12			Exercice 2022.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Primes cédées	-29 489	-12 096	-41 585	-22 405	-7 985	-30 391
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs				0		0
Autres produits techniques						
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	15 878	14 382	30 260	11 792	3 202	14 994
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	3 184	11 851	15 035	10 598	1 250	11 848
Variation des autres provisions techniques part à la charge des réassureurs	-2 196		-2 196	-619		-619
Commissions de réassureurs	5 746	29	5 775	2 718	28	2 746
Résultats techniques	-6 877	14 165	7 288	2 084	-3 505	-1 421
Intérêts versés aux réassureurs	-367		-367	-51		-51
Valeurs remises en nantissements des cessions	39 780	52 358	92 138	39 700	54 385	94 085

4.2.3. Provisions techniques à la clôture (non-vie)

	Exercice 2023.12			Exercice 2022.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Provisions de primes non acquises						
Brutes	49 513	21 861	71 374	43 979	19 986	63 965
Cédées						
Nettes	49 513	21 861	71 374	43 979	19 986	63 965
Provisions de sinistres						
Brutes	446 520	204 044	650 563	416 162	204 364	620 526
Cédées	50 104	77 577	77 577	46 302	74 425	74 425
Nettes	396 416	126 466	572 986	369 860	129 939	546 101

4.2.4. Evolution de la sinistralité (non-vie)

Année d'inventaire Exercice 2021	Année de survenance		
	2019	2020	2021
Règlements	94 981	84 891	76 336
Provisions	31 450	46 943	96 222
Total charge de sinistres	126 431	131 834	172 559
Primes Acquises	174 648	191 968	203 701
Ratio S/P	72,39%	68,68%	84,71%

Année d'inventaire Exercice 2022	Année de survenance			
	2019	2020	2021	2022
Règlements	98 876	89 100	110 880	88 812
Provisions	24 356	43 717	51 930	126 010
Total charge de sinistres	123 232	132 818	162 809	214 822
Primes Acquises	177 435	198 783	213 719	218 625
Ratio S/P	69,45%	66,82%	76,18%	98,26%

Année d'inventaire Exercice 2022	Année de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements	109 384	104 821	107 382	156 786	96 097
Provisions	27 770	15 046	37 983	47 475	128 540
Total charge de sinistres	137 153	119 867	145 364	204 261	224 638
Primes Acquises	177 707	197 752	206 728	219 115	236 969
Ratio S/P	77,18%	60,62%	70,32%	93,22%	94,80%



4.3. COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (AFFAIRES DIRECTES) //

4.3.1. Chiffre d'affaires – vie

	Exercice 2023.12	Exercice 2022.12	Variation
Chiffre d'affaires brut	595 470	642 557	-7%

4.3.2. Provisions techniques à la clôture (vie)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Provisions techniques	4 150 601	4 142 662
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	4 385 095	4 015 780
Total	8 535 697	8 158 441

4.3.3. Participation des adhérents aux résultats techniques et financier

	Exercice		
	2023	2022	2021
Participation aux résultats totale :	120 831	83 041	281 084
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	123 421	81 751	161 943
Variation de la provision pour participation aux excédents	-2 590	1 289	119 141
Participation aux résultats des opérations vie ⁽³⁾			
Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	154 526	2 693 266	2 744 004
Montant minimal de la participation aux résultats	77 170	48 294	169 831
Montant effectif de la participation aux résultats ⁽²⁾ :			
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	79 881	49 515	52 304
Variation de la provision pour participation aux excédents	-2 590	1 289	119 141

⁽¹⁾ demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾.

⁽²⁾ Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾.

⁽³⁾ Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.4. PRODUITS FINANCIERS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES NETS DE CHARGES //

Les écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenus fixes constatés dans les comptes sociaux des entre-

prises intégrées dans le périmètre de combinaison apparaissent dans les comptes combinés pour 2.659 k€ en "Autres produits de placements"

et 18.320 k€ en "Autres charges de placements", contre respectivement 4.257 k€ et 20.000 k€ en 2022.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	2023.12	2022.12
Revenus des placements	13 870	53 933	9 302	77 106	94 627
Autres produits des placements	9 903	5 730	15 255	30 888	19 643
Profits provenant de la réalisation des placements	24 884	132 679	1 497	159 060	124 230
Ajustement ACAV –Plus–values		260 516		260 516	71 422
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 509	-2 369	-586	-4 464	-3 777
Autres charges des placements	-1 324	-23 874	-7 168	-32 366	-37 317
Pertes provenant de la réalisation des placements	-6 869	-23 189	-7 496	-37 553	-19 229
Ajustement ACAV –Moins–values		-30 083		-30 083	-413 495
TOTAL	38 955	373 343	10 804	423 102	-163 897

4.5. FRAIS GÉNÉRAUX // // // // //

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élèvent à 141.128 k€ en 2023 contre 128.026 k€ en 2022 soit une augmentation de 10,2%.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres, qui incluent notamment

les frais propres des services de gestion des sinistres ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;

- les frais d'acquisition, qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;

- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;

- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

Par activité et par destination, ces frais propres se ventilent comme suit :

	2023.12	2022.12	Variation
FRAIS NON-VIE			
Coût d'acquisition	-51 207	-42 653	20,1%
Gestion des prestations	-12 542	-13 268	-5,5%
Administration	-13 886	-12 845	8,1%
Autres charges	-21 753	-20 174	7,8%
Gestion des placements	-999	-821	21,7%
Total	-100 387	-89 761	11,8%

FRAIS VIE			
Coût d'acquisition	-24 603	-23 170	6,2%
Gestion des prestations	-2 357	-2 483	-5,1%
Administration	-10 557	-9 218	14,5%
Autres charges	-1 245	-1 475	-15,5%
Gestion des placements	-1 980	-1 919	3,1%
Total	-40 741	-38 265	6,5%

TOTAL DES FRAIS			
Coût d'acquisition	-75 810	-65 823	15,2%
Gestion des prestations	-14 899	-15 752	-5,4%
Administration	-24 442	-22 063	10,8%
Autres charges	-22 998	-21 648	6,2%
Gestion des placements	-2 979	-2 740	8,7%
Total	-141 128	-128 026	10,2%



4.6 EFFECTIFS

Les quatre GIE de moyens communs constitués entre plusieurs membres du groupe (le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, Monceau gestion immobilier et Monceau assurances dommages) et leurs adhérents employaient ensemble 341 personnes au 31 décembre 2023 contre 329 à la fin de l'exercice pré-

cédent. Leurs filiales établies hors de France incluses dans le périmètre de combinaison occupaient 106 salariés au 31 décembre 2023.

Par statut, l'évolution de ces données est résumée dans le tableau suivant :

	2023	2022
Direction	35	36
Cadres	370	357
Employés	668	690
Total	1073	1083



4.7 ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres	Fonds propres au 31/12/2022	Distribution/ brut versé	Var. de capital en numéraire et souscript	Résultat	Autres aug-mentations et diminutions	Variations de périmètre	DIVERS	Fonds propres au 31/12/2023
Capitaux propres sociaux	2 010 430	-23 033	187 593	50 001	-1 354		-11	2 223 625
Total des écritures d'éliminations	70 532		1 196	1 196	-2 301		2 300	71 728
Elimination des provisions réglementées	23 889			-5 989				17 901
Retraitements PREC -Liasse	-2 020			-706				-2 725
Retraitements réserves de capitalisation -Liasse	1						-1	
Retraitements provision d'égalisation -Liasse	48 662			7 890			0	56 553
Retraitements PRE -Liasse					-2 301		2 301	
Total des écritures de retraitements	-17 472			-11 752	0			-29 224
Intéressement	-504			-300				-804
Correction sociale	313				0			312
Retraite -Liasse	-1 940			-37				-1 978
Neutralisation de +/- valeur de cession ou dilution	-15 341			-11 414				-26 755
Total des écritures de retraitements IAS								
Total des impacts de fiscalité différée	2 140			1 210	575		-575	3 350
Capitaux propres retraités	2 065 630	-23 033	187 593	40 655	-3 080		1 714	2 269 479
Elimination des provisions intra groupes -Titres	597			-183				414
Elimination des +/- valeur de cession interne								
Elimination des marges internes sur stocks								
Elimination des dividendes des entités consolidées		22 895		-22 895				
Quote-part CP après éli. des opérations internes	2 066 226	-138	187 593	17 578	-914		1 714	2 269 893
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles								
Ecart d'acquisition net	40 774			-3 408				37 367
Annulation du social pour les MEE	-4 987	1 030		-1 228			-0	-5 185
Calcul des MEE	2 494	-515		614			0	2 593
Elimination des titres chez les mères	-751 151		-190 415				0	-941 566
Total des capitaux propres	1 353 356	376	-2 822	13 556	-3 080		1 714	1 363 100
Intérêts minoritaires								
Capitaux propres groupe	1 353 356	376	-2 822	13 556	-3 080		1 714	1 363 100
Total capitaux propres part groupe - Consolidé	1 353 356	376	-2 822	13 556	-3 080		1 714	1 363 100



4.8 PASSIFS SUBORDONNÉS //

Néant

4.9 PLACEMENTS ////////////////

	2023.12			2022.12		
	Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence	Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence
Terrains et constructions	1 234 750	1 448 419	213 669	1 210 922	1 504 319	293 397
Titres mise en équivalence	2 593	2 593		2 494	2 494	
Actions	2 034 668	2 073 313	38 645	1 966 767	1 836 714	-130 053
Obligations	1 572 550	1 477 135	-95 415	1 395 766	1 230 338	-165 428
Unité de compte - immobilier	971 343	971 343		972 500	972 500	
Unité de compte - mobilier	3 413 729	3 413 729		3 041 976	3 041 976	
Monétaire	765 109	781 661	16 552	897 317	896 843	-474
Prêts	375 779	380 380	4 601	307 336	306 863	-473
Dépôts espèces chez cédants	58 534	58 487	-47	55 994	55 980	-14
Autres dépôts espèces	8 910	8 905	-5	41 827	41 241	-586
Autres	23 182	23 182		22 278	22 278	
Total	10 461 146	10 639 146	178 000	9 915 177	9 911 546	-3 631
Placements vie	8 964 587	9 048 340	83 753	8 620 598	8 930 139	309 541
Placements non-vie	1 043 037	1 127 955	84 919	1 047 048	1 170 546	123 498
Placements non-côtés	3 157 489	3 622 772	465 283	2 180 725	2 349 595	168 870

Sont inclus dans ce tableau les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats vie en unités de comptes. Ne sont pas déduites des valeurs nettes comptables, les surcotes/décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances. Ces surcotes/décotes sont enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 65.757 k€ contre 50.127 k€ à fin

2022. Pour apprécier les plus-values ou moins-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments.

Les plus-values latentes globales ressortent ainsi à 243.756 K€ au 31 décembre 2023 contre 46.496k€ à la clôture de l'exercice précédent. Elles se ventilent entre une moins-value de 95.415 k€ sur les portefeuilles obligataires vifs relevant de l'article R343-9, à comparer à une moins-value de 115.301k€

à fin 2022, et une plus-value de 273.415 k€ sur les autres actifs relevant de l'article R343-10, à comparer également à une plus-value de 161.797 k€ à fin 2022.

La réalisation des plus-values latentes ferait naître une charge fiscale, et, s'agissant des opérations effectuées sur les portefeuilles des sociétés d'assurance vie, ouvrirait des droits importants en faveur des assurés et bénéficiaires de contrats.

4.10 EXPOSITION AUX RISQUES SOUVERAINS DES PAYS DE LA ZONE EURO AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN PLAN DE SOUTIEN ////////////////

Au 31 décembre 2023	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	10 521	-	1	28
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	10 521	-	1	28

4.11 DÉCOMPOSITION PAR PAYS DES PAIEMENTS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ////////////////

9.017 k€ d'impôts sur les résultats ont été acquittés dans les pays suivants :

- En France : 8.244 k€
- Au Luxembourg : 353 k€
- En Belgique : 420 k€

4.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN ////////////////

	2023	2022
1/ Engagements reçus		
2/ Engagements donnés :	165 155	167 210
2a/ Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b/ Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c/ Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	165 155	167 210
2d/ Autres engagements donnés		
3/ Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	52 358	54 385

4.13 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES //////

Au cours de l'exercice 2023, les honoraires versés par les entités incluses dans le périmètre de combinaison à leurs commissaires aux comptes en rémunération de leur mandat se sont élevés à 969 k€ :

- 405 k€ pour le cabinet Deloitte ;
- 474 k€ pour le cabinet Mazars ;
- 70 k€ pour le cabinet Burette ;
- 20 k€ pour les autres cabinets.

4.14 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ////////////////

Au cours de l'exercice 2023, les reprises sur les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 284 k€ et portent la provision totale à 5 948 k€ dans les comptes combinés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

Forvis Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
et du Centre

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Mutuelle Centrale de Réassurance détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des placements financiers non cotés du Groupe Mutuelle Centrale de Réassurance s'élève à 3 157,5 M€ (cf. note 4.9, des annexes des comptes combinés de Mutuelle Centrale de Réassurance, représentant 30,1% de la valeur nette comptable du total des actifs financiers (10 461,1 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2023,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées;
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes combinés.

Provisions techniques Vie

Risque identifié

Les provisions d'assurance vie correspondent aux engagements de votre société vis à vis des assurés.

Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait de l'importance de ces provisions au passif du bilan de la société. Ces provisions techniques propres à l'assurance représentent 4,1 Md€ sur le passif du bilan combiné de la Mutuelle Centrale de Réassurance au 31 décembre 2023.

Les provisions d'assurance vie présentées dans le bilan de votre Groupe comprennent notamment les provisions mathématiques. Comme indiqué dans la note 3.1.4 de l'annexe aux comptes combinés, les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite « préférentielle », à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

3 | Mutuelle Centrale de Réassurance | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés | Exercice clos le 31 décembre 2023

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prendre connaissance des processus de contrôle en place pour alimenter le système de calcul avec les données de base issues des systèmes de gestion et tester l'efficacité des contrôles clés afférents,
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses des retenues pour la détermination des provisions,
- Réaliser un cadrage des provisions entre le logiciel de gestion et la comptabilité,
- Réaliser des travaux de récurrence sur un échantillon de provisions mathématiques d'épargne pour s'assurer de la cohérence des provisions,
- Vérifier le calcul des provisions mathématiques de retraite sur un échantillon de polices.
- Vérifier le calcul du provisionnement des majorations légales sur un échantillon de polices.
- Vérifier le calcul des PTS, de la couverture de la PMT par les PTS, et le calcul de la PTSC le cas échéant.
- Vérifier le calcul des PMT sur un échantillon de police.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mutuelle Centrale de Réassurance par l'Assemblée Générale du 30 juin 2001 pour le cabinet Forvis Mazars et du 29 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Forvis Mazars était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 3ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 11 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume Wadoux
Associé

Estelle Sellem
Associée



COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Sauf mention contraire,
les montants présentés sont
exprimés en milliers d'euros
et arrondis au millier d'euros
le plus proche.

Bilan Actif

	31/12/2023	31/12/2022
1 – Compte de liaison avec le siège		
2 – Actifs incorporels		
3 – Placements	1 069 088	1 076 198
3a – Terrains et constructions	74 729	89 300
3b – Placements dans des entreprises liées	548 619	562 318
3c – Autres placements	388 357	369 376
3d – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	57 383	55 204
4 – Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		
5 – Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques	99 945	87 861
5a – Provisions pour primes non acquises non-vie		
5b – Provisions d'assurance vie		
5c – Provisions pour sinistres vie	4 715	
5d – Provisions pour sinistres non-vie	87 274	83 888
5e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
5f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
5g – Provisions pour égalisation		
5h – Autres provisions techniques vie	7 956	3 973
5i – Autres provisions techniques non-vie		
5j – Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie		
6 – Créances	24 613	46 018
6a – Créances nées d'opérations d'assurance directe	501	158
6aa – Primes restant à émettre		
6ab – Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	501	158
6b – Créances nées d'opérations de réassurance	17 258	36 385
6c – Autres créances	6 854	9 475
6ca – Personnel		
6cb – État, organismes sociaux, collectivités publiques	1 607	8 898
6cc – Débiteurs divers	5 247	577
7 – Autres actifs	9 548	16 499
7a – Actifs corporels d'exploitation	37	497
7b – Comptes courants et caisse	9 511	16 002
8 – Comptes de régularisation – Actif	9 780	7 685
8a – Intérêts acquis non échus	2 067	1 240
8b – Frais d'acquisition reportés		
8c – Autres comptes de régularisation	7 712	6 445
9 – Différence de conversion		
Total actif	1 212 974	1 234 261

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
1 – Capitaux propres	506 998	507 267
1a – Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	301 352	301 912
1b – Réserves de réévaluation		
1c – Autres réserves	109 796	112 314
1d – Report à nouveau	93 041	74 709
1e – Résultat de l'exercice	2 809	18 332
2 – Passifs subordonnés		
3 – Provisions techniques brutes	667 213	683 387
3a – Provisions pour primes non acquises – non-vie	22 024	20 026
3b – Provisions d'assurances vie		
3c – Provisions pour sinistres vie		
3d – Provisions pour sinistres – non-vie	626 456	641 096
3e – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
3f – Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes – non-vie		
3g – Provisions pour égalisation	6 158	8 259
3h – Autres provisions techniques vie		
3i – Autres provisions techniques – non-vie	12 575	14 005
4 – Provisions techniques des contrats en unités de compte vie		
5 – Provisions pour risques et charges	30	23
6 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	26 303	25 167
7 – Autres dettes	9 230	15 420
7a – Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56	39
7b – Dettes nées d'opérations de réassurance	1 051	5 716
7c – Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d – Dettes envers des établissements de crédit	15	127
7e – Autres dettes	8 108	9 539
7ea – Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	5 674	6 782
7eb – Personnel	1	1
7ec – État, organismes sociaux et collectivités publiques	192	371
7ed – Créanciers divers	2 240	2 385
8 – Comptes de régularisation – passif	3 200	2 996
9 – Différence de conversion		
Total passif	1 212 974	1 233 868

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Compte technique de l'assurance non-vie

	Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
1 – Primes	103 894	-18 034	85 860	89 612
1a – Primes	105 913	-18 034	87 879	89 162
2b – Variation de primes non acquises	-2 019		-2 019	450
2 – Produits des placements alloués	9 821		9 821	17 080
3 – Autres produits techniques				
4 – Charges des sinistres	-100 437	26 466	-73 971	-77 116
4a – Prestations et frais payés	-114 387	14 382	-100 005	-94 086
4b – Charges des provisions pour sinistres	13 950	12 084	26 034	16 970
5 – Charges des autres provisions techniques	1 430		1 430	1 072
6 – Participation aux résultats				
7 – Frais d'acquisition et d'administration	-28 574	29	-28 545	-28 291
7a – Frais d'acquisition	-25 901		-25 901	-26 327
7b – Frais d'administration	-2 673		-2 673	-1 992
7c – Commissions reçues des réassureurs		29	29	28
8 – Autres charges techniques	-1 897		-1 897	-1 113
9 – Variation de la provision pour égalisation	2 102		2 102	5 507
Résultat technique de l'assurance non-vie	-13 662	8 461	-5 200	6 751

Compte non technique

	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
1 – Résultat technique de l'assurance vie		
2 – Résultat technique l'assurance non-vie	-5 200	6 751
3 – Produits des placements	23 333	34 119
3a – Revenus des placements	4 378	5 660
3b – Autres produits des placements	10 889	16 506
3c – Produits provenant de la réalisation des placements	8 066	11 953
4 – Produits des placements alloués		
5 – Charges des placements	-4 733	-2 489
5a – Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-906	-227
5b – Autres charges des placements	-880	-1 207
5c – Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 947	-1 056
6 – Produits des placements transférés	-9 821	-17 080
7 – Autres produits non techniques	1	0
8 – Autres charges non techniques		
9 – Résultat exceptionnel	858	314
9a – Produits exceptionnels	2 042	777
9b – Charges exceptionnelles	-1 185	-463
10 – Participation et intéressement des salariés	-9	-219
11 – Impôt sur les sociétés	-1 619	-3 063
Résultat de l'exercice	2 809	18 332

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

1 FAITS MARQUANTS Une activité dans la continuité des exercices précédents

Société d'assurance directe, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2023 en provenance de ces associés y compris des filiales membres du groupe « prudentiel », s'établissent à 81,5 millions d'euro, en légère augmentation de 1,5 % ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 22,2 millions d'euro, en hausse de 7,2 % ;
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2023 à hauteur de 0,9 Millions d'euros, en baisse sur le montant de 1,1 Millions d'euros qui avait alimenté les comptes de 2022, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques réassurées.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires affiché pour 2023 s'inscrit donc en hausse de 2,6 %, à 103,9 Millions d'euros contre 101,3 Millions d'euros en 2022. La contribution des opérations de réassurance au chiffre d'affaires combiné affiché par Monceau Assurances, s'élève pour 2023 à 33,8 Millions d'euros.

Nous constatons une dégradation des résultats techniques, avec un ratio combiné brut de réassurance qui grimpe à 126 %, contre 116 % en 2022. Les charges de sinistre augmentant de 13% alors même que la liquidation favorable de provisions constituées à des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, à hauteur de 4 Millions d'euros, après réassurance.

Les émeutes intervenues en France courant 2023 explique en grande partie cette dégradation de la sinistralité avec une contribution de la Mutuelle Centrale de Réassurance de plus de 17 millions d'euros vis à vis de sa mutuelle associée MUDETAF sur cet exercice. Il convient de noter un prélèvement de 2,1 Millions d'euros effectué sur les provisions d'égalisation, dont le montant se trouve ainsi ramené de 8,3 Millions d'euros à 6,2 Millions d'euros à fin 2023. Après prise en compte des autres éléments qui alimentent le compte non technique, et paiement de l'impôt sur les sociétés de 1,6 Millions d'euros, contre 3.0 Millions d'euros acquitté au titre de 2022, l'exercice se solde par un excédent de 2,8 Millions d'euros, en baisse par rapport à celui affiché à la fin de l'exercice précédent, soit 18,3 Millions d'euros.

Une transformation du système d'information comptable

Le choix a été fait en 2021 de se doter d'un nouveau logiciel destiné à améliorer le système d'information comptable et financière par une automatisation accrue et une

sécurité renforcée. La mise en production sur l'exercice 2023 a permis de répondre en grande partie aux objectifs fixés. Le module d'engagement et d'achats est en cours de déploiement sur l'exercice 2024, et certaines automatisations doivent encore être développées.

Création d'un « Assujetti unique », dit groupe TVA

Afin de pallier la suppression du régime fiscal des groupements prévus par l'article 261 B du CGI, Mutuelle Centrale de Réassurance et plusieurs de ses filiales françaises ainsi que CAPMA & CAPMI ont opté pour la création d'un Groupe TVA (Assujetti Unique) à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article 256 C du Code général des impôts (CGI), qui permet aux entités qui le composent de bénéficier de l'exonération de TVA sur leurs transactions intragroupes. Il est composé des 17 membres suivants : Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Générale Assurances, CAPMA-CAPMI, Monceau Retraite et Epargne, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP), Monceau Assurances Dommages, Service Central des Mutuelles, Monceau Patrimoine Conseil, AGORASUR, Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Ass. Mutuelle Centrale d'Assurances, Mutuelle d'Assurance Artisanat Transport, Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière, Mutuelle d'Assurance du Midi, Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique, Monceau Agences Immobilière et Monceau Investissements Mobiliers.

2 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

3 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. INTRODUCTION ////////////////

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances. Les comptes de l'exercice respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre de l'exercice. Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES ////////////////

3.2.1. Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont comptabilisés selon le principe des coûts historiques. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Évaluation à la clôture des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques. La valeur de réalisation des parts

des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.3. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal

3.2.4. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité devenu l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent. Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique "charges des placements" du compte non technique.

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE



Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

3.2.5. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.2.6. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.7. Provisions pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risque caractérisé par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

3.2.8. Provisions pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

3.2.9. Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traitées par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions réglementaires imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés

par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisionnaires en cours d'établissement. Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent. Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée. Les charges de sinistre estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

3.2.10. Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits

3.2.11. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice : dividendes, coupons, intérêts des prêts. Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements. Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements. Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs

mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

3.2.12. Frais de gestion et commission

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique. Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois GIE auxquels adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance : Service Central des Mutuelles, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance et Monceau Assurances Dommages.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

3.2.13. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.14. Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent

qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à ce titre à la société par ses associés, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêté du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut,

les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de doute sur leur recouvrement.

4 NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. ACTIF //

4.1.1. Placements immobiliers

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235			235
Constructions	2 389			2 389
Sous-total	2 624			2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	89 300	7 374	-21 945	74 729
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	89 300	7 374	-21 945	74 729
Total	91 924	7 374	-21 945	77 353

Amortissements	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	235		235	
Constructions	2 389		2 389	
Sous-total	2 624		2 624	
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Sous-total				
Total	2 624		2 624	

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		235
Constructions		2 389
Sous-total		2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	89 300	74 729
Créances rattachées à des participations		
Sous-total	89 300	74 729
Total	89 300	77 353

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.1.2. Actif – Entreprises liées

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	263 058		-	-	263 058
Obligations	22 330	250		-	22 580
Créances rattachées à des participations	50 542	4 318	-198	-	54 662
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	226 586		-18 267	-	208 319
Total	562 516	4 568	-18 465		548 619

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations		198	198	
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
Total		198	198	

Valeurs nettes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	263 058	263 058
Obligations	22 330	22 580
Créances rattachées à des participations	50 344	54 662
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	226 586	208 319
Total	562 318	548 619

4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes (*)	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	258 551	930		-7 814	251 667
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	45 832	-173	3 024		48 684
Prêts	15				15
Autres placements	28 392	-49	76	-2 959	25 460
Instruments de trésorerie	41 472	-227	49 619	-24 598	66 265
Valeurs remises en nantissement	55 204	-266	2 445	0	57 383
Total	429 466	215	55 164	-35 371	449 474

(*) Ont été ajoutées en 2022 dans ce tableau les valeurs remises en nantissement.

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture		Mouvements		A la clôture	
	Amort.	Dépr.	Dotations	Reprise	Amort.	Dépr.
Actions et autres titres à revenus variables		4 391	228	886		3 734
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements		494		494		
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total		4 885	228	1 380		3 734

Montants nets	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	254 159	247 933
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	45 832	48 684
Prêts	15	15
Autres placements	27 898	25 460
Instruments de trésorerie	41 472	66 265
Valeurs remises en nantissement	55 204	57 383
Total	424 581	445 741

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.1.4. Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Placements	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2022
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	75 094	72 471	129 605	134 845
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Dans l'OCDE	283 621	280 387	486 011	280 615
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	83 847	83 847	86 192	53 125
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	1 961	1 961	1 957	4 897
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	30 575	30 449	30 637	26 158
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	53 677	53 677	53 677	670
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	541 324	541 255	547 839	568 761
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
Dans l'OCDE	2 258	2 258	2 258	4 534
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	1 072 358	1 066 306	1 338 177	1 073 606
Dont :				
• Placements évalués selon l'article R 343-9	48 551	48 356	48 778	45 411
• Placements évalués selon l'article R 343-10	1 023 807	1 017 950	1 289 399	1 028 195
• Placements évalués selon l'article R 343-13				
Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
• Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	528 813	522 830	788 117	500 348
• Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
• Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	543 545	543 476	550 060	573 258
• Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
• Autres affectations ou sans affectation				

Les titres non cotés s'élevaient à 689,1 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2023.

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2023			2022		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 072 358	1 069 140	1 338 177	1 081 122	1 076 200	1 314 344
Amortissement de surcote		-2 924			-2 655	
Amortissement de décote		91			61	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 072 358	1 066 306	1 338 177	1 081 122	1 073 606	1 314 344

2) Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)
Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance
Néant.

4) Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »
Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « Terrains et constructions »

	A la clôture			Valeur nette
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	2022
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	75 094	72 471	129 605	134 845
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	75 094	72 471	129 605	134 845
Total	75 094	72 471	129 605	134 845

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur de remboursement	49 387	51 886
Valeur nette	51 477	45 473
TOTAL	-2 091	6 413

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	5 040		1	14
Total	5 040		1	14

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.1.5. Créances

	31/12/2023	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	31/12/2022
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	501	501		158
Créances nées d'opérations de réassurance	17 258	2 028	15 230	36 385
Autres créances	6 854	6 854		9 475
Total	24 613	9 383	15 230	46 018

4.1.6. Compte de régularisation actif

	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'acquisition reportés	-	-
Intérêts courus non échus	2 067	1 240
Différences sur les prix de remboursement	91	61
Autres	7 622	6 384
TOTAL	9 780	7 685

4.1.7. Filiales et participations

Entité	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant + : débiteur - : créateur	Prêt
Filiales (50% minimum du capital est détenu par MCR)								
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme	100%	30 000	35 880	133 248	-7 336		-246	
Monceau Participations 52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société anonyme	100%	175 000	174 493	96	83			1 000
Monceau Retraite et Epargne (M.R.E) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris	70,52%	47 632	84 856	16 680	1 914			
Participations (10% à 50% du capital est détenu par MCR)								
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	50%	228	1	7 757	170		3 281	
Société Civile Centrale Monceau (S.C.C.M.) 36-38 Rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris	16,88%	60 177	188 959	42 843	14 811	2 365	52 742	
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.)	40%	8 679	40 293	591	669			

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.2. PASSIF

4.2.1. Capitaux propres

	31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Résultat 2023	31/12/2023
Fonds d'établissement et fond social complémentaire	301 912			560		301 352
Réserves	112 314			2 518		109 796
Réserve complémentaire fonds d'établissement	229					229
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	32 086			2 518		29 568
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité	80 000					80 000
Report à nouveau	74 709	18 332				93 041
Résultat de l'exercice	18 332	-18 332			2 809	2 809
Capitaux propres	507 267			3 078	2 809	506 998

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 8 juin 2023, des mouvements de l'exercice sur la réserve de capitalisation, des droits d'adhésion acquittés par tout nouveau sociétaire et du résultat de l'exercice 2022.

4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3. Provisions pour risque en cours

Néant.

4.2.4. Evolution de la sinistralité au cours des trois derniers exercices

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées,

les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Epargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2019	2020	2021
Exercice 2021			
Règlements	37 964	30 746	24 618
Provisions	18 836	23 967	45 625
Total charge des sinistres	56 801	54 713	70 243
Primes acquises	78 406	78 947	85 786
Ratio S/P (%)	72,44 %	69,3 %	81,88 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2019	2020	2021	2022
Exercice 2022				
Règlements	39 899	30 746	37 911	26 152
Provisions	14 585	27 634	26 012	65 830
Total charge des sinistres	54 484	58 380	63 924	91 982
Primes acquises	78 541	79 899	89 393	94 321
Ratio S/P (%)	69,37 %	73,06 %	71,5 %	97,52 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
Exercice 2022					
Règlements	41 612	33 611	38 957	52 956	35 725
Provisions	11 507	17 515	20 412	54 386	65 051
Total charge des sinistres	53 119	51 126	59 369	107 342	100 776
Primes acquises	78 594	80 164	91 554	98 525	95 080
Ratio S/P (%)	67,59 %	63,78 %	64,85 %	108,95 %	105,99 %

Libellé	2023			2022
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	393 871	87 861	306 010	289 843
Règlements de l'exercice sur antérieurs	52 522	6 379	46 143	30 698
Provisions pour sinistres sur antérieurs à la clôture	340 978	85 187	255 791	252 271
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	370	3 705	4 075	6 874

4.2.5. Provisions pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2023, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

4.2.6. Provisions

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour litiges		
Provisions pour risques et provisions pour charges	30	23
TOTAL	30	23

4.2.7. Dettes

	31/12/2023	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	31/12/2022
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	26 303	26 303		25 167
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56	56		39
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 051	1 051		5 716
Dettes envers les établissements de crédit	15	15		127
Autres dettes	8 108	8 108		9 539
TOTAL	35 533	35 533		40 587

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

4.2.8. Comptes de régularisations au passif

	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	2 924	2 655
Charges constatées d'avance	136	123
Autres	140	218
TOTAL	3 200	2 996

4.3. ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devises (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro		1 127 172	1 159 508		
Royaume-Uni	GBP		2		12
Danemark	DKK	531	184	461	160
1/ Total zone européenne		1 127 703	1 159 693		
Australie	AUD	2	6	3	10
Marocain	MAD	10 534	8 376	15 424	12 265
Canada	CAD	17 629	651	16 325	602
Suisse	CHF	23 406	16 313	256 084	178 482
Etats-Unis	USD	4 481	4 424	15 194	15 003
Tunisie	TND	26 431	20 517	29 206	22 671
Divers		2 789	2 994		
2/ Total hors Union Européenne		85 271	53 281		
TOTAL		1 212 974	1 212 974		

4.4. PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Charges à payer	31/12/2023	31/12/2022
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer	1	1
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés	15	15
Autres charges à payer		
Etat		
Impôts sociétés		
Taxes sur les conventions d'assurances	4	
Autres charges à payer	183	359
Autres charges à payer	1 296	338
TOTAL	1 500	713

Produits à recevoir	31/12/2023	31/12/2022
Personnel		
Organismes sociaux	53	28
Etats	1 726	8 992
Autres produits à recevoir		
TOTAL	1 779	9 020

4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN //

Engagements donnés	31/12/2023	31/12/2022
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Autres engagements sur titre, actifs ou revenus	271 320	269 316
Evaluation des indemnités de départ en retraite	110	97
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	271 430	269 413

Engagements reçus	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	55 871	54 386
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	55 871	54 386

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

5 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. RÉSULTAT TECHNIQUE

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires Directes	Acceptations	Réassurance Carnet D'épargne
Primes acquises	175	103 719	
Primes	243	105 670	
Variation de prime non acquises	-67	-1 952	
Charges de prestations	4 849	-100 278	-5 009
Prestations et frais payés	-2 728	-88 396	-23 263
Variation des provisions pour prestations	7 577	-11 882	18 254
Solde de souscription	5 025	3 440	-5 009
Frais d'acquisition	-3	-24 932	-966
Autres charges de gestion nettes	1 420	-2 459	0
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 417	-27 390	-966
Produits nets des placements	185	2 695	6 941
Participation aux résultats			
Solde financier	185	2 695	6 941
Part des réassurances dans les primes acquises		-18 034	
Part des réassurances dans les prestations acquises		14 382	
Part des réassurances dans les charges de provisions pour prestations		12 084	
Part des réassurances dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassurances		29	
Solde de réassurance		8 461	
Résultat technique	6 627	-12 794	966
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	107	21 917	
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	40	19 986	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	11 687	405 264	208 261
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	19 132	370 140	226 516
Autres provisions techniques à la clôture	12 575	6 158	
Autres provisions techniques à l'ouverture	14 005	8 259	

5.2. RÈGLES D'ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS ////

Un montant de 9.821 K€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès

de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico-financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres pro-

duits financiers, au prorata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) d'une part, des capitaux propres d'autre part.

5.3. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS ////////////////

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	572
Frais externes de gestion	141
Frais internes	193
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	906
Amortissement des différences de prix de remboursement	293
Amortissement des placements	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	587
Autres charges des placements	880
Moins-values réalisées	901
Pertes de change	2 046
Pertes provenant de la réalisation des placements	2 947
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	4 733

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	3 245
Autres placements – Entreprises liées	
Autres placements – Autres	1 132
Revenus des placements	4 378
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	9 592
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	53
Intérêts	1 244
Autres produits des placements	10 889
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	
Plus-values sur réalisation de placements	4 719
Profits de change	3 346
Profits provenant de la réalisation de placements	8 066
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	23 333
NET	18 600

COMPTES ANNUELS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

5.4. CHARGES PAR DESTINATION

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. Les mêmes éléments s'élevaient à 3.256 K€ au 31 décembre 2022.

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	59	420	1 080	193	1 752
Charges internes	82	770	1 494		2 346
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	25	99		130
Autres					
TOTAL	146	1 215	2 673	193	4 228

5.5. CHARGES DE PERSONNEL

Néant.

5.6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	88	101
Produits sur exercices antérieurs	1 819	342
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	135	335
Total produits exceptionnels	2 042	777
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	1 178	408
Pertes sur exercices antérieurs		59
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	6	-4
Total charges exceptionnelles	1 185	464
RESULTAT EXCEPTIONNEL	858	313

5.7. PRIMES BRUTES ÉMISES

	31/12/2023	31/12/2022
Primes d'assurance directe en France	105 913	100 816
Primes d'assurance directe en UE		
Prime d'assurance directe hors UE		
TOTAL	105 913	100 816

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. EFFECTIF PRÉSENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE //////////////

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des groupements d'intérêts économiques constitués par plusieurs sociétés utilisant le label Monceau Assurances.

6.2. INDEMNITÉS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS //////////////

Au cours de l'exercice 2023, 72.2 k€ bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé.

6.3. COMBINAISON DES COMPTES ////////////////

En application de l'article R 345-1-2 du code des assurances, la Mu-

tuelle Centrale de Réassurance établit des comptes combinés, en intégrant dans le périmètre de combinaison d'une part ceux de ses associés français qui ont, en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, des liens de réassurance importants et durables avec elle, d'autre part ceux de filiales de cet ensemble.

Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2					
Montant total de la facture concernées	97					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	1,6%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
(D) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total de la facture concernées						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(F) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
TOTAL						

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

Forvis Mazars

61, rue Henri Regnault

92075 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Mutuelle Centrale de Réassurance détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2023, les placements financiers non cotés de Mutuelle Centrale de Réassurance s'élèvent à 689,2 M€ (cf. note 4.1.4, des annexes des comptes annuels de Mutuelle Centrale de Réassurance, représentant 64,3% du total actifs financiers (1 072,4 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2023 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2023,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Acceptation en réassurance

Risque identifié

La comptabilisation des opérations d'acceptation en réassurance repose sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement, principalement sur des données de sinistres et de primes incluant une part estimée.

Le montant des primes et sinistres en acceptation s'élève respectivement à 103,7 M€ et 100,3 M€ au 31 décembre 2023. Afin d'élaborer une comptabilité exhaustive, la Mutuelle Centrale de Réassurance a procédé à une estimation des comptes d'une partie des cédantes qui n'ont pas transmis avant la date de clôture ces informations. L'objectif de ces travaux est de contrôler la cohérence des estimations effectuées en comparant les estimations en N-1 avec le réel en N d'une part, et en modifiant le calcul de l'estimation N en fonction de l'analyse effectuée.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser. Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces opérations d'acceptation en réassurance comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des primes et sinistres acceptées en réassurance, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Revue par échantillonnage des traités (nouveaux traités ou traités renégociés),
- Cadrage de la comptabilité avec les données de gestion,
- Revue informatique de l'état clé utilisé,
- Le rapprochement exhaustif des comptes des cédantes associées avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Le rapprochement par sondage des comptes des cédantes (mutuelles conventionnelles) avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Comparaison des estimations N-1 avec le réel N-1.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mutuelle Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 30 juin 2001 pour le cabinet Forvis Mazars et du 29 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Forvis Mazars était dans la 23ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 3ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 11 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume Wadoux
Associé

Estelle Sellem
Associée

7 | Mutuelle Centrale de Réassurance | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2023



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

**forvis
mazars**

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée
d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Siège social : 36 rue de Saint Pétersbourg, 75008 PARIS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-7 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances et l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et de l'article R322-57-IV du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration :

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

DocuSign Envelope ID: B9905008-C911-4EFD-B6FA-C7F49887B5A2

➤ Convention de licence de marque SARP

Administrateurs concernés :

- Paul Tassel : Président de la SARP
- Marc Billaud : Président du conseil d'administration de MCR

Nature et objet :

Au 1er mars 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, la SARP concède à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement ; SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

Modalités :

La présente convention est consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire égale à 0,2% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances. Par exception, pour Monceau Générale Assurances, dont le développement en Belgique est intermédié par un courtier grossiste, elle sera égale à 0,2% du chiffre d'affaires en France.

Un avenant n°1 à la convention de licence de marque SARP été signé le 24 octobre 2023 entre la SARP, la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Campi, l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne. Cet avenant décide de rehausser le taux à 1%, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Au 31 décembre 2023, le montant de redevance de la MCR s'élève à 474 962,91 euros.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 11 juin 2024

Les commissaires aux comptes

Guillaume WADOUX
Associé Forvis Mazars

Estelle SELLEM
Associée Deloitte





© skymesh





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2024

Liste des délégués sociétaires 144

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale
du 26 juin 2024..... 146

9

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES 2024

DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT « PARIS ET RÉGION PARISIENNE »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 – Pierre Ducrohet.....	2025
2 – Nathalie Letourneau.....	2025
3 – Marc Billaud.....	2025
4 – Daphné Lesauvage.....	2025
5 – Domaine de Molières.....	2025
6 – Union des Mutuelles d'Assurances Monceau.....	2025
7 – René Vandamme.....	2025
8 – Virginie Ujlaky.....	2025
9 – Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (FNGRP).....	2027
10 – Monceau gestion immobilier (MGI).....	2027
11 – Service central des mutuelles (SCM).....	2027
12 – Société civile foncière centrale Monceau (SCFCM).....	2027
13 – Services en assurance réassurance et prévoyance (Sarp).....	2027
14 – Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR).....	2027
15 – Anne-Cécile Martinot.....	2027
16 – Dominique Davier.....	2027
17 – Brigitte Baillot.....	2027
18 – Capma & Capmi.....	2027
19 – Monceau Retraite & Épargne.....	2027
20 – Audrey Bochereau.....	2027
21 – Marina Desbrosses-Verrecchia.....	2027
22 – Jérôme Sennelier.....	2027
23 – Pascal Verrecchia.....	2027
24 – Bernard Bouny.....	2029
25 – Marielle Bougeard.....	2029
26 – Bruno Depeyre.....	2029
27 – Christophe Dumont.....	2029
28 – Alexandra Leblanc.....	2029
29 – Romain Leblanc.....	2029
30 – Nathalie Leriche.....	2029
31 – Rodolphe Lesauvage.....	2029
32 – Paul Tassel.....	2029
33 – Denis Vilain.....	2029
34 – Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (Master).....	2029
35 – Mutuelle Confédérale des Débitants de Tabacs de France (Mudétaf).....	2029

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES 2024

DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT « PROVINCE ET ÉTRANGER »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 - François Cochet.....	2025
2 - Gérard Marmasse	2025
3 - Jean Philippe.....	2025
4 - Jean-Michel Bonnaud.....	2025
5 - Jean-Pierre Thiolat.....	2025
6 - Diouldé Niane	2025
7 - Société Nationale d'Assurances Mutuelle (Sénégal)	2023
8 - Monceau assurances dommages.....	2025
9 - Jeannine Ferault	2025
10 - Vitis Life	2025
11 - Sogimme II	2025
12 - Monceau Participations	2025
13 - Monceau Générale Assurances (MGA).....	2023
14 - Abed Yacoubi Soussane.....	2025
15 - Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA).....	2025
16 - Hannachi Neji.....	2025
17 - Promutuel Réassurances, représentée par Yvan Rose.....	2025
18 - Monceau Euro Risk.....	2025
19 - Monceau International SA	2025
20 - Lamjed Boukhris	2025
21 - Raphaël Briand	2025
22 - Bernard Duwez	2025
23 - Christophe Gibaud	2025
24 - Franck Guichard.....	2025
25 - Mamda RE.....	2029
26 - Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA).....	2029
27 - Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA).....	2029
28 - Hicham Belmrah	2029
29 - Philippe Charté.....	2029
30 - Jean-Philippe Cros	2029
31 - Adrienne Desazars	2029
32 - Martine Dufrenne-Garric.....	2029
33 - Yvan Rose.....	2029

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2023 et approuve le contenu de ces conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article R 322-57 IV 2° du code des assurances, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 2 809 312,94 euros, au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes combinés de la Mutuelle Centrale de Réassurance, établis conformément aux dispositions prévues aux articles L.345-2 alinéa 2 et R.345-1 à R.345-1-4 du code des assurances.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2023, 101 000 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 70.922,36 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2023, 21.652,77 euros ont été remboursés sur présentation de notes de frais aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration, et en conformité avec l'article L. 233-28-4 du code de commerce, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité, pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 : Mazars SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance, ayant son siège social Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 784 824 153.

La société Mazars SA a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTIONS

À TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

En vue d'une affiliation de la Mutuelle Centrale de Réassurance à une future SGAM, il est présenté à l'assemblée générale le projet de statuts de la SGAM Monceau Assurances, société de groupe d'assurance Mutuelle dont la création est envisagée au cours des prochaines semaines.

Après en avoir délibéré, et après avoir pris connaissances de l'ensemble des termes et conditions du projet de statuts de la SGAM Monceau Assurances tel qu'ils figurent en Annexe 1 du procès-verbal, ayant vocation à être adoptés lors de la création de la SGAM Monceau Assurances, l'assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance approuve dans son principe l'affiliation de la Mutuelle Centrale de Réassurance à la SGAM Monceau Assurances et le projet de statuts de la SGAM Monceau Assurances, qui pourra exercer les pouvoirs prévus par l'article R.322-161 du Code des Assurances.

L'assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance décide en conséquence et sous réserve (i) d'une part, de l'absence de modifications substantielles du projet de statuts de la SGAM Monceau Assurances par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et (ii) d'autre part, de l'approbation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de la constitution de ladite SGAM Monceau Assurances via notamment l'affiliation de la Mutuelle Centrale de Réassurance :

- de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour procéder aux ajustements nécessaires du projet de statuts qui résulteraient des commentaires reçus au cours de la procédure d'autorisation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, étant précisé que dans l'hypothèse où ces modifications seraient substantielles, le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour soumettre le nouveau projet de statuts à son approbation ;
- d'autoriser la signature par la Mutuelle Centrale de Réassurance des statuts de la SGAM Monceau Assurances ; et
- plus généralement, de s'engager à créer et à s'affilier à ladite SGAM Monceau Assurances.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de convention d'affiliation entre la Mutuelle Centrale de Réassurance et la SGAM Monceau Assurances tel qu'il figure en Annexe 2 du procès-verbal, décide :

- d'approuver en tous ses termes ledit projet de convention d'affiliation, sous réserve de l'absence de modifications substantielles de celui-ci ;
- de le soumettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour approbation, conformément aux dispositions du Code des assurances ; et
- de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour procéder aux ajustements nécessaires du projet de convention d'affiliation qui résulteraient des commentaires reçus au cours de la procédure d'autorisation de la convention par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, étant précisé que dans l'hypothèse où ces modifications seraient substantielles, le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance pour soumettre le nouveau projet de convention d'affiliation à son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, et sous réserve (i) d'une part, de l'absence de modifications substantielles du projet de statuts de la SGAM Monceau Assurances par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et (ii) d'autre part, de l'approbation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de la constitution de ladite SGAM Monceau Assurances via notamment l'affiliation de la Mutuelle Centrale de Réassurance, l'assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance décide d'approuver le versement de la somme de 1 million huit cent mille euros (1,8 Million d'euros), correspondant à sa participation au fonds d'établissement de la SGAM Monceau Assurances tel qu'acté au sein de l'article [6.1] de la convention d'affiliation, étant précisé que ce versement n'interviendra qu'après la signature des statuts de la SGAM Monceau Assurances.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 26 JUIN 2024

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide, conformément aux résolutions ci-dessus d'une part, et en vertu de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 d'autre part, de procéder à une mise à jour globale des statuts tel que présentée en séance.

Elle décide notamment :

- de modifier l'article 7 (Objet) des statuts de la Mutuelle Centrale de Réassurance afin d'y prévoir l'affiliation à la société de groupe d'assurance mutuelle Monceau Assurances ;
- de modifier l'article 15 (convocation et ordre du jour) des statuts de la Mutuelle Centrale de Réassurance afin d'y prévoir la possibilité pour la société de groupe d'assurance mutuelle de convoquer l'assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance, conformément aux dispositions de l'article R.322-161 du code des assurances ;
- de modifier l'article 22 (Objet de l'assemblée générale extraordinaire) des statuts de la Mutuelle Centrale de Réassurance afin d'y inclure la possibilité d'une adhésion ou d'un retrait de la caisse à une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle ;
- de modifier l'article 24 (Composition et durée du mandat) des statuts de la Mutuelle Centrale de Réassurance afin d'y inclure l'obligation de la recherche d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes au sein du conseil d'administration ; et
- de modifier l'article 27 (Attributions du conseil d'administration) des statuts de la Mutuelle Centrale de Réassurance afin d'y inclure les modalités du contrôle effectif d'une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle.

Les statuts sont ainsi modifiés comme suit :

- l'article 7 comme suit :
« **ART. 7. – Objet.** – Elle a pour objet, dans les limites fixées par l'article L. 322-2-2 du Code des assurances :
 - de pratiquer des opérations d'assurances de toute nature, à l'exclusion de celles qui sont visées aux paragraphes 20 à 28 de l'article R-321-1 du Code des Assurances ;
 - de pratiquer toute opérations de réassurance, et plus particulièrement de réassurer les sociétés d'assurance mutuelles et leurs unions, les coopératives d'assurance ou sociétés d'assurance à vocation mutualiste ;
 - de favoriser le développement de l'assurance mutuelle ;
 - de prendre des participations dans toute société d'assurance, de réassurance ou de distribution de produits d'assurance, ou activité connexe, ou toute société ayant en totalité ou en partie le même objet qu'elle.

La société est agréée pour pratiquer en France les opérations correspondant aux branches suivantes mentionnées à l'article R. 321-1 du code des assurances :

1. Accidents
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres
4. Corps de véhicules ferroviaires
5. Corps de véhicules aériens
6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7. Marchandises transportées
8. Incendie et éléments naturels
9. Autres dommages aux biens
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
11. Responsabilité civile véhicules aériens
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13. Responsabilité civile générale
15. Caution
16. Pertes pécuniaires diverses :
 - b) Insuffisance de recettes (générale) ;
 - c) Mauvais temps ;
 - d) Pertes de bénéfiques ;
 - e) Persistance de frais généraux ;
 - f) Dépenses commerciales imprévues ;
 - g) Perte de la valeur vénale ;
 - h) Pertes de loyers ou de revenus ;
 - i) Pertes commerciales indirectes autres que celles mentionnées précédemment ;
 - j) Pertes pécuniaires non commerciales ;
 - k) Autres pertes pécuniaires.
17. Protection juridique

Elle peut opérer en coassurance et assurer, par police unique, les risques prévus ci-dessus, conjointement avec une ou plusieurs sociétés d'assurances.

La société peut faire souscrire des contrats d'assurance pour d'autres sociétés agréées avec lesquelles elle a conclu un accord à cet effet.

La société peut céder en réassurance tout ou partie des risques qu'elle est autorisée à garantir, accepter en réassurance des risques de toute nature assurés par d'autres sociétés d'assurance, quelles qu'en soient la forme et la nationalité.

Elle peut également signer tous traités d'union ou de fusion avec d'autres sociétés d'assurance mutuelles.

La société est affiliée à une société de groupe d'assurance mutuelle, la SGAM Monceau Assurances.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 26 JUIN 2024

La société reconnaît les prérogatives conférées à la SGAM Monceau Assurances par les statuts de la SGAM Monceau Assurances et la convention d'affiliation, qui détaillent en particulier les modalités du contrôle et de l'influence dominante que cette dernière exercera sur la société. »

• L'article 15 comme suit :

« **ART. 15. – Convocation et ordre du jour.** – L'assemblée générale est convoquée par le président ou, par délégation, le directeur général de la société, sur décision du conseil d'administration. La convocation est faite, trente jours au moins avant la date fixée, par lettre recommandée adressée aux associés et aux mutuelles sociétaires, précisant à chacun d'eux le nombre de délégués qu'il doit désigner. Elle est adressée par simple courrier à tous les délégués des sociétaires titulaires d'un contrat.

Elle est également, avec le même délai, insérée dans un journal d'annonces légales du département du siège social.

La convocation doit mentionner le lieu, l'adresse précise et l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée ne pouvant délibérer que sur les questions figurant à celui-ci.

L'ordre du jour ne peut contenir que les propositions du conseil d'administration et celles qui lui auront été communiquées vingt jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, accompagnées de la signature de membres de l'assemblée réunissant ensemble plus de 10 % du total des voix susceptible d'être exprimé à l'assemblée.

La SGAM Monceau Assurances a le droit de demander la convocation de l'assemblée générale, conformément aux dispositions et selon les modalités prévues par l'article R.322-161 du code des assurances.

• l'article 22 comme suit :

« **ART. 22. – Objet.** – Réunie dans tous les cas prévus par la réglementation en vigueur, l'assemblée générale extraordinaire peut modifier dans toutes leurs dispositions les présents statuts.

Elle se prononce également sur l'adhésion ou le retrait de la société à une société de groupe d'assurance mutuelle.

Cette assemblée ne peut néanmoins ni changer la nationalité française de la société ni réduire ses engagements, ni augmenter les engagements des sociétaires résultant des contrats en cours, sauf en cas d'accroissement des impôts et taxes dont la récupération sur les sociétaires n'est pas interdite.

Toute modification des statuts est portée à la connaissance des sociétaires, des mutuelles associées et des mutuelles réassurées, soit par remise du texte contre reçu, soit par pli recommandé, soit au plus tard avec le premier récépissé de cotisation qui leur est délivré. Cette modification est également mentionnée sur les avenants aux contrats en cours.

Les modifications de statuts non notifiées à un sociétaire, à une mutuelle associée ou à une mutuelle réassurée dans les formes prévues au précédent alinéa, ne lui sont pas opposables. »

• l'article 24 comme suit :

« **ART. 24. – Composition et durée du mandat.** – L'administration de la société est confiée à un conseil d'administration nommé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil est composé de huit à dix-huit membres, choisis parmi les sociétaires à jour de leurs cotisations. Les administrateurs ne remplissant plus cette condition sont réputés démissionnaires d'office s'ils n'ont pas régularisé leur situation dans le délai de trois mois.

Le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation de femmes et d'hommes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si une personne morale sociétaire est nommée administrateur, elle est tenue de désigner un représentant, qui est soumis, dans l'exercice de ses fonctions, aux mêmes conditions et obligations, et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Les administrateurs sont nommés pour six ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués pour faute grave par l'assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 26 JUIN 2024



Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

L'Administrateur qui cesse, sans motif valable, d'assister aux réunions du conseil plus de trois fois consécutivement est considéré comme démissionnaire.

En cas de vacance dans le conseil d'administration, celui-ci y peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la première réunion de l'assemblée générale qui ratifie la nomination du nouvel administrateur, celui-ci ne restant en fonction que jusqu'à l'époque à laquelle devait expirer le mandat de celui qu'il remplace.

Si l'assemblée générale refuse sa ratification, les décisions prises antérieurement par le conseil d'administration n'en demeurent pas moins valables.

Outre les administrateurs nommés par l'assemblée générale, le conseil d'administration comprend un administrateur élu par le personnel salarié de la société dans les conditions prévues par l'article L. 322-26-2 du code des assurances et dont la durée du mandat est de six années.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, les administrateurs ne peuvent faire partie du personnel salarié de la Centrale. »

• l'article 27 comme suit :

« **ART. 27. – Attributions.** – Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède au contrôle et vérifications qu'il juge opportuns. Le président est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dans le cadre d'une affiliation à une société de groupe d'assurance mutuelle, cette dernière exerce un contrôle effectif sur la société. Ce contrôle effectif s'effectue, notamment, au travers des reportings à destination des instances de la société de groupe d'assurance mutuelle, d'audits décidés et pilotés par ces instances de gouvernance ainsi que par l'organisation des fonctions clefs. La société peut, conformément aux dispositions prévues par les textes applicables, (les statuts de la société de groupe d'assurance mutuelle et la convention d'affiliation) faire face à des conséquences en cas de manquement.

Le conseil d'Administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, choisis parmi les sociétaires, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Ces mandataires ne peuvent faire partie du personnel rétribué par la Centrale.

Le conseil d'administration peut décider d'allouer aux mandataires mutualistes, dans les mêmes conditions que pour les administrateurs, des indemnités au titre des contraintes afférentes aux missions qui leur ont été confiées dans l'exercice de leurs mandats, et de rembourser leurs frais de déplacement.

Le conseil d'administration nomme le directeur général, et fixe le traitement et les avantages accessoires qui lui sont accordés.

Il établit la liste des sociétaires et délégués pouvant prendre part aux assemblées générales. Il fixe la tarification, établit et modifie tout règlement en vue de l'application des présents statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à son président, à l'un de ses vice-présidents, ou à un ou plusieurs autres administrateurs. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



NOTES



A large section of the page containing numerous horizontal grey lines, providing a template for writing notes.

NOTES



A series of horizontal lines for writing notes, spanning the width of the page.



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00064
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261 C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - www.monceauassurances.com

